

Commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des
Médias et des Droits des femmes du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

23 JUIN 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 23 JUIN 2020 (APRÈS-MIDI ET SOIR)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 82 du règlement)	5
1.1	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance des métiers dans le secteur de l'accueil extrascolaire»	5
1.2	Question de Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prochain contrat de gestion de l'ONE»	6
1.3	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Élaboration du nouveau contrat de gestion de l'ONE»	6
1.4	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centres de vacances pour les enfants de 3 à 15 ans».....	8
1.5	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pénurie vaccin contre le papillomavirus humain (HPV)»	9
1.6	Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Analyse de la Ligue des familles sur la communication de l'ONE»	9
1.7	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aménagements réalisés dans le cadre de la réforme MILAC et leur mise en application pour le 1er juillet 2020»	11
1.8	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prévention contre la maladie de Lyme»	13
1.9	Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ados qui craignent de ressortir»	14
1.10	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenir pour les Ateliers de la chaise musicale et place de l'art dans les crèches»	15
1.11	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Promotion des arts culinaires en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	16
1.12	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Examen des dossiers de rénovation d'infrastructures culturelles»	17
1.13	Question de M. Olivier Bierin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Procès des ateliers d'art contemporain»	18
1.14	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accord du gouvernement sur la répartition des premières aides»	19
1.15	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Décision du gouvernement sur la répartition des premiers 8,6 millions du fonds d'urgence pour les opérateurs culturels»	19

1.16	Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Laissés-pour-compte du fonds d'urgence»	19
1.17	Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Projets soutenus par le fonds d'urgence pour le soutien à la culture – Première période»	19
1.18	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bouger les lignes»	24
1.19	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bouger les lignes»	24
1.20	Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation des travaux du groupe de réflexion chargé de dessiner un futur pour la culture»	24
1.21	Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appels à projets "Culture"»	26
1.22	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Culture et travail de mémoire»	28
1.23	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «UTick, la billetterie en ligne»	29
1.24	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle des journalistes face à des actes délictueux, tels que des actes de vandalisme»	29
1.25	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Éducation aux médias: avis transmis par le Forum des jeunes»	31
1.26	Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évolution éditoriale de la plateforme Auvio de la RTBF»	32
1.27	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Auvio: hébergement de Sooner et de TV5 Monde Plus et possible ouverture du capital au privé»	32
1.28	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Problèmes de gouvernance et de diversité culturelle dans le secteur du cinéma belge francophone»	34
1.29	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact des projets de Google et du règlement européen "ePrivacy" sur les éditeurs de presse»	36
1.30	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Statut d'éditeur responsable pour les plateformes de contenu en ligne»	37
1.31	Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation précaire des médias locaux»	38

1.32	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise sur les médias locaux et régionaux et suivi des mesures annoncées par le gouvernement en matière de soutien aux médias»	38
1.33	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les discriminations et rôle des médias»	41
1.34	Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Racisme et discriminations dans les médias»	41
1.35	Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reprise des tournages cinématographiques»	43
1.36	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vers de nouvelles mesures européennes pour lutter contre la désinformation et les fake news sur les plateformes internet»	44
2	Ordre des travaux	46

Présidence de Mme Valérie Delporte, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15h35.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (article 82 du règlement)

1.1 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reconnaissance des métiers dans le secteur de l'accueil extrascolaire»

Mme Delphine Chabbert (PS). – L'article 31 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 prévoit que les enfants ont droit au repos et aux loisirs. Or, ce droit est bafoué. Pourtant, cet article est loin d'être anecdotique. En effet, le repos est fondamental pour le bien-être et la santé des enfants. Il leur permet de découvrir de nouveaux loisirs, de vivre de nouvelles expériences, de faire de nouveaux apprentissages, de construire de nouveaux liens sociaux, le tout à leur propre rythme, sans contrôle, sans évaluation et sans obligation de production. En d'autres termes, il s'agit d'une éducation dite «non formelle» complémentaire à l'éducation formelle dispensée à l'école.

L'accueil extrascolaire s'inscrit dans ce contexte. Trop souvent associé à une simple «garde d'enfants» sans caractère éducatif, il s'agit en quelque sorte d'un troisième lieu de vie, en plus de ceux que constituent la famille et l'école. Quand cet accueil est de qualité, il permet à l'enfant de se développer physiquement, intellectuellement et socialement. Les activités organisées durant le temps libre contribuent grandement à l'épanouissement de l'enfant. Elles s'adaptent aux capacités ainsi qu'au rythme de ce dernier et invitent à plus de cohésion et de mixité sociale qu'à l'école. L'encadrement des professionnels de ce temps extrascolaire doit retenir toute notre attention parce qu'il sera garant de la qualité de ce dernier.

Le métier d'accueillant extrascolaire est plein de potentiel et trop peu valorisé aux yeux de mon groupe. Ses professionnels sont généralement en sous-effectif et souffrent d'un manque de qualification qu'eux-mêmes dénoncent. Leurs responsabilités sont pourtant multiples. Ils sont responsables de la sécurité de l'enfant durant son accueil, de son bien-être, d'une certaine forme d'éducation non formelle, etc. De plus, ces professionnels sont en

première ligne pour observer les comportements de l'enfant et éventuellement prévenir certaines difficultés. Ils jouent également un rôle dans la lutte contre le décrochage scolaire en organisant des activités qui ne font pas appel aux mêmes savoirs et compétences que ceux dispensés et requis à l'école.

Aujourd'hui, cette fonction et la valeur ajoutée qu'elle représente ne sont nullement reconnues. Il n'existe aucun statut pour ces travailleurs généralement précaires qui doivent se contenter de contrats à durée déterminée (CDD), passent par l'agence locale pour l'emploi (ALE), etc.

Leur fonction ne répond à aucun profil et leurs conditions de travail sont difficiles. Enfin, ils sont peu rétribués et leur temps de travail est généralement réparti en trois périodes: matin, midi et après-midi.

Les professionnels de l'accueil extrascolaire sont trop peu valorisés par rapport à leur plus-value sociale. Une enquête de la Ligue des familles réalisée il y a quelques années soulignait pourtant que 85 % des enfants fréquentent la garderie scolaire. Étant donné que la grande majorité de nos enfants fréquentent ces milieux d'accueil tous les jours, comment se fait-il que l'accueil extrascolaire demeure le parent pauvre des politiques de l'enfance et que ses professionnels ne bénéficient d'aucune reconnaissance? Comptez-vous remédier à cette situation? À l'instar de ce qui a été entamé au cours de la précédente législature concernant la fonction d'éducateur dans l'enseignement secondaire, est-il prévu de travailler à un descriptif de fonction pour les accueillants extrascolaires? Dans l'affirmative, est-il prévu d'y associer les acteurs du secteur?

Pour mon groupe, il est indispensable de reconnaître la fonction d'accueillant ainsi que sa valeur sociale. Il s'agit d'une étape importante qui devrait permettre de valoriser une offre d'accueil extrascolaire de qualité.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le bien-être des enfants est l'une de mes priorités et je n'ai plus à le démontrer. À ce titre, la qualité de l'encadrement des enfants en dehors du temps scolaire me préoccupe. Comme je vous en ai déjà fait part à plusieurs reprises, je considère que le secteur extrascolaire et les loisirs ont une fonction éducative essentielle dans l'épanouissement personnel des enfants et des jeunes.

Participer régulièrement à une activité extrascolaire de qualité leur permet en effet d'élargir leur horizon, de stimuler leur curiosité et d'apprendre sur le monde qui les entoure. Pour cette raison, conformément à la DPC, le gouvernement et moi-même allons «revoir les législations concernant l'accueil temps libre et les écoles de devoirs en vue d'offrir à tous les enfants un accueil extrascolaire et des loisirs de qualité dans une continuité et une cohérence pédagogique avec l'école.»

Par le biais des travaux relatifs à la réforme de l'accueil temps libre (ATL) qui commenceront cet automne, le gouvernement s'emparera de ce sujet et traitera de la question du statut des métiers dans ce secteur. L'accueil extrascolaire doit évidemment être repensé dans une perspective d'accessibilité pour tous, en impliquant tous les opérateurs qui gravitent autour de l'école. Je pense notamment aux écoles de devoirs, mais aussi aux opérateurs culturels et sportifs.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je me réjouis que nous reconnaissions toutes deux l'importance de la qualité de l'accueil extrascolaire. Vous reconnaissez qu'il y a de gros progrès à faire dans ce domaine, le dispositif ATL étant le moins valorisé de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Je connais la DPC et j'entends votre intention de revoir la législation. Je suis ravie d'apprendre que vous comptez également revenir sur la question des métiers et des profils de fonction. Celle-ci n'est pas abordée telle quelle dans la DPC, mais je ne vous incrimine pas le moins du monde, car je sais toute la difficulté de rédiger ce genre de texte. Je suis satisfaite de constater que vous en teniez compte et nous y reviendrons donc à l'automne.

Entre-temps, j'ai rencontré les professionnels du secteur. Je pense en particulier à deux ASBL qui ont beaucoup travaillé sur cette question et ont déjà rédigé quelques profils de fonction. Prendre en considération ce qui a déjà été fait ne peut être que bénéfique.

(Mme Sabine Roberty, vice-présidente, prend la présidence.)

1.2 Question de Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prochain contrat de gestion de l'ONE»

1.3 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Élaboration du nouveau contrat de gestion de l'ONE»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «ONE» définit les modalités d'exécution du contrat de gestion de l'ONE. Dans son article 26, il est indiqué que l'ONE «exerce ses missions selon les orientations et modalités définies

dans un contrat de gestion conclu entre son Conseil d'Administration [...] et le Gouvernement».

Ce contrat de gestion a une durée de cinq ans, est négocié entre l'ONE et le gouvernement de la Communauté française et se clôture un an et demi après le renouvellement du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, son évaluation est prévue tous les deux ans. Ce contrat de gestion est un document clé; il est le pivot de toutes les politiques de l'enfance et du soutien à la parentalité en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il définit non seulement les tâches dévolues à l'ONE pour remplir ses missions, mais également les délais de réalisation de ces tâches, les moyens à mettre en œuvre, les objectifs à atteindre, les modalités d'évaluation et les questions budgétaires.

L'actuel contrat de gestion a débuté en 2013 et devait s'achever en 2018, mais il a été prolongé de deux ans, donc jusqu'en 2020, par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2019 portant approbation de l'avenant n° 15 au Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2013-2018. Notons que la négociation d'un nouveau contrat de gestion doit faire l'objet d'une discussion au Conseil de la Communauté française et d'une enquête auprès des usagers et des opérateurs du secteur afin de connaître, entre autres, leurs besoins prioritaires.

Le dernier rapport d'activité de l'ONE date de 2018 et est consultable depuis la fin de l'année 2019. Ce rapport établit que l'exécution du contrat de gestion est évaluée sur la base du rapport d'activité de l'ONE. Cette évaluation a-t-elle eu lieu? Sinon, de quand date la dernière évaluation du contrat de gestion de l'ONE? Le chantier visant à élaborer le prochain contrat de gestion a-t-il démarré? L'ONE a-t-il pris des initiatives pour négocier ce nouveau contrat?

Les derniers États généraux de l'enfance ont eu lieu en juin 2017. Serviront-ils de base à la rédaction du nouveau contrat de gestion? Si oui, quels éléments soulevés lors de ces États généraux y seront-ils intégrés? Quels grands axes seront-ils définis dans le futur contrat de gestion? Quel est le calendrier prévu pour l'élaboration de ce nouveau contrat? Quand sera-t-il mis à la disposition du gouvernement?

À quel moment notre Parlement sera-t-il amené à débattre à propos du contrat de gestion de l'ONE, comme ce fut le cas pour celui de la RTBF? Une démarche participative sera-t-elle mise en œuvre avec le Parlement, par exemple par le biais de débats en commission ou l'organisation d'auditions?

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Signé en novembre 2013 et amendé au fil du temps par une série d'avenants, le contrat de gestion actuel de l'ONE a été prolongé pour couvrir également les années 2019-2020 et faire coïncider le nouveau contrat avec le début de la nouvelle législature gou-

vernementale. Dès lors, le contrat de gestion est désormais entré dans sa phase de renouvellement.

L'ONE s'est déjà grandement adapté, au cours de ces dernières années, pour offrir une vaste palette de services et de missions dans tous les domaines de l'enfance et de la parentalité: les services d'accompagnement des enfants, des futurs parents ou des parents, en ce compris la prévention de la maltraitance infantile, la promotion de la santé, l'inclusion des enfants en situation de handicap, le soutien aux mères en milieu carcéral; les services d'accueil de la petite enfance et de l'accueil temps libre (ATL), en ce compris le service d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE), le soutien à la parentalité ainsi que la formation des professionnels et bénévoles.

Par ailleurs, il lui faut tenir compte des réalités et besoins des enfants et des familles, qui ont également fortement évolué au cours des dernières années. Je pense notamment au boom démographique, à l'augmentation constante des demandes de places d'accueil, à l'accroissement du nombre de familles monoparentales, au développement du phénomène des burn-out parentaux, au déferlement des réseaux sociaux dans la vie des adolescents ou préadolescents, entre autres.

Le contrat de gestion de l'ONE est d'une importance capitale pour ces secteurs puisqu'il établit les orientations, les moyens et les modalités d'exercice des missions et services fournis par l'ONE. C'est pourquoi, dans le cadre de la négociation du nouveau contrat de gestion de l'ONE, il me semble utile de faire le point avec vous dès à présent, Madame la Ministre.

Quel type de concertation l'ONE organise-t-elle pour l'évaluation du contrat de gestion en vigueur et pour en préparer la nouvelle version? Avez-vous déjà reçu des informations sur la manière dont l'ONE a organisé le travail d'analyse de ses missions et des besoins des utilisateurs, des professionnels et des bénévoles de l'ONE? Il est ainsi question, dans le décret du 17 juillet 2002, de l'organisation d'«une enquête auprès des usagers et des acteurs du secteur, notamment pour connaître leurs besoins prioritaires». Qui en est chargé concrètement, sous quelle forme et selon quelle procédure doit-elle être réalisée? A-t-elle déjà débuté?

Les conclusions des États généraux de l'enfance de 2017 contenaient le bilan des actions et services de l'ONE et plusieurs recommandations. Sont-elles en accord avec balisage du prochain contrat de gestion? Où en sont l'élaboration et la négociation du nouveau contrat de gestion? À quel stade du processus nous trouvons-nous? Quels sont les étapes et le calendrier du dossier? Où en est la discussion du contrat de gestion avec votre cabinet, Madame la Ministre? Quand le nouveau contrat de gestion pourra-t-il être présenté et débattu au Parlement? Enfin, le calendrier a-t-il été fixé pour la transmission de la proposition de nouveau contrat

de gestion par l'ONE? Est-ce confirmé pour la rentrée de septembre 2020 ou le délai de présentation a-t-il été allongé, en raison notamment de la crise sanitaire qui aurait pu affecter les concertations entamées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, le contrat de gestion de l'ONE est effectivement fondamental puisqu'il définit les orientations stratégiques et opérationnelles, soit la feuille de route de l'office, pour une période de cinq ans. L'évaluation du contrat de gestion actuel est réalisée au travers d'un suivi régulier de l'ensemble des actions réalisées par l'ONE, au moyen d'un tableau de bord intégré qui permet d'identifier le statut de chaque action. Plusieurs états des lieux du contrat de gestion en cours ont déjà été effectués: en décembre 2018 et en janvier et février 2020. Par ailleurs, le rapport d'activités pour l'année 2018 a été présenté ici même le 28 novembre 2019. Cette présentation permet d'évaluer les réalisations sur la base des activités déployées au cours d'une année.

Dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de gestion, un large travail de consultation et d'analyse a été mené afin d'identifier les enjeux et les axes d'amélioration. Les États généraux de l'enfance organisés en 2017 constituent une référence importante, mais d'autres sources ont également été exploitées, telles que le rapport d'enquête intitulé «Satisfaction des usagers», le «Baromètre des parents», ainsi que différentes études et recherches internes ou externes à l'ONE. Les résultats de ces différentes analyses et collectes de données permettent aussi d'identifier les axes d'évolution et les axes stratégiques prioritaires.

Tel que décidé par le conseil d'administration de l'ONE en son temps et sous l'égide de sa présidente de l'époque, Mme Camut, le chantier pour l'élaboration du nouveau contrat de gestion s'inscrit dans le cadre du projet Alineo pour lequel l'ONE est aidé par un consultant externe.

La méthodologie prévue pour l'élaboration du nouveau contrat de gestion prévoit différents ateliers impliquant les travailleurs et les organes de l'ONE. La crise sanitaire a perturbé le calendrier initialement prévu. Toutefois, ma volonté est que le nouveau contrat de gestion soit bel et bien prêt pour le début de l'année 2021, bien sûr en veillant à maintenir le caractère participatif du processus d'élaboration. En ce sens, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera impliqué selon ses prérogatives.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, vous indiquez que l'évaluation est réalisée par le biais du tableau de bord Excel, en fonction de chaque mission, et que sa dernière mise à jour date de février 2020. Je me demande si nous pourrions avoir accès à ce document pour vérifier que l'ONE a bien effectué les missions prévues

dans le contrat de gestion. J'ai bien noté que la négociation du prochain contrat de gestion était en cours. La valorisation des États généraux de l'enfance et d'autres types de recherches, de rapports et de publications est très positive. Il est trop tôt pour prendre connaissance des grands axes du nouveau contrat, mais nous y reviendrons.

Concernant la participation des services internes de l'ONE à la négociation, il m'avait semblé que la méthode propre au projet Alineo choisie par le précédent conseil d'administration ne concernait que l'établissement d'un nouvel organigramme et ne portait pas sur le contrat de gestion. J'ai peut-être mal compris, mais j'avais l'impression que les deux éléments étaient bien distincts. Enfin, je m'interroge au sujet du calendrier. Vous dites que le nouveau contrat de gestion devrait être prêt pour le début de l'année 2021. Je me demande si cela ne va pas poser problème, puisqu'il était légalement prévu que ce nouveau contrat soit négocié et établi en 2020.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Comme Mme Chabbert, je serais intéressée d'obtenir ce tableau de bord pour pouvoir mieux suivre l'évolution des travaux de l'ONE et l'évaluation permanente de leurs activités.

Je suis rassurée d'entendre parler de participation et de consultation. Je me demandais si cela se faisait réellement. Merci, Madame la Ministre, de m'avoir rassurée sur ce point.

En ce qui concerne le calendrier, nous espérons effectivement aboutir à un nouveau contrat de gestion avant la fin de l'année 2020, mais compte tenu de la crise sanitaire, nous serons bien obligés de faire une entorse au calendrier si l'on veut respecter le caractère participatif du processus. Je ne pense pas qu'un délai supplémentaire posera problème sur le plan juridique. Ce ne sera pas le premier contrat prolongé ou dont le renouvellement sera retardé de deux ou trois mois.

1.4 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Centres de vacances pour les enfants de 3 à 15 ans»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – À la fin du mois de mai, le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) a encouragé la reprise des activités pour les enfants cet été pour leur épanouissement physique, social et affectif. Dans la foulée, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a, au début du mois de juin, publié sur son site internet trois protocoles destinés aux organisateurs opérant dans l'accueil temps libre (ATL) des enfants et des jeunes, dont deux pour les activités pendant l'été.

Madame la Ministre, des formations ou séances d'information seront-elles organisées pour les animateurs des centres de vacances agréés par l'ONE afin de gérer au mieux la prise en charge des enfants dans le strict respect des mesures sanitaires? L'ensemble des centres agréés ont-ils déjà confirmé que leurs activités pourraient se dérouler dans le respect des mesures sanitaires? Enfin, quels sont les retours du secteur sur le protocole envoyé? Avez-vous pris connaissance de la liste des questions et réponses du secteur? Ce document est-il disponible?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame la Députée, vous m'interpellez par rapport à l'organisation des stages durant l'été. Le 5 juin dernier, les acteurs de l'ATL ont reçu le protocole relatif aux activités résidentielles et celui relatif aux activités non résidentielles. Ces protocoles ont été construits lors de concertations avec les acteurs du secteur. À la suite de leur diffusion, des questions ont été posées par les acteurs de terrain. Elles sont venues enrichir une foire aux questions (FAQ) pour les professionnels. Celle-ci est mise en ligne depuis le 18 juin. L'ONE a annoncé qu'une seconde FAQ, destinée aux parents celle-là, sera également mise en ligne prochainement.

Parallèlement, les coordinatrices accueil de l'ONE ainsi que les conseillères du secteur des écoles de devoirs sont disponibles pour répondre aux questions spécifiques des opérateurs sur la mise en place des protocoles. Quelques dizaines d'opérateurs, dont certains pouvoirs communaux, ont renoncé à l'organisation de leurs centres de vacances. C'est très regrettable. Fort heureusement, la très grande majorité des opérateurs ont confirmé le maintien des activités d'été, certains en aménageant leur capacité d'accueil pour répondre aux protocoles. Les centres de vacances ont eu jusqu'au 19 juin pour déclarer leurs activités à l'ONE.

Depuis le début de cette crise sanitaire, les coordinations ATL jouent un rôle important en mettant en relation les partenaires de la commune en vue d'accueillir un maximum d'enfants dans les meilleures conditions possible. Les mesures prises par les opérateurs pour garantir l'application des protocoles ont un coût. J'en suis bien consciente. J'ai également été interpellée par le Délégué général aux droits de l'enfant à ce propos. Des masques en tissu ainsi que du gel hydroalcoolique vont être fournis par l'ONE à tous les centres de vacances agréés et subventionnés.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, il n'y a pas de hasard dans la vie. Je viens de lire sur Facebook que le Bureau central des Faucons Rouges, auquel mon groupe est particulièrement attaché, vient de recevoir de la chaîne Colruyt des gels hydroalcooliques et du matériel pour assurer les dispositions sanitaires à des prix intéressants. Grâce à ce partenariat, les différents camps de jeunes pourront s'effectuer dans les meilleures

conditions. Souhaitons à nos enfants de participer à ces différentes activités dans le respect des règles sanitaires et de prendre enfin un bon bol d'air après la période compliquée qu'ils viennent de vivre.

1.5 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Pénurie vaccin contre le papillomavirus humain (HPV)»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Depuis le 1^{er} septembre 2019, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) conseille la vaccination contre le papillomavirus humain (HPV) de tous les jeunes, filles comme garçons, vers 13 ou 14 ans. Toutefois, nous avons appris en février, juste avant le confinement, que le vaccin produit par la firme MSD, qui a remporté le marché public, était en rupture de stock.

L'ONE avait fait savoir que cette situation devrait durer jusqu'en mai 2020. Il annonçait également les mesures qu'il avait prises pour faire face à cette pénurie. Avec le confinement, les consultations chez le médecin traitant et les services de promotion de la santé à l'école (PSE) ont été suspendus.

Madame la Ministre, quelle est la situation actuelle, en juin 2020? La pénurie est-elle toujours d'actualité? Si oui, quelles sont les mesures préconisées par l'ONE? Sinon, le public cible des jeunes de 13 ou 14 ans ne rentrant pas à l'école dans leur grande majorité et n'ayant donc pas accès aux services PSE chargés de cette vaccination, quelles sont les mesures prises par l'ONE pour améliorer la situation et informer ce public au sujet de cette vaccination ô combien importante?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – En ce qui concerne le programme organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les nouvelles sont bonnes quant aux livraisons de vaccins contre le HPV. La pénurie a perduré jusqu'au début du mois de mars. La firme a alors livré environ 20 000 doses de vaccin. C'est d'ailleurs ce que je vous annonçais à l'époque. Une deuxième livraison équivalente a été réceptionnée au début du mois d'avril. Ces deux livraisons ont permis de répondre à l'ensemble des besoins des services PSE et des centres psycho-médico-sociaux (PMS) qui devaient assurer la deuxième dose de vaccination des jeunes filles et des jeunes garçons de deuxième année secondaire.

Il est vrai qu'au cours de la période de confinement, ces vaccinations n'ont pu avoir lieu, comme nous en avons précédemment discuté. Toutefois, l'approvisionnement a pu être maintenu de façon à ce que les services PSE et les centres PMS

soient prêts à vacciner au moment de la reprise scolaire. Lors de la reprise partielle des cours, les tâches prioritaires à réaliser par les services PSE ont été identifiées. Parmi celles-ci figurait le rattrapage des vaccinations n'ayant pu avoir lieu, le cas échéant grâce à des convocations des élèves à des rendez-vous individuels. Les prochains mois nous permettront d'apprécier dans quelle mesure ce rattrapage aura pu être effectué.

S'agissant des médecins vaccinateurs en pratique médicale isolée ou de groupe, leur possibilité de commande des vaccins Gardasil 9 au travers du programme de vaccination avait été suspendue au début du mois de février, afin de laisser la priorité aux besoins des services PSE et des centres PMS. Au début du mois de mai, cette suspension a été levée et la possibilité de commande restaurée. C'est également une bonne nouvelle. Je peux attester avec certitude que cela a fonctionné puisque mon plus jeune fils a reçu sa deuxième dose par son médecin traitant il y a une semaine. Il est donc bien possible d'être aussi approvisionné par l'intermédiaire de son médecin.

La pénurie de Gardasil 9 pour le programme de vaccination en Fédération Wallonie-Bruxelles est donc maintenant derrière nous. En mai, une consommation totale de 90 000 doses de vaccins Gardasil 9 a été évaluée pour l'année 2020 et la firme ne nous a pas fait part de sa crainte de ne pouvoir l'honorer.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Vous avez plus de chance que moi, Madame la Ministre. Il y a dix jours, je suis allée chez mon médecin traitant et il n'avait toujours pas de deuxième dose. Ma fille n'a donc pas été vaccinée.

Je suis très contente de savoir que les services PSE ont pu avoir les doses dont il est question. Je sais toutefois, puisque je suis toujours en contact avec un service PSE assez conséquent s'occupant de 15 000 enfants, que se posent quand même de grands problèmes pour le rattrapage et les schémas de vaccination. Tout le monde n'est pas rentré à l'école; certains établissements scolaires ont fait le choix de ne pas remettre les 13-14 ans en classe et de ne rappeler que ceux qui étaient en difficulté. Cela pose d'énormes problèmes. Il faudra être vigilant et refaire un état des lieux sur cette vaccination ô combien importante et pour laquelle on s'est déjà tellement battu.

1.6 Question de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Analyse de la Ligue des familles sur la communication de l'ONE»

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – Durant la crise sanitaire du Covid-19, le secteur de l'accueil

de la petite enfance a été considéré comme prioritaire afin de permettre au personnel actif dans d'autres secteurs cruciaux de continuer à travailler. Dans son analyse des enseignements à tirer de cette situation inédite, la Ligue des familles pointe des problèmes liés à la circulation des informations destinées aux familles.

Les communications et décisions prises au niveau fédéral dans un premier temps et au niveau communautaire dans un second temps ont semé la confusion auprès des familles. Ainsi, à titre illustratif, plusieurs semaines après la décision de limiter l'accès aux milieux d'accueil et après l'appel aux parents à garder leurs enfants à domicile, le site officiel www.info-coronavirus.be indiquait toujours que «les crèches et les gardiennes continueraient à accueillir vos jeunes enfants normalement». Ce n'était pourtant pas le cas, même si les crèches restaient ouvertes.

L'information sur la dispense de paiement de la participation financière des parents et le subside compensatoire n'est visiblement pas bien passée étant donné les nombreux courriers et appels reçus par la Ligue des familles. De manière pragmatique, la plupart des parents n'ont pas le réflexe de consulter le site de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, pour les familles qui possèdent le matériel nécessaire à la consultation de ces sites, il n'est pas forcément aisé de dénicher et de comprendre les informations qui s'y trouvent. À l'heure de la profusion des informations et de leur fréquente falsification, une telle crise démontre la nécessité de prévoir des canaux de communication concernant la petite enfance qui soient identifiés, accessibles, vérifiés et compréhensibles pour les parents. La Ligue des familles appelle à combler le manque de vitrine de communication officielle, claire et accessible. J'ajouterai qu'elle doit aussi être mise à jour.

Madame la Ministre, avez-vous fait ce même constat de lacune? Quelles solutions préconisez-vous pour y remédier? Le contrat de gestion de l'ONE fait mention de son rôle d'information et de prévention vers ses différents publics, professionnels et citoyens, en évoquant les brochures, les guides, les formations, dépliants, fiches techniques et publications sur son site internet. En ce qui concerne le soutien à la parentalité, l'article 141 du contrat de gestion prévoit que l'Office s'engage, via le site www.parentalité.be, à garantir une source d'information permanente afin de permettre à chaque professionnel de trouver à la fois les informations qu'il cherche et les réponses aux questions qu'il se pose. À terme, ce site accueillera certains éléments du référentiel de soutien à la parentalité. Il est aussi fait mention d'une plateforme d'échange entre professionnels.

En cette fin de contrat de gestion 2016-2020 de l'ONE, quelle évaluation faites-vous de ce dispositif particulier? Plus globalement, comment

évaluez-vous les missions d'information et de communication de l'ONE prévues aux articles 161 et suivants de son contrat de gestion?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – La crise sanitaire que nous vivons est inédite. Elle a nécessité de s'adapter constamment et rapidement aux décisions du Conseil national de sécurité (CNS). Chacun a dû faire preuve d'une flexibilité importante; certaines actions spécifiques de coordination et de communication ont été nécessaires pour s'adapter rapidement aux décisions.

La complexité du système institutionnel belge a favorisé, au fil des semaines, la création de multiples lieux de décision et de coordination, dans les différents niveaux de pouvoir, et leur caractère pluriel n'a facilité ni la gestion ni la communication. L'évolution constante des informations et des orientations à prendre dans des délais très courts, tout comme les avis parfois divergents entre les différents experts scientifiques, n'a pas permis aux différentes parties prenantes de s'approprier aisément et clairement toutes les informations.

À travers mes compétences ministérielles, j'ai veillé à soutenir les secteurs et les familles par les différentes mesures qui ont été adoptées par le gouvernement. L'ONE est chargé d'assurer l'opérationnalisation des différentes mesures, d'assurer une veille du secteur et de communiquer vers les familles et les professionnels. Une cellule de crise a géré la coordination des actions et la communication.

Pendant la crise, nous avons enregistré certaines avancées, notamment en utilisant les réseaux sociaux et en recourant aux communications ciblées. Il faudra maintenir et développer ces acquis, tout en améliorant ce qui doit l'être. La crise sanitaire a en effet révélé un nécessaire renforcement de la communication de l'ONE pour répondre aux besoins de ses publics cibles. La communication doit être plus dynamique, plus régulière et plus rapide. La rubrique «Foire aux questions (FAQ)» du site internet, par exemple, a mis du temps à être opérationnelle. Il s'agit pourtant d'un outil important qui peut offrir un gain de temps conséquent en fournissant des réponses univoques.

Il faudra aussi prochainement développer la visibilité des sites portail orientés vers les parents www.my.one.be et vers les professionnels www.pro.one.be, renforcer la visibilité des services de l'ONE et évaluer la pertinence des outils produits par l'ONE. Ces projets font partie d'une stratégie globale de communication qui devra être clairement opérationnalisée dans le cadre du prochain contrat de gestion.

L'ONE a confirmé que le site www.parentalite.be sera lancé au plus tard en décembre prochain. J'attire toutefois votre attention sur le fait qu'il est uniquement conçu pour les professionnels

et avec pour objectif d'informer, d'alimenter la réflexion en matière de soutien à la parentalité et de favoriser le réseautage.

Mme Valérie Delporte (Ecolo). – J'espère que l'ONE en tirera des enseignements utiles pour améliorer sa communication. Vos déclarations, Madame la Ministre, tendent en tout cas à le prouver.

Je constate une certaine prise de conscience d'une série de couacs inhérents à la crise inédite que nous vivons, mais aussi à l'évolution extrêmement rapide de la société. Cette immédiateté nous oblige sans cesse à nous adapter aux nouveaux besoins et aux nouveaux moyens de communication. Je conçois que la tâche n'est pas simple, car j'ai parfois moi-même des difficultés à suivre les adolescents!

L'analyse de la Ligue des familles apporte du moins sa pierre à l'édifice. Les outils à destination des professionnels, notamment le site www.parentalite.be, sont très importants, car les professionnels se trouvent en première ligne et doivent donc être correctement informés pour diffuser ensuite les bonnes informations. Il faut donc veiller à mettre à jour ces outils.

(Mme Valérie Delporte, présidente, reprend la présidence.)

1.7 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Aménagements réalisés dans le cadre de la réforme MILAC et leur mise en application pour le 1er juillet 2020»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, le 12 mai dernier, je vous ai interrogée sur la mise en œuvre de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (MILAC) et sur son suivi durant la crise sanitaire du Covid-19. Pour rappel, à la suite des inquiétudes exprimées par le secteur de la petite enfance, vous aviez reporté certaines dispositions de cette réforme importante afin de relancer la concertation et d'ouvrir des chantiers axés sur des points sensibles pour les milieux d'accueil. Le 20 décembre dernier, le gouvernement a adopté un arrêté qui postpose l'entrée en vigueur de certaines dispositions au 1^{er} juillet 2020. Nous approchons de cette échéance.

Mon groupe salue votre volonté de privilégier la concertation et de prendre en considération les craintes exprimées par le secteur. Nous savons que cette réforme – comme toutes les réformes d'ampleur – ne pourra pas porter ses fruits sans l'adhésion du secteur concerné. J'imagine que c'est la raison pour laquelle vous avez lancé ces quatre grands chantiers impliquant les acteurs de terrain et

portant respectivement sur les conditions d'autorisation pour les milieux d'accueil, les conditions de subventionnement, la formation initiale, la situation des milieux atypiques et l'accessibilité renforcée.

Lors de notre réunion de commission du 12 mai, vous avez indiqué que les groupes de travail chargés de ces chantiers avaient pu se réunir malgré la crise sanitaire, à l'exception de celui sur la formation initiale. Vous nous avez aussi confié qu'une série d'aménagements étaient déjà prévus et qu'une proposition allait être présentée le 10 mars à l'ensemble des groupes de travail.

Lors de cette même réunion, vous nous avez informés que les propositions d'aménagement de la réforme étaient à l'ordre du jour d'un prochain gouvernement et qu'un projet d'arrêté allait être présenté. Enfin, vous nous avez communiqué que les travaux liés au chantier portant sur la formation initiale devaient reprendre prochainement de manière à garantir le respect du calendrier et afin que les mesures liées à la réforme soient bien appliquées dès le 1^{er} juillet.

Dès lors, le chantier lié à la formation initiale a-t-il avancé? Si oui, quelles propositions concrètes en sont ressorties? Les propositions issues des autres groupes de travail ont-elles été présentées au gouvernement? Sinon, pour quelles raisons? Le projet d'arrêté visant l'intégration d'aménagements dans la réforme MILAC a-t-il fait l'objet d'une présentation au gouvernement? Le parlement sera-t-il associé à ce processus ou pourra-t-il au moins consulter les propositions de modification de la réforme MILAC formulées par les groupes de travail? Enfin, le calendrier fixant la mise en œuvre de la réforme au 1^{er} juillet est-il toujours tenable?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Pour rappel, la réforme MILAC a été votée dans les derniers jours de la précédente législature pour une mise en œuvre précipitée le 1^{er} janvier 2020. Vu les nombreuses inquiétudes et problèmes potentiels liés à celle-ci, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté, le 20 décembre 2019, un arrêté visant à se donner le temps de la concertation, de la réflexion, et le cas échéant, de la correction des modalités de la réforme. Cet arrêté reportait concrètement l'entrée en vigueur des différentes dispositions de la réforme au 1^{er} juillet 2020.

Le premier temps de concertation s'est déroulé en février et en mars. Il a largement associé l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), les fédérations, les syndicats, les représentants des usagers, les experts, les réseaux d'enseignement et de formation. Le jeudi 18 juin 2020, s'appuyant sur les travaux précités, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté en première lecture une série de premiers ajustements portant sur

les conditions d'autorisation et de subventionnement des milieux d'accueil, ainsi que sur les milieux atypiques. Par ailleurs, nous n'avons pas encore pu avancer sur la question des formations, mais nous continuons le travail.

Compte tenu du calendrier bousculé par la crise du Covid-19 et pour laisser aux organes d'avis que sont le conseil d'administration de l'ONE, le conseil d'avis de l'ONE, l'organe de concertation intrafrancophone et le Conseil d'État, le temps nécessaire à l'examen des textes, ces dispositions ne seront cette fois définitivement adoptées qu'à la fin de l'été. Pour rappel, elles sont déjà passées en première lecture au niveau du gouvernement.

Pour éviter tout vide juridique, un autre arrêté a été adopté en lecture unique le jeudi 18 juin 2020 pour organiser un report au 1^{er} octobre 2020 de l'entrée en vigueur des dispositions de la réforme. Celle-ci avait donc déjà été postposée au 1^{er} juillet 2020. Nous avons pris un petit peu de retard à cause de la crise.

Les ajustements réglementaires apportés par le texte adopté le jeudi 18 juin 2020 en première lecture ont pour principaux objectifs d'assouplir certains dispositifs et d'assurer la pérennité des structures existantes, tout en limitant la nécessité de recourir au régime de dérogation accordé de manière discrétionnaire par l'ONE. Il s'agit de manière générale de tenir compte de la réalité, de la diversité actuelle des milieux d'accueil et du temps nécessaire pour s'adapter au nouveau paysage de l'accueil, tout en assurant un ancrage clair et durable de l'accueil de la petite enfance dans le champ du secteur non marchand.

Avec toutes les précautions d'usage, étant donné que le texte n'a été adopté qu'en première lecture, voici, en détail, les premiers ajustements de la réforme des milieux d'accueil:

Les conditions d'autorisation sont modifiées de manière à n'avoir, comme seule exigence sur le plan de l'autorisation, que toute nouvelle crèche soit organisée par une personne morale. En effet, l'existence d'une personnalité morale offre aux enfants et aux familles une garantie de stabilité. La demande de quelques acteurs de maintenir la possibilité de créer une crèche ou un service d'accueil d'enfants avec une personne physique comme PO a été rejetée.

Par ailleurs, les PO en personne physique existants bénéficient d'une période transitoire prolongée jusqu'à 2025 pour se mettre en conformité. Cette dérogation est désormais prévue dans l'arrêté et n'est plus discrétionnaire.

En réponse aux demandes des représentants de PO dans lesquels la direction fait partie des instances dirigeantes, les conditions d'autorisation sont assouplies, de sorte que le personnel du milieu d'accueil puisse faire partie des instances décisionnelles du PO, jusqu'à concurrence de la moitié de ses membres.

L'entrée en application de la règle excluant de compter la direction dans les normes d'encadrement est donc reportée au 1^{er} janvier 2022, de même que l'exigence que tout le personnel soit statutaire ou sous contrat de travail, excluant le recours à des travailleurs indépendants. Une souplesse est introduite dans l'interprétation de la norme d'encadrement, de manière à pouvoir garantir, tout en assurant un encadrement moyen d'un pour sept enfants par exemple, un encadrement renforcé des sections des plus jeunes bébés et allégé pour les sections des plus grands enfants, en passe de quitter le milieu d'accueil et d'entrer à l'école.

L'exigence que la crèche ou le service d'accueil d'enfants soient organisés par une association sans but lucratif, un pouvoir public ou une société coopérative agréée comme entreprise sociale est ajoutée aux conditions de subventionnement. La formulation a été mise en conformité avec la réforme du Code des sociétés et des associations (CSA).

De plus, les exigences pour les heures d'ouverture sont assouplies, de manière à s'adapter aux réalités des milieux d'accueil en zone urbaine, par exemple, et permettre l'organisation de réunions d'équipe indispensables pour l'organisation d'un accueil de qualité.

Enfin, à l'instar de ce qui a été réalisé pour les milieux d'accueil extrascolaires ex-Fonds des équipements et services collectifs (FESC), lors du transfert de ce dernier à l'ONE, une phase de test sera organisée du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2021 pour tester les modalités de subsides d'accessibilité renforcée, dans une approche individualisée par milieu d'accueil atypique existant. Nous nous donnons donc le loisir de tester avant de prendre une décision définitive.

J'ai profité de cet arrêté pour apporter un léger correctif au système de rétrocession par équation tel que proposé par le conseil d'administration de l'ONE en décembre 2019 et corriger des coquilles dans les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s et du 22 mai 2019 modifiant ce dernier. L'adoption de ces premiers ajustements ne constitue qu'une première étape. Plusieurs chantiers – relatifs notamment aux formations – devront être poursuivis et d'autres initiés dans le cadre de l'ajustement et de la mise en œuvre de la réforme de l'accueil de la petite enfance.

Ainsi, la concertation se poursuivra afin de revoir le dispositif du subside de base et du subside d'accessibilité renforcée aux milieux d'accueils atypiques, de poursuivre le chantier relatif aux formations initiales débutées cet hiver, de mener un travail sur le taux d'occupation des places existantes, de développer l'accessibilité des milieux d'accueil, de mieux prendre en considération les

questions de pauvreté et la monoparentalité, la transition écologique, ou encore, l'éveil à la culture.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, votre réponse va vraiment dans le bon sens. «Souplesse» est votre maître-mot et c'est effectivement ce dont nous avons le plus besoin. Vous avez répondu à toutes mes questions, à l'exception de celle portant sur l'agenda du chantier lié à la formation initiale et qui me tient très à cœur. Je reste un peu sur ma faim sur ce point, mais je suis sûre que j'obtiendrai des réponses prochainement. Enfin, je comprends la nécessité de cet arrêté en lecture unique pour combler le vide juridique, mais j'ai vraiment hâte de lire ce décret.

1.8 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Prévention contre la maladie de Lyme»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Cet été, les organisateurs de camps de scouts et de mouvements de jeunesse vont devoir se montrer prudents en respectant les mesures sanitaires, mais aussi prendre des mesures pour se prémunir des tiques qui transmettent certaines maladies, dont la maladie de Lyme. La maladie de Lyme, appelée aussi borréliose, se transmet à l'homme par une morsure de tique infectée par la bactérie. Seuls 12 à 14 % des tiques présentes en Belgique sont porteuses de la borréliose de Lyme. Ce chiffre peut toutefois monter jusqu'à 45 % localement. Toute personne infectée ne développe pas nécessairement la maladie, ce qui est rassurant. Si elle est diagnostiquée à temps, la maladie de Lyme peut être traitée de manière efficace avec des antibiotiques.

À la fin du mois d'avril, des sociétés spécialisées dans les vaccins ont annoncé qu'elles allaient collaborer pour le développement et la commercialisation d'un vaccin. En France, l'application «Signalement TIQUE» permet de répertorier les morsures de tiques. L'application a été développée par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) à travers son programme de recherche participative «CiTIQUE» qui repose sur l'implication des citoyens.

Madame la Ministre, même si la probabilité de développer la maladie de Lyme reste faible et même si, traitée à temps, la morsure de tique peut être soignée par antibiotiques, nos jeunes enfants qui vont gambader dans les forêts et les champs à partir de juillet doivent rester prudents. Quelles informations l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a-t-il diffusées à l'intention des publics des camps d'été? Êtes-vous informée du développement du vaccin pour lutter contre cette maladie? Que pensez-vous de l'application développée en

France pour déterminer les endroits où les morsures de tiques sont les plus fréquentes, afin d'éviter ces zones ou d'y prendre davantage de précautions lors des balades?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Les camps installés en pleine nature sont fréquentés, comme chaque année, à divers défis environnementaux. La présence de tiques et la maladie de Lyme qu'elles peuvent transmettre en font partie. Le Service centres de vacances de l'ONE a diffusé, en début d'année, une communication préventive vers les différents opérateurs, intitulée «*La peste porcine et autres risques estivaux, en 2020*». Elle a aussi été transmise aux fédérations des mouvements de jeunesse qui ont souhaité la relayer elles-mêmes à leurs membres. L'ONE enverra, dans les prochains jours, une communication similaire, mais néanmoins mise à jour, aux opérateurs qui ont déclaré une activité pour cet été.

Ces communications mettent en garde contre les risques que représentent non seulement les tiques, mais également les chenilles processionnaires, de plus en plus présentes dans les forêts. Elles font également le point sur les mesures à observer dans le cadre de la peste porcine en province du Luxembourg. Les communications sont également disponibles sur le site www.centres-de-vacances.be.

Par ailleurs, la brochure «*Mômes en santé*» de l'ONE est en partie consacrée à la maladie de Lyme et aux méthodes d'extraction des tiques. La brochure a été largement diffusée auprès des acteurs des centres de vacances et elle est disponible sur le site www.one.be. Une vidéo et un webdoc «*Air de Familles*» dédiés à la problématique des tiques ont été diffusés ce mois de juin. L'ensemble de ces communications sont formulées en veillant à ne pas créer une nouvelle phobie qui limiterait davantage les sorties extérieures. Le message premier reste: «Prenez du plaisir à l'extérieur et dans la nature, c'est bon pour vous et pour votre santé».

La Direction Santé de l'ONE suit l'ensemble des projets de nouveaux vaccins, dont celui contre la maladie de Lyme. Le candidat vaccin du laboratoire Valneva se trouve actuellement dans la phase des essais cliniques randomisés, qui correspond à la deuxième étude de phase 2.

Un dispositif de signalement des morsures existe aussi en Belgique. L'institut de santé publique Sciensano a développé un site internet pour la surveillance de la maladie de Lyme et des borrélioses. Une des pages du site est réservée aux signalements.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je suis rassurée, Madame la Ministre, car je pourrai aller me promener en forêt avec mes enfants! L'existence d'un dispositif de signalement des morsures en Belgique me surprend, par contre, car j'avais effectué à ce sujet différentes recherches qui se sont avérées

infructueuses. Il y a là, me semble-t-il, un manque d'information. Si un tel dispositif de signalement existe, il faut en faire la promotion.

1.9 Question de Mme Sophie Pécriaux à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Ados qui craignent de ressortir»

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Depuis plusieurs semaines, les effets du confinement sur la santé mentale des enfants et des adolescents occupent notre attention. Des brochures et des émissions de télévision ont été largement diffusées afin de rassurer les jeunes. Une série d'études sont en cours pour mesurer l'impact psychologique du confinement sur les enfants. En outre, lors de la réunion de commission du 26 mai dernier, vous nous indiquiez que l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) participait à un *monitoring* de l'état psychologique des enfants. Les professionnels des services de promotion de la santé à l'école (PSE) restent attentifs à toutes les formes de souffrance psychologique que pourraient subir les enfants.

Toutefois, une multitude d'adolescents n'ont plus aucun contact social et seront privés du cadre scolaire jusqu'en septembre au moins. Certains jeunes souffrent, comme les adultes, du syndrome de la cabane: ils préfèrent rester isolés et refusent tout contact avec le monde extérieur, qu'ils considèrent comme une source de danger après la crise. Si certains d'entre eux parviendront à renouer des contacts sociaux grâce aux camps d'été, aux sorties et aux voyages, il semblerait que 25 % de ces jeunes risquent de développer une véritable phobie scolaire au moment de la rentrée, pouvant entraîner un décrochage complet. Il faut agir d'urgence.

Connaissez-vous le pourcentage de jeunes qui ne retourneront pas à l'école avant le mois de septembre et ne pourront donc être suivis par les services PSE? Quelles mesures envisagez-vous pour motiver ces jeunes à réintégrer des groupes et renouer des relations sociales pendant les vacances d'été afin d'éviter une véritable vague de phobies scolaires à la rentrée?

Avez-vous des nouvelles concernant le *monitoring* de l'ONE? Où en sont les différentes études relatives aux effets du confinement sur la santé mentale des enfants?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le mot d'ordre du confinement était de rester chez soi. La seule opportunité de sortie extérieure était la pratique d'une activité physique comme la marche ou le jogging, seul ou accompagné un ami. La réduction drastique des contacts sociaux, décidée par les autorités sanitaires, avait pour objectif

d'éviter la propagation du virus.

Contrairement aux élèves de l'enseignement fondamental, les adolescents ont pu maintenir des liens virtuels, tant avec leurs pairs qu'avec les enseignants, pour poursuivre en partie les apprentissages. Certes, ces relations étaient insuffisantes pour mener une vie sociale et scolaire épanouissante. L'absence de loisirs, le manque de contacts sociaux réels et le déficit de stimulations environnementales ont provoqué, chez certains jeunes, une crainte de retrouver le monde extérieur à la fin du confinement. Cette angoisse découle d'un bouleversement des routines et des repères de vie. À l'heure actuelle, je ne dispose d'aucun chiffre précis concernant le pourcentage des jeunes ayant pu développer, durant le confinement, ce qui est aujourd'hui appelé le syndrome de la cabane. L'ONE ne dispose pas des chiffres à jour en matière de fréquentation scolaire. Je vous invite à interroger la ministre de l'Éducation, Mme Désir, qui dispose probablement de données précises en la matière.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée des vacances d'été est évidemment l'occasion de proposer aux adolescents restés confinés de renouer avec la vie sociale grâce à des activités qui leur sont adaptées. Ce retour à l'extérieur sera sans doute progressif. Son succès résidera dans la création, par les opérateurs de terrain, d'une offre diversifiée. Idéalement, les jeunes devraient pouvoir suivre des animations variées dans l'espace public. À cette fin, j'adresserai cette semaine, avec ma collègue la ministre Glatigny, un courrier aux bourgmestres et gouverneurs afin qu'ils ouvrent l'accès des diverses infrastructures et des espaces publics aux collectivités et encouragent localement les initiatives d'activités en tous genres destinées aux enfants et aux adolescents.

Le 26 mai, je vous annonçais que l'ONE participait aux plateformes de santé mentale créées dans chaque province et à Bruxelles. Il semblerait qu'aucune information précise ne soit encore ressortie de ces échanges. Toutefois, l'ONE suit de près les études qui sont en cours. L'université d'Anvers mène, en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'université d'Hasselt et la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven), une étude qui s'intéresse au sentiment de bien-être chez les jeunes durant la pandémie. La psychologue Céline Stassart de l'unité de psychologie de la santé de l'Université de Liège (ULiège) mène une étude auprès des parents sur l'impact psychologique de l'épidémie de Covid-19 chez des enfants de 4 à 14 ans. Enfin, une recherche menée conjointement par l'ULiège et l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) se penche sur le bien-être des élèves pendant la période de confinement et de réouverture progressive des écoles du secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous invite à prendre connaissance de résultats de ces différentes études.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je note votre intention de vous adresser aux gouverneurs et aux

bourgmestres. Les parlementaires qui ne font pas partie d'une majorité communale ou n'exercent aucun mandat communal devraient avoir accès à ce genre d'information, afin de rassurer à leur tour les citoyens et les opérateurs de terrain.

1.10 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Avenir pour les Ateliers de la chaise musicale et place de l'art dans les crèches»

M. Matteo Segers (Ecolo). – La crise est présente et les drames sont inévitables. Un drame me touche plus particulièrement, car il concerne un maillon essentiel au développement et à l'émancipation des enfants à Bruxelles. Il s'agit de l'aveu de faillite des Ateliers de la chaise musicale. Avec beaucoup de regret, mais aussi avec beaucoup de tristesse, nous avons appris cette information, qui nous rappelle malheureusement avec violence la difficulté d'œuvrer à l'action artistique et culturelle pour les plus petits, ceux qui sont dans les crèches et qui n'ont pas toujours accès chez eux ou ailleurs à l'art et à la musique.

Les Ateliers de la chaise musicale sont en fait une association sans but lucratif (ASBL) et représentent un projet qui allie des ateliers temps libre à des présences artistiques et créatives dans les écoles et les crèches. L'ASBL emploie environ 26 employés et collabore avec de nombreux prestataires, artistes et animateurs externes. Cette dernière a développé, au fur et à mesure des années, non seulement un réseau exceptionnel, mais aussi un esprit, une pratique et une vision. Cette association a été pionnière de la place de l'art dans les crèches.

Je voudrais avant tout, si vous me permettez un développement complémentaire, saluer le travail remarquable de la directrice, particulièrement touchée par la fermeture de la structure qu'elle a fondée, mais aussi celui de l'ensemble de son équipe qui, pendant plus de 30 ans, a apporté beaucoup de joie, d'intelligence et de créativité aux plus petits. Travailler dans le milieu de l'animation culturelle et artistique dans les écoles, mais surtout dans les crèches, est très complexe et financièrement difficile, car le cadre légal est encore peu développé. Celui-ci reste peu amène. Je pense qu'eu égard à la Déclaration de politique communautaire (DPC), il reste des possibilités pour renforcer ce maillon important de la place de l'art dans les crèches et les milieux des plus petits.

La crise du Covid-19 n'a malheureusement pas permis à l'ASBL de poursuivre sereinement son action, car les pertes subies lors de la crise sanitaire ont porté un coup fatal à ce réseau, qui mérite pourtant toute l'attention. Je pense sincèrement qu'on

ne peut pas laisser le projet disparaître. Pour moi, ce serait inconcevable, car il est extrêmement difficile de monter un tel réseau et de réaliser un tel travail et je pense qu'il est du ressort des pouvoirs publics de soutenir, voire sauver, ce type d'initiative qui s'est ancrée durablement au sein de la société.

Concernant le volet d'animation culturelle au sein des crèches, le réseau et les actions menées sont tout à fait exemplaires dans le cas des Ateliers de la chaise musicale. Vous connaissez l'intérêt que je porte à l'éducation artistique et créative dès le plus jeune âge. Toutes les analyses contribuent aujourd'hui à démontrer les bienfaits de la musique, du contact avec les couleurs, des mots dits différemment, des mouvements, notamment de danse, qui permettent d'apprendre aux plus jeunes enfants à maîtriser leur corps. Tous ces bienfaits sont très importants, dès les premiers mois de l'enfance. Il est important de poursuivre ce travail afin d'apporter l'art au sein des crèches. Il y a encore trop peu de personnes politiques qui en semblent convaincues. Si nous tous ici sensibles à la question artistique, force est de constater que dans les réseaux sociaux ou dans les discussions que nous avons au sein de différents milieux, dès qu'on aborde la question de la place des artistes dans les crèches, certaines personnes nous répondent que ce n'est pas prioritaire. Notre groupe politique pense sincèrement qu'amener la création dès le plus jeune âge est une priorité.

L'ensemble des parents qui ont des enfants ayant fréquenté le réseau des Ateliers de la chaise musicale sont fortement heurtés par ce qu'il s'est passé et nous appellent en fait à réagir. En effet, ils veulent témoigner des bienfaits de cet art que leurs enfants ont connu. Pour s'en convaincre, il suffit d'écouter les dizaines de témoignages que nous avons reçus. C'est un projet porté par des Bruxellois issus de tous les milieux sociaux et de toutes les origines. J'insiste, il s'agit d'un projet transversal, qui promeut une belle réflexion alliant mixité sociale et interculturelité.

Nous avons entendu cette question qui se pose par rapport à cette faillite et ce qu'on peut faire pour y répondre. Je souhaiterais vous entendre sur cette question. Quel a été votre regard sur cette annonce? Avez-vous pris contact avec les organes de gestion des Ateliers de la chaise musicale, afin d'étudier un sauvetage ou une réponse adéquate à la crise? Le cas échéant, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) a-t-il été associé à cette question? Je crois qu'il y a là aussi une opportunité pour poser la question de la relation entre l'art et les plus jeunes. Cela appelle des réponses structurées sur la place de l'art et de la culture en crèches. Avez-vous prévu un travail spécifique sur cette question dans votre agenda pour les prochains mois?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'aveu de faillite de la Chaise musicale le 5 juin

dernier a suscité une grande vague d'émotion. Ce lieu d'accueil autorisé par l'ONE est une véritable institution qui occupe depuis une trentaine d'années une place tout à fait remarquable dans le paysage associatif bruxellois et surtout dans le cœur de nombreux jeunes Bruxellois.

Au fil des années, la Chaise musicale a su développer un réseau exceptionnel et surtout une pratique et une vision pour la petite enfance alliant, d'une part, stages et ateliers dans ses propres locaux implantés à Ixelles et, d'autre part, présence artistique dans les écoles et crèches de diverses communes. La force du projet tenait aussi à la personnalité d'une directrice hors norme, Véronique Meunier, et la richesse d'une équipe compétente et stable au fil des ans.

Tant de parents, d'enfants, de puéricultrices peuvent témoigner de la qualité artistique et pédagogique de ses activités, d'une communication réussie, d'une organisation millimétrée et d'une volonté permanente de se dépasser et de se rendre accessible à tous. La Chaise musicale se distingue notamment par ses activités d'éveil des tout-petits dès 7 mois menés en ateliers et au sein de nombreuses crèches bruxelloises. Nous ne pouvions laisser ce projet disparaître sans agir.

Dès l'annonce de la faillite, j'ai pris contact avec la directrice et les autorités locales d'Ixelles et une première rencontre a eu lieu le 12 juin en la présence de représentants de l'ONE. Elle a permis de faire le point sur la situation et d'analyser les pistes de solutions envisageables pour le sauvetage de la Chaise musicale. Le gouvernement a décidé, ce jeudi 18 juin, d'affecter le solde des enveloppes réservées à l'indemnisation des milieux d'accueil durant la période du 16 mars au 17 mai, soit 3 556 220 euros, à la cellule de veille de l'ONE qui doit intervenir en faveur des milieux d'accueil dont la viabilité est mise en péril à la suite de la crise du Covid-19.

Ce lundi 22 juin, une nouvelle rencontre a été organisée avec l'ensemble du personnel de la Chaise musicale, afin de dresser un nouveau bilan de la situation et de tracer les perspectives envisageables en concertation avec l'ONE et la commune d'Ixelles. Le gouvernement, comme vous le savez, s'est donné l'objectif d'assurer à toutes les personnes vivant en Fédération Wallonie-Bruxelles d'exercer pleinement leurs droits culturels et de mettre en place le parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA) dès la maternelle. Je soutiens totalement cette dynamique, en bonne concertation avec ma collègue, la ministre de l'Éducation Caroline Désir.

Lors d'une réunion de la commission de la Culture, j'ai souligné, en février dernier, qu'il me semblait essentiel d'élargir cet enjeu à la petite enfance. J'ai dit aussi que je souhaitais que la question de l'éveil culturel dans la petite enfance soit envisagée dans une perspective d'ouverture et d'ac-

cessibilité à toutes et tous, avec une attention particulière pour les enfants précarisés. Le sauvetage de la Chaise musicale s'inscrit dans la droite ligne de cette réflexion: ma volonté est de m'appuyer sur l'expertise de cette organisation pour lancer une initiative pilote d'éveil culturel dont les contours ne sont pas suffisamment définis à ce jour pour vous les présenter ici. Je me ferai un plaisir de vous les détailler prochainement.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Je voudrais vous remercier, Madame la Ministre, pour le regard bienveillant que vous portez à ce dossier et les solutions de sauvetage envisagées pour cette institution. C'est important. Je prends bonne note de cette volonté d'initiative pilote d'éveil créatif dès le plus jeune âge. Nous devons travailler sereinement. Prenons le temps, nous avons quatre ans pour aboutir. Il est important de bien faire les choses. Tous les efforts qui seront faits pour amener de l'art et de la création entre zéro et cinq ans sont, pour nous écologistes, le signe de l'intérêt que nous portons à l'émancipation individuelle et collective.

1.11 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Promotion des arts culinaires en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Eddy Fontaine (PS). – Le 8 juin dernier, notre pays entamait le déconfinement du secteur horeca, durement touché par la crise. Il s'agissait d'un soulagement pour les pratiquants des arts culinaires dans notre pays. Les arts culinaires et la gastronomie sont des savoir-faire dont nous devons également faire la promotion; ils font partie intégrante de notre culture locale singulière. Il y a quelques années, une telle publicité se faisait par le biais de capsules vidéo visant à promouvoir les chefs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La sortie de crise nous donne une occasion parfaite pour promouvoir notre culture gastronomique. C'est l'occasion de rencontrer les acteurs de la promotion des arts culinaires, voire de repenser celle-ci.

Dans le budget initial 2020, le budget de 50 000 euros est maintenu pour cette promotion, mais l'utilisation de ces montants n'a pas encore été précisée en réunion de commission. Je souhaiterais donc, Madame la Ministre, m'informer de la manière dont ce montant modeste, mais symboliquement important sera utilisé en 2020.

Est-ce que certaines actions sont déjà en préparation sur la base de ce budget? Quelles pistes avez-vous retenues pour œuvrer à la promotion de la culture gastronomique et des arts culinaires en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous consulté les ministres wallon et bruxellois du Patrimoine et du Tourisme afin d'identifier des leviers

pour une éventuelle action commune?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – À bien des égards, la gastronomie peut être considérée comme un art. Néanmoins, la nature économique de cette activité professionnelle est d'ordre commercial. Les chefs sont des indépendants ou sont constitués en société pour encadrer leurs activités. À mon sens, ils ne relèvent donc pas de mes compétences, mais bien du secteur de l'horeca, comme vous l'avez vous-même précisé.

Je ne remets en question ni le besoin de soutien de ce secteur ni les nécessaires efforts à investir en termes de promotion et de visibilité; néanmoins, ce n'est pas au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de mettre en œuvre ce type de politique, mais bien aux entités compétentes dans le domaine du tourisme. Il me semblerait malvenu, à l'heure où le secteur culturel est le seul qui n'a pas encore pu reprendre ses activités plus ou moins normalement, de consacrer des moyens budgétaires aux arts culinaires alors que ceux-ci pourraient être utilisés à meilleur escient. C'est pourquoi je proposerai au gouvernement de réaffecter cette enveloppe lors de l'ajustement du budget et de la confection du budget initial 2021.

M. Eddy Fontaine (PS). – J'entends bien que les Régions wallonne et bruxelloise peuvent faire la promotion du secteur de l'horeca et de la gastronomie à travers leurs compétences liées au tourisme, mais j'estime que la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait pu apporter sa pierre à cet édifice. Je respecte toutefois votre choix de réaffecter ces 50 000 euros, même si je le regrette pour les artisans concernés.

1.12 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Examen des dossiers de rénovation d'infrastructures culturelles»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, lors de la réunion du 3 mars dernier de notre commission, je vous ai interrogée sur votre stratégie relative à la rénovation des infrastructures culturelles. Vous avez alors indiqué avoir demandé à votre administration la remise sur pied de la Commission des infrastructures culturelles (CIC). Selon vous, celle-ci avait été «gelée» ou du moins n'était plus consultée en amont de l'octroi de subventions pour des projets.

Afin de garantir une vision globale des enjeux liés aux infrastructures culturelles grâce au regard expert des responsables des différentes directions de la culture, la réunion régulière de cette commission vous semblait indispensable. Vous indiquiez

également attendre le premier rapport de cette dernière.

Votre administration a-t-elle eu l'occasion d'organiser une réunion de la CIC? Pourriez-vous me confirmer que l'examen des dossiers a bien repris? Pour quelle date est prévue la publication du rapport de cette commission? Pouvez-vous nous indiquer si, depuis l'examen du budget initial de 2020, de nouveaux dossiers ont été approuvés pour des investissements directs ou des subventions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'apprécie votre intérêt pour cette question de la rénovation des infrastructures culturelles, même si je crains qu'il ne soit encore un peu trop tôt pour vous apporter des éléments de réponse déterminants.

Comme je l'avais annoncé le 3 mars dernier, j'ai demandé à l'administration de remettre sur pied la CIC afin d'examiner l'ensemble des dossiers de demandes de subventions qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision – qu'elles aient été introduites depuis le début de la législature ou précédemment –, de proposer des priorités d'intervention et, enfin, de me soumettre une proposition budgétaire permettant l'utilisation des crédits d'engagement 2020.

La CIC s'est réunie pas plus tard que la semaine dernière. L'ordre du jour était constitué des dossiers déjà énumérés devant cette commission. Une deuxième réunion de la CIC est d'ores et déjà prévue pour finaliser l'analyse des dossiers et l'identification des priorités. Le rapport de la CIC me sera ensuite transmis. Il sera accompagné des propositions budgétaires initiales pour 2021.

J'ai par ailleurs le plaisir de vous informer qu'une première réunion du comité de pilotage de l'accord de coopération de 2018 avec la Région wallonne s'est tenue le 19 mai dernier. Certains des dossiers instruits actuellement par la CIC entrent dans le champ de cet accord de coopération relatif à des projets immobiliers à caractère culturel, patrimonial et/ou touristique, sur lequel j'ai également été interrogée récemment.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'ai pris note du fait qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière et qu'une prochaine réunion est programmée. Je n'ai pas entendu la date de la prochaine réunion et espère qu'elle n'aura pas lieu dans trois mois puisque je rappelle c'est le 3 mars dernier que vous m'aviez annoncé avoir sollicité votre administration à cet égard et que nous savons que, malgré la crise, le personnel a continué à travailler.

Je vous remercie d'avoir remis sur pied cette commission et d'avoir organisé cette première réunion qui s'est bien déroulée. J'espère que la réunion suivante aura lieu prochainement et non pas au mois de septembre, car les acteurs culturels qui ont

rentré des dossiers au cours de la présente législature et de la précédente sont en attente et ne savent pas comment évoluer.

Je reviendrai sur cette question une prochaine fois.

1.13 Question de M. Olivier Bierin à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Procès des ateliers d'art contemporain»

M. Olivier Bierin (Ecolo). – Madame la Ministre, dans son édition du 11 juin dernier, «Le Vif/L'Express» est revenu sur l'affaire des Ateliers d'art contemporain (AAC). Cette ASBL liégeoise, dont le procès s'est ouvert ce mardi 16 juin, a été liquidée en 2015, après le détournement présumé de centaines de milliers d'euros.

Durant de nombreuses années, des milliers de jeunes – et moins jeunes – liégeois avaient eu la chance de participer à des stages organisés par cette ASBL, dont la qualité était reconnue. L'association employait 26 équivalents temps plein et 150 animateurs et artistes intermittents, qui représentaient 15 équivalents temps plein supplémentaires. Son budget s'élevait à 1,9 million d'euros, dont 90 % d'argent public. Le directeur est soupçonné de malversations, à son profit et à celui d'une autre ASBL satellite appelée Arteco, qui organisait notamment le festival «Les Parlantes».

Je ne vous demande pas de faire le travail de la justice et de vous prononcer sur le volet pénal de cette affaire, mais quelle analyse politique en retirez-vous? À combien s'élevaient les subventions reçues de la Fédération Wallonie-Bruxelles par cette ASBL? La Fédération en a-t-elle récupéré une partie? L'ASBL était-elle inspectée régulièrement par l'Administration générale de la culture (AGC)? L'a-t-elle été en 2014, quand l'affaire a éclaté? Des rapports ont-ils été rédigés à ce sujet? Quels enseignements l'administration et le gouvernement en ont-ils retenus?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, tout d'abord, comme vous l'indiquez dans votre question, on ne peut, à l'heure actuelle, préjuger des conclusions et des décisions qui seront rendues par le tribunal correctionnel de Liège. En outre, je partage comme vous l'idée que, dans l'absolu, des agissements personnels ne doivent pas éclabousser le travail d'une association lorsque celle-ci offre des activités de qualité à de nombreux publics. Dans le cas précis des AAC, laissons donc la justice déterminer les responsabilités.

Les AAC bénéficiaient de différentes subventions octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles s'élevaient en 2014 à 22 268 euros pour sa reconnaissance en tant que centre d'expression et de créativité (CEC), de 39 710 euros de subventions supplémentaires à l'emploi et de 65 000 euros dans le cadre d'une convention pour le développement d'un pôle socio-artistique et de médiation à partir de son ancrage dans la région liégeoise.

L'ASBL a toujours rentré ses rapports d'activités et ses comptes dans les délais impartis. Les contrôles d'usage ont été effectués, tant par le service fonctionnel que par le Service général de l'inspection (SGI) de la Culture. Ils ne posaient pas de problèmes significatifs justifiant un contrôle plus approfondi. Aucun problème majeur n'avait été relevé avant la fin de l'année 2014. Par ailleurs, l'action était de qualité au regard des moyens alloués.

Les différentes subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été versées dans le courant de l'année 2014, en respectant les délais imposés par le décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement des fédérations de pratiques artistiques en amateur, des Fédérations représentatives de Centres d'expression et de créativité et des centres d'expression et de créativité, ainsi que les procédures de liquidation. Ces montants sont relativement faibles eu égard aux sommes mises en jeu par les projets introduits au Fonds social européen (FSE), qui ont entraîné la chute de l'ASBL. En effet, la liquidation volontaire a été générée par un état de faillite virtuelle, lié à la mauvaise gestion de fonds européens dont bénéficiait l'ASBL. Ces projets FSE, introduits en lien avec des programmes de la Région wallonne, étaient distincts des actions pour lesquelles l'association était reconnue et soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dès que l'administration a été alertée de la situation critique, à la fin de l'année 2014, le SGI de la Culture a directement organisé une concertation rassemblant l'échevin de la Culture de la ville de Liège, Jean-Pierre Hupkens, par ailleurs membre du conseil d'administration de l'ASBL, trois représentants du personnel, un représentant de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une représentation du Service public de Wallonie (SPW) pour ce qui relève des points d'aide à la promotion de l'emploi (APE) et des représentants d'associations susceptibles de reprendre des parties de l'activité de l'ASBL en liquidation. Le souci était de maintenir, tant que faire se peut, la tenue des activités concrètes de l'association telles que l'organisation d'ateliers hebdomadaires et de stages d'art contemporain. La ville de Liège a repris de manière intermédiaire la gestion de ces activités.

Le groupe de concertation a travaillé à l'élaboration d'un projet visant la reprise – c'est-à-dire l'adossement – des activités de l'ASBL par d'autres associations œuvrant ensemble: Les Chioux – Centre culturel de Liège, le Centre culturel

de Chênée, le Service Animations des Musées de la Ville de Liège et l'association Natagora. Cette reprise d'activité est actuellement reconnue comme mission intensifiée, portée par les centres culturels.

En 2015, à la suite de la liquidation des AAC, la subvention de fonctionnement de 22 268 euros a été versée à l'ASBL Les Chiroux – Centre culturel de Liège, qui a repris à sa charge les activités des AAC, qui étaient subventionnées au titre de CEC. Il n'y a pas eu de procédure de récupération des subventions versées en 2014. Les activités pour lesquelles l'ASBL AAC était subventionnée ont été accomplies et justifiées en respectant les délais imposés par le décret du 30 avril 2009.

Les faits mentionnés dans l'article que vous citez sont troublants: deux structures articulées de manière opaque, des administrateurs issus d'un même sérail politique. Il est donc normal que ces affaires soient portées devant des tribunaux. Je défends pour ma part un modèle de gouvernance où la transparence et l'efficacité sont de mise. On peut regretter par ailleurs que toute pratique qui s'écarterait des principes fondamentaux d'une gouvernance publique irréprochable jette l'opprobre sur des secteurs, des agents du service public, et invite dès lors à renforcer les contrôles là où l'on souhaiterait induire un climat de confiance et de bienveillance. La transparence, on le sait, est un des meilleurs gages pour établir ou maintenir la confiance.

Je rappellerai publiquement devant cette assemblée que cet argent public, c'est celui des citoyens, c'est le vôtre, c'est le nôtre. Les responsables politiques doivent être les premiers à garantir leur bonne utilisation. Tout doit être mis en œuvre pour ce faire. C'est dans cette optique que je plaide pour un décret «Gouvernance» qui soit un véritable outil, tant à destination des opérateurs que des services du gouvernement.

M. Olivier Bierin (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse complète, à la fois sur les faits, les montants et les procédures. Elle est aussi engagée sur le fond et sur les perspectives. Il s'agit tout de même d'un énorme gâchis culturel, artistique et humain. J'ai une pensée, tout d'abord, pour les travailleurs et les travailleuses, victimes de ce gâchis, qui ont perdu leur boulot, voire leur santé, en essayant de sauver ce projet, mais aussi pour les artistes et les jeunes qui ont perdu un bel outil de création et de découverte, même si une partie des activités a pu être récupérée par ailleurs.

On préférerait, en effet, travailler dans la confiance et la bienveillance, mais parfois, des contrôles sont nécessaires. Loin de moi l'idée de faire un procès d'intention: je suis sûr que l'administration a fait son travail correctement. Lorsque tous les enseignements auront été tirés de cette affaire, il faudra peut-être ajuster certains contrôles ou certaines procédures. Vos services ont bien assez de travail; ils ne doivent pas faire de l'excès de zèle et

être dans le soupçon permanent. Les contrôles doivent être ciblés et proportionnés, mais si les détournements sont avérés, il faudrait qu'à l'avenir, une situation similaire déclenche certaines alarmes et allume les voyants rouges sur le tableau de bord de l'administration.

J'interrogerai aussi votre collègue du gouvernement wallon, M. Borsus, la semaine prochaine. La Région wallonne aussi octroyait des aides aux deux ASBL. Au-delà du contrôle des seules subventions de chaque entité, croiser les données de la Région, la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'agence FSE aurait peut-être permis de détecter certains problèmes.

1.14 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Accord du gouvernement sur la répartition des premières aides»

1.15 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Décision du gouvernement sur la répartition des premiers 8,6 millions du fonds d'urgence pour les opérateurs culturels»

1.16 Question de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Laissés-pour-compte du fonds d'urgence»

1.17 Question de M. Matteo Segers à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Projets soutenus par le fonds d'urgence pour le soutien à la culture – Première période»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, votre gouvernement s'est mis d'accord sur la répartition de la première tranche des 8,4 millions d'euros alloués au secteur culturel. Celle-ci s'est faite sur la base des dossiers introduits par les opérateurs et les institutions; sur les 389 dossiers qui ont été examinés par l'administration de la Culture et le gouvernement, 321 ont été retenus pour

bénéficier d'une partie de l'enveloppe.

Quels ont été les critères retenus pour effectuer cette répartition? Pouvez-vous faire le point sur les décisions? Les propositions de votre administration ont-elles toutes été retenues ou ont-elles fait l'objet d'ajustements ou de modifications par votre cabinet ou par le gouvernement? Si c'est le cas, quels changements ont-ils été apportés? Avez-vous sollicité l'expertise des instances d'avis? Dans la négative, pourquoi n'y avez-vous pas fait appel?

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, le 11 juin 2020, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé la répartition de la première tranche du fonds d'urgence culturelle. Il s'agit évidemment d'une bonne nouvelle pour les opérateurs culturels frappés de plein fouet par la crise du Covid-19 à qui cette aide apportera un peu d'oxygène.

Pour rappel, ce fonds d'urgence a été créé pour les opérateurs culturels qui ont subi des pertes de recettes importantes en raison de l'annulation de leurs activités ou de la fermeture des lieux durant la période du 14 mars 2020 au 3 mai 2020. Une première enveloppe de 8,6 millions a été dégagée et a ensuite été doublée pour couvrir la période du 4 mai 2020 au 5 juillet 2020.

Ce sont donc les 389 dossiers introduits avant le 18 mai 2020 et portant sur la première période qui sont concernés par cet accord de répartition. Ils concernent les centres culturels, les centres d'expression et de créativité (CEC), les musées, les centres d'art, des arts vivants, de la musique ou encore du cinéma. Ces 389 dossiers ont été examinés par l'administration de la Culture et le gouvernement sur la base des critères suivants: l'éligibilité du demandeur en lien avec le périmètre et la période définis, la viabilité des opérateurs, l'évaluation du préjudice et la proportionnalité de l'indemnité et la prise en compte des dépenses visant à assurer la rémunération des prestataires finaux. Sur la base de ces critères, le gouvernement a décidé d'octroyer des indemnités à 321 dossiers pour un total de 8 439 225 euros.

Comment s'effectueront concrètement ces indemnités et dans quels délais? Il me revient que les indemnités seraient liquidées en deux tranches. Qu'en est-il?

En outre, lorsqu'on se penche sur le tableau reprenant les montants attribués à chaque demandeur, on observe qu'ils vont de 172 euros à 245 525 euros. De quelle manière vos services ont-ils évalué le préjudice et la proportionnalité de l'indemnité pour chaque opérateur culturel? Quels critères précis ont-ils été retenus pour déterminer le montant des indemnités? Êtes-vous en mesure de nous communiquer des précisions sur ce que représentent ces indemnités par rapport aux montants souhaités par les opérateurs dans leur demande d'aide? Comment vos services se sont-ils assurés que la rémunération des prestataires finaux,

à savoir les artistes et techniciens, a été ou sera bel et bien effectuée?

Enfin, les opérateurs culturels qui bénéficient de cette première tranche d'aide vont-ils devoir ré-introduire un nouveau formulaire pour la deuxième tranche qui concerne la période du 4 mai 2020 au 5 juillet 2020? Quelle sera la marche à suivre? Cette deuxième tranche est-elle automatiquement acquise? Sa liquidation, totale ou partielle, dépend-elle de certaines conditions? Si oui, lesquelles?

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, le 11 juin dernier, vous indiquiez dans un communiqué que le gouvernement avait arrêté la répartition de la première tranche du fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le soutien à la culture. Vous précisez que sur les 389 dossiers déposés, 323 donneraient lieu à une indemnisation. La Fédération Wallonie-Bruxelles a donc refusé d'octroyer une aide à 66 opérateurs qui se trouvaient dans l'attente depuis plusieurs semaines et qui avaient parfois eu toutes les peines pour compléter leur demande. Ces opérateurs rejoignent ainsi la longue liste des lieux et organisations culturels qui doivent affronter, sans aucune aide supplémentaire, les terribles pertes économiques dues à la crise sanitaire.

Au-delà du fond, c'est aussi la manière dont les décisions ont été communiquées qui m'interpelle. Votre cabinet n'a, à aucun moment, contacté les opérateurs recalés qui ont appris la très mauvaise nouvelle par la presse. Ils n'ont reçu aucun courriel ou appel pour les informer du sort réservé à leur demande et des raisons justifiant le refus. La directrice artistique du Fou Rire Théâtre vous a adressé une lettre, par voie de presse, qui débute par ces mots: «Madame la Ministre, le 12 juin au matin, j'apprends par la presse, comme tant d'autres, la répartition du fonds d'urgence destiné à la culture concernant les premières aides... Et j'ai envie de hurler ma colère et ma déception».

Certains opérateurs auraient aussi essuyé un refus sous prétexte qu'ils ne sont pas subventionnés, alors qu'ils bénéficient d'une reconnaissance de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le site www.subsides-covid19.cfwb.be indique pourtant que: «le Fonds d'urgence est accessible aux opérateurs culturels et organisateurs qui bénéficient, à la date du 10 mars 2020, d'une reconnaissance, d'une convention ou d'un contrat-programme, d'une subvention ponctuelle ou de toute autre aide prévue par un dispositif de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière culturelle». Le cabaret L'Os à Moelle en est un bon exemple, car il bénéficie d'une reconnaissance, mais il n'a jamais reçu de subventions. L'incompréhension et la déception sont grandes au sein de ce lieu emblématique et dynamique de Bruxelles, qui existe depuis 60 ans. Il s'agit en fait d'une double peine pour ces lieux culturels de proximité que sont les cabarets, cafés-théâtres et cafés-concerts qui éprouvent, déjà en temps normal, des difficultés à survivre. Ils sont aujourd'hui confrontés

à cette terrible situation engendrée par la crise sanitaire, sans aucune aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils avaient pourtant bon espoir d'obtenir une aide au vu des informations publiées sur le site, mais ils se retrouvent désormais sans rien et sont menacés de fermeture. À l'inverse, vous avez également communiqué une excellente nouvelle la semaine dernière. Les cinémas de proximité reconnus vont recevoir une aide la Fédération Wallonie-Bruxelles, même s'ils ne font pas partie des cinémas subventionnés.

Pouvez-vous nous informer sur les raisons principales de refus d'aide et nous confirmer que le non-subventionnement était l'un des critères de non-attribution? Était-il prévu que les opérateurs reconnus, mais non subventionnés ne bénéficieraient d'aucune aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, pourquoi l'information contraire est-elle publiée sur le site www.subsides-covid19.cfwb.be? Pourquoi les opérateurs qui ont introduit une demande, mais qui ne bénéficieront d'aucune aide n'ont pas été directement informés du suivi de leur demande et des raisons du refus? Une réflexion est-elle en cours afin d'étendre la logique appliquée aux cinémas de proximité à tous les opérateurs culturels reconnus, mais non subventionnés?

M. Matteo Segers (Ecolo). – Madame la Ministre, la création du fonds d'urgence pour les opérateurs culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles fut l'objet de nombreux débats au sein de cette commission durant le confinement. Je constate aujourd'hui que les moyens qui avaient été rapidement dégagés par le gouvernement ont été attribués à 321 opérateurs.

L'intérêt du débat parlementaire est de faire la clarté sur le processus de répartition de ces aides, ainsi que sur les intentions qui animent le gouvernement. Les questions de mes collègues sont dès lors pertinentes et légitimes. La Fédération Wallonie-Bruxelles a une mission de reconnaissance et de soutien du monde culturel, qu'elle remplit en définissant un cadre décretaal et en affectant des moyens financiers. Au moment de fixer les critères de répartition du fonds d'urgence, le gouvernement a dû poser un choix concernant l'éligibilité des opérateurs privés et semi-privés non reconnus. S'ils avaient été éligibles, la Fédération Wallonie-Bruxelles aurait eu bien du mal à identifier lesquels de ces opérateurs elle devait aider. Madame Pavet, vous avez fait référence au cabaret bruxellois l'Os à Moelle, un lieu que j'apprécie particulièrement et dont je suis l'évolution. Cet établissement n'a jamais rempli les conditions fixées dans les décrets relatifs aux arts de la scène, malgré les activités qu'il héberge. Il bénéficie, par contre, une forme originale de soutien citoyen et populaire. La crise doit inciter la Fédération Wallonie-Bruxelles à mener une réflexion sur la manière de prendre en compte ces espaces culturels qui participent à la construction de la société et des citoyens, mais qui, en raison des héritages de la construction culturelle

progressive.

Cela étant dit, la méthode de répartition des aides et les critères d'éligibilité du fonds d'urgence créé dès le 7 avril étaient clairs dès le départ. En outre, la ministre de la Culture n'est pas la seule en mesure de gérer la crise. Les services de l'administration et de l'inspection, les parlementaires et les opérateurs culturels eux-mêmes sont autant d'acteurs capables d'apporter des réponses. Par ailleurs, la période de confinement a entraîné des obstacles inédits pour chacun de ces intervenants. Obligée de laisser place au télétravail ou confrontée à l'absence de son personnel, l'administration a le mérite d'avoir pu procéder rapidement au traitement des 381 dossiers de demande d'aide. Certes, le résultat est décevant pour ceux qui n'ont pas obtenu de réponse positive. Néanmoins, le gouvernement a assuré la plus grande transparence sur l'octroi de ces aides.

Madame la Ministre, sans entrer dans les détails financiers, j'attire votre attention sur le fait que certains opérateurs comme le centre culturel Flagey ou l'Opéra royal de Wallonie ou encore Flagey ont décidé de ne pas solliciter le fonds d'urgence, estimant que la Fédération Wallonie-Bruxelles devait indemniser en priorité les structures les plus fragiles. Leurs subventions leur ont permis de faire face à la crise.

Cet aspect doit être pris en compte lors de la répartition des aides. Nous devons également observer les fortes solidarités qui existent dans le secteur et saluer, avec respect, l'attitude des opérateurs culturels qui ont décidé de prélever sur leurs réserves personnelles afin que les montants soient dégagés. La première tranche de 8 439 225,90 euros a été intégralement liquidée. Un arbitrage complexe aurait été nécessaire sur le fonds d'urgence avait été ouvert à tous les champs culturels. Or, certains pourraient bénéficier d'une aide provenant, je l'espère, de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Région wallonne.

Mon groupe politique a été très sensible à la manière dont le dossier s'est construit. Le chemin choisi n'est ni le plus facile ni le plus direct, mais il respecte les principes de bonne gouvernance. L'enjeu est aujourd'hui de s'assurer que ces aides bénéficieront directement aux publics visés, à savoir les professionnels de première ligne, comme les artistes et les techniciens.

Certes, les critères d'éligibilité peuvent être discutés. Je préfère toutefois saluer les efforts qui ont été réalisés pour garantir un système d'aide qui permet à tous d'être soutenus, indépendamment de la notoriété des opérateurs au sein d'un même champ culturel. Je pense ici à toutes les compagnies, à tous les artistes et à tous les techniciens, qui travaillaient pour des opérateurs culturels et qui pourront maintenir leur cachet. L'aide reçue leur permettra d'assumer leurs engagements.

Madame la Ministre, que pouvez-vous dire sur les dossiers non retenus? Ces opérateurs n'étaient-

ils pas éligibles ou ont-ils été recalés pour d'autres raisons? Peut-être certains d'entre eux ont-ils été mal aiguillés dans l'introduction de leur dossier? Pouvez-vous confirmer que les montants retenus correspondent aux estimations demandées aux opérateurs? Il me paraît important de préciser que si l'évaluation des pertes a été menée par l'opérateur culturel lui-même, cela explique la disparité des demandes. Une compagnie ayant dû annuler trois représentations n'introduit logiquement pas la même demande qu'une compagnie qui avait une tournée de vingt ou de trente dates. Par conséquent, permettre à chaque opérateur culturel d'estimer lui-même ses pertes me paraît judicieux et garantit une gouvernance optimale, à condition qu'il soit possible de faire toute la lumière sur les liquidations.

Enfin, la liquidation des aides est prévue en deux tranches. Pouvez-vous nous informer sur la procédure à suivre pour obtenir le plus rapidement possible l'ensemble de l'aide? Quand la première tranche de 20 % sera-t-elle versée aux opérateurs?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Avant de vous détailler comment le gouvernement a mis en œuvre les règles pour libérer les aides d'urgence, je salue le travail de l'administration, qui a effectué cette analyse dans un temps record. Les dossiers ont été remis le 18 mai et la décision a pu être prise le 11 juin! Ce délai est remarquable! Les opérateurs culturels étaient en attente – c'est bien légitime – et le gouvernement a pu leur répondre rapidement pour cette première période.

Le gouvernement a fixé un cadre d'intervention dont les contours ont guidé l'analyse des dossiers. Pour rappel, il fallait que l'opérateur soit soutenu financièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il fallait aussi qu'ils fassent partie des secteurs suivants: les centres culturels, les centres d'expression et de créativité, les arts vivants (théâtre, cirque, conte, interdisciplinaire, danse), la musique, les centres d'art plastique, les musées publics et privés, le cinéma. L'indemnisation couvrait la période allant du 10 mars au 3 mai 2020. Quelque 389 dossiers ont été introduits. Vous noterez, Mesdames et Messieurs les Députés, que la ligne d'indemnisation a été rendue publique en toute transparence, à l'instar de ce que j'avais annoncé auparavant au sein de cette commission de la Culture.

L'analyse s'est faite en trois temps. Le premier temps a consisté à vérifier par l'administration et mon cabinet l'éligibilité du demandeur: était-il ou non dans le périmètre décidé par le gouvernement? Certains dossiers ont été déclarés irrecevables. Il s'agit notamment de festivals qui sont inclus dans le périmètre de soutien spécifique aux festivals, d'opérateurs relevant d'autres secteurs non compris dans le périmètre, tels que l'éducation permanente, et d'opérateurs non soutenus par notre Fédération, ni structurellement ni ponctuellement. Une communication des raisons du refus est en

cours de préparation par les services de l'administration. Certains opérateurs ont déjà pris contact avec mon cabinet. Les explications sont données, en toute transparence.

Le deuxième temps a consisté à l'analyse par les services du gouvernement de la viabilité des opérateurs et de la correspondance aux règles fixées dans l'article 5 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 4 du 23 avril 2020 relatif au soutien du secteur culturel et du cinéma dans le cadre de la crise sanitaire du COVID19. Des contacts ont été pris avec certains opérateurs pour avoir des précisions quant aux données rentrées par l'intermédiaire du formulaire. L'administration a proposé au cabinet, sur cette base, des montants d'indemnisation.

Le troisième temps a consisté à vérifier les montants proposés par l'administration par mon cabinet. Dans ce cadre, des précisions ont aussi été demandées à certains opérateurs, pour évaluer le plus justement possible le montant de l'indemnisation.

Plusieurs modifications des montants proposés sont, entre-temps, intervenues et découlent principalement de plusieurs éléments: premièrement, une demande d'indemnisation sur une période plus longue que celle déterminée, par exemple lorsque la demande inclut les pertes subies jusqu'au 30 juin ou jusque fin août; deuxièmement, une prise en considération du paiement des prestataires finaux qui ne pourra s'effectuer qu'après indemnisation. En effet, le formulaire rempli par les opérateurs fait état des dépenses prévues et réelles. Cette indemnité est calculée en partie sur l'économie qui a pu être réalisée sur ces dépenses. Or, de nombreux opérateurs n'ont pas inclus dans leurs dépenses réelles les rémunérations des prestataires finaux lors de la formulation de la demande. Ces dépenses n'ont pas encore été effectuées puisqu'elles dépendent de l'obtention d'une aide dans le cadre présent. Pour répondre à la règle fixée par le gouvernement de rémunérer les prestataires finaux, il est donc nécessaire de les prendre en compte dans le calcul pour qu'elles puissent être honorées. Les indemnités le seront au titre de subventions. L'arrêté de pouvoirs spéciaux prévoit un versement en deux tranches: une première tranche de 60 % liquidée immédiatement et une deuxième tranche de 40 % versée dans les trois mois sur base des justificatifs. Ce sera le moment pour l'administration d'ajuster au mieux le montant de l'intervention en fonction de ces pièces justificatives.

Enfin, troisièmement, une évaluation et une modification du formulaire ont été menées pour le prochain volet du fonds d'urgence de 8,5 millions d'euros, pour faciliter la tâche des opérateurs ainsi que le travail d'analyse de l'administration. Ce travail a été mené sur la base de retours que les fédérations nous ont faits. Comme vous l'avez sans doute lu, le formulaire est à nouveau en ligne depuis ce lundi 22 juin.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je regrette que le dispositif existant, même s’il apporte une aide bienvenue aux opérateurs qui en bénéficieront, soit calibré de manière très restrictive. Le dispositif lui-même a été jugé dissuasif par certains opérateurs; d’autres ont estimé ne pas devoir rentrer de demande par solidarité à l’égard d’autres opérateurs encore. Un certain nombre d’acteurs n’ont donc pas pu avoir recours au dispositif et ceux qui y ont eu recours n’ont pas tous pu être retenus. Ces derniers représentent 15 % à 20 % des dossiers introduits. Ce pourcentage n’est pas insignifiant! Je continue à penser qu’un dispositif élargissant le périmètre, au-delà de ce mécanisme d’urgence, serait vraiment le bienvenu!

Je note enfin que vous avez maintenu la liquidation de l’indemnisation en deux tranches. Une simplification aurait permis de liquider intégralement des montants, somme toute, assez modestes. 175 euros seront liquidés en deux tranches... Vous auriez pu vous épargner cette approche procédurière et privilégier un remboursement intégral. M Segers m’a assuré ce matin que c’était acquis, mais j’ai la confirmation que ce n’est pas le cas.

Enfin, je déduis de votre réponse qu’aucune instance d’avis n’a été consultée. Tout s’est joué entre l’administration, le cabinet et les services du gouvernement. Peut-être qu’au-delà de l’urgence, une implication de ces structures d’avis serait intéressante pour voir comment adapter ces mécanismes à l’avenir.

M. Olivier Maroy (MR). – Voilà un bel exemple de l’action concrète du gouvernement. J’ai déjà utilisé cette formule à plusieurs reprises: pas de blabla, mais des résultats! Bravo pour la réactivité! Quelque 389 dossiers à traiter, ce n’est pas rien! Je salue avant tout l’effort de transparence, avec la publication de la liste des indemnisations. Permettez-moi un petit bémol toutefois, Madame la Ministre: si j’ai bien compris, certains opérateurs ont eu les informations par la presse. Ce n’est pas parfait, mais qui peut prétendre l’être?

Je souligne également la prise en compte de la rémunération des prestataires finaux.

Enfin, je trouve encourageant d’entendre que vous tirez des leçons de vos «erreurs». Il a fallu réagir dans l’urgence, inventer une procédure et avant tout, aider les opérateurs qui étaient dans la mouise. Les formulaires n’étaient peut-être pas exactement comme ils devaient être, mais vous allez simplifier les procédures, pour la prochaine tranche qui porte sur la période du 4 mai au 5 juillet, à la fois pour l’administration et pour les opérateurs. Vous faites preuve de bonne gouvernance en évaluant en permanence vos politiques!

Mme Amandine Pavet (PTB). – Effectivement, quelque 389 dossiers ont dû être traités. J’entends les difficultés de l’administration. Le traitement n’a pas pu se faire si rapidement que vous le dites. Madame la Ministre, vous dites que

vous allez toutefois tirer les conclusions de la situation actuelle. J’entends aussi les difficultés dont vous parlez. Certaines erreurs ont pu être commises en termes de jugement. J’espère que les corrections pourront être apportées pour la seconde phase.

J’en viens aux critères pour pouvoir bénéficier du fonds. Les festivals entreraient dans une autre catégorie. Vous avez cité une liste de sous-secteurs qui n’entrent pas en ligne de compte. Les exemples des recalés montrent qu’il s’agit d’opérateurs qui n’entrent dans aucune case. C’est également une des raisons de leur non-subventionnement. Vous en avez parlé brièvement, Monsieur Segers. En l’état actuel et au vu de l’urgence dans laquelle ils sont, il serait effectivement intéressant de faire évoluer ces critères et de permettre à ceux qui n’entrent dans aucune catégorie de bénéficier de ce soutien face à la crise, Madame la Ministre.

Une forme de solidarité semble apparaître au profit de certains grands opérateurs qui avaient décidé de ne pas demander le fonds d’urgence. Cela me questionne! Les montants prévus, mais non utilisés, pourraient être attribués à une série d’acteurs laissés sur le carreau. Une décision politique forte est nécessaire afin d’étendre les aides à ces lieux et ces opérateurs. J’espère que les décisions à l’avenir permettront d’aider les opérateurs qui se trouvent en grandes difficultés.

M. Matteo Segers (Ecolo). – Nous vivons une époque extrêmement difficile et nous avons des réponses à donner. Vous avez annoncé une première liquidation à 8,5 millions d’euros dès le début du mois d’avril. Vous vous y êtes engagés. L’ensemble de ces montants sont liquidés. C’est maintenant la question de la deuxième tranche du fonds qui se pose.

Je salue l’engagement du gouvernement. Je voudrais également saluer que les prestataires finaux doivent aussi obligatoirement bénéficier de la mesure pour que les opérateurs puissent solliciter le fonds. Cela avait été convenu initialement. Cette aide est nécessaire à la subsistance.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la liquidation de la prochaine tranche de 20 %. Une série d’opérateurs culturels rémunèrent leurs prestataires finaux grâce à différentes méthodes, qu’il s’agisse de bureaux sociaux pour artistes (BSA) ou d’autres manières. Il faut s’assurer de l’éligibilité des pièces au regard des besoins du secteur pour justifier l’engagement des prestataires finaux. Un opérateur qui avait par exemple prévu de rémunérer un artiste via un BSA doit pouvoir être éligible à ce titre-là.

Je vous remercie donc pour la clarté apportée et j’espère constater la même conviction et le même engagement de l’administration pour l’octroi de la deuxième tranche du fonds.

1.18 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bouger les lignes»

1.19 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Bouger les lignes»

1.20 Question de M. Charles Gardier à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Organisation des travaux du groupe de réflexion chargé de dessiner un futur pour la culture»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je reviens sur cette opération «Bouger les lignes» afin de faire le lien avec la décision que vous avez prise de constituer un groupe de réflexion appelé à réfléchir à l'avenir du secteur culturel. Ce dernier est composé de 39 personnes choisies par vos soins. Lors du débat thématique qui a animé la séance plénière il y a une quinzaine de jours, plusieurs intervenants se sont interrogés sur la cohérence de ce choix, au regard de la perspective de création d'un Conseil supérieur de la culture, en principe prévu dans le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle. Vous avez choisi de relancer les discussions avec des personnalités que vous avez vous-même identifiées, plutôt que de travailler avec un organisme clairement représentatif et conforme audit décret.

Mes questions me paraissent donc légitimes eu égard au processus de consultation suivi entre 2015 et 2017. Des centaines de personnes issues des secteurs artistique, culturel, créatif et de l'éducation permanente ont participé à l'opération «Bouger les lignes». La nécessité d'une gouvernance, d'un dialogue structuré avec le secteur est l'une des conclusions sorties de ce travail de concertation. Cela a mené à la réforme de la fonction consultative et à la mise en œuvre d'un Conseil supérieur de la culture. Votre choix de créer un groupe *ad hoc* semble contradictoire compte tenu des conclusions de ce travail intense et très mobilisateur de participation et de co-construction.

Comment comptez-vous articuler le contenu des synthèses de «Bouger les lignes» et le travail confié au groupe des 39? Faites-vous un lien entre

ces deux processus ou tirez-vous un trait sur l'opération «Bouger les lignes»? Allez-vous associer l'Observatoire des politiques culturelles et l'Administration générale de la culture (AGC) à cette réflexion? Ces deux services ont suivi de près les travaux de «Bouger les lignes». Les avez-vous consultés sur ce point précis de la création d'un nouvel organe ou sur d'autres sujets depuis votre entrée en fonction?

En réponse à une question que je vous posais, vous m'avez indiqué avoir pris connaissance des conclusions de l'opération «Bouger les lignes», sans pour autant préciser quelles mesures vous envisagiez d'étudier ou de prendre. Comptez-vous mettre en œuvre certaines actions issues de cette opération qui n'ont pu être opérationnalisées durant la précédente législature? Si oui, lesquelles? Sinon, pourquoi?

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, le 5 juin dernier, vous avez annoncé la mise sur pied du groupe de réflexion «Un futur pour la culture», dans le but de développer à court terme des solutions politiques innovantes aux difficultés rencontrées par le secteur culturel consécutivement à la pandémie de Covid-19. Entendant respecter, protéger et promouvoir la liberté de création, le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, le principe d'égalité et de non-discrimination et la diversité, ledit groupe devra accompagner le redéploiement de la culture à court terme, mais devra également apporter des conclusions quant à des problèmes structurels dans le monde de la culture à long terme. Ceux-ci auront été mis en évidence par la pandémie du Covid-19.

Pour ce faire, vous avez précisé que ce groupe agira selon une démarche en cinq temps: une phase de récolte et d'analyse des données et de consultation; l'élaboration de propositions par le groupe de réflexion et la rédaction du plan de redéploiement; les retours des fédérations professionnelles et des instances d'avis; un dialogue avec les autres niveaux de pouvoir; le prolongement et la concrétisation du plan.

Le 13 juin, j'ai été touché par un reportage diffusé par la RTBF et consacré à une épicerie sociale baptisée «*Feed the culture*». Ce reportage décrivait la situation dramatique dans laquelle se trouvent de nombreux travailleurs du secteur de la culture. Concrètement, des volontaires vont récupérer des invendus dans des marchés ou des supermarchés et les mettent gratuitement à disposition.

Bien que ce sujet ait été abordé dans le cadre du débat thématique du 10 juin dernier en séance plénière, la gravité de la crise pour le secteur culturel ainsi que plusieurs éléments neufs justifient mon souhait de revenir vers vous concernant certains aspects spécifiques.

Je m'interroge en premier lieu sur la temporalité et l'organisation concrète de l'action de ce groupe. J'ai bien à l'esprit les missions colossales que va devoir remplir ce groupe de réflexion, mais

surtout l'urgence de trouver des solutions à l'heure actuelle. Dès lors que le suivi opérationnel du plan rédigé sera confié à votre cabinet et au Conseil supérieur de la culture (CSC), pouvez-vous nous donner plus de précisions concernant la manière dont ce suivi sera effectué? L'addition de ce groupe de réflexion parallèlement à la prochaine réunion du CSC ne risque-t-elle pas de ralentir la sortie de crise pour le secteur culturel si lourdement touché? Il importe de ne pas perdre une minute. Pouvez-vous nous préciser comment les fédérations et instances d'avis seront concrètement associées à cette réflexion? Pourquoi ajouter un nouvel espace de concertation? Pourquoi ne pas avoir confié cette mission aux structures prévues par le décret relatif à la nouvelle gouvernance culturelle?

Par ailleurs, outre les noms des deux coprésidents, l'annonce du gouvernement quant à la composition dudit groupe faisait état de 39 noms, disposant «de compétences propres, de vécus et d'expériences diversifiés susceptibles d'ouvrir les horizons de manière concrète et créative en pleine connaissance des réalités vécues par chacun des maillons de la chaîne culturelle». Pouvez-vous nous préciser les critères précis sur la base desquels ces profils furent choisis? Les chiffres évoluant régulièrement, combien de personnes exactement font-elles désormais partie de ce groupe? Leurs tâches seront-elles exclusivement collégiales ou seront-elles réparties par sous-groupes, dans le but de réfléchir à des thématiques spécifiques? Si oui, lesquelles? Le groupe de réflexion s'est-il déjà réuni? À quelle date exacte leur est-il demandé de transmettre leurs premières contributions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Concernant les questions relatives au groupe de réflexion «Un futur pour la culture», la conférence des présidents du 18 juin 2020 a pris la décision, s'il n'y avait pas d'élément neuf justifié permettant de réinterroger le pouvoir exécutif avant un délai de six semaines, d'autoriser les ministres à renvoyer les parlementaires à leurs réponses précédentes. Pour éviter toute redite et étant donné qu'aucun élément neuf n'est survenu, j'applique donc aujourd'hui cette décision et vous invite à consulter la réponse que j'ai apportée lors du débat thématique que nous avons eu en séance plénière, le 10 juin dernier. J'aborderai donc uniquement les éléments de vos questions que je n'ai pas déjà évoqués.

Je n'ai pas abordé le dispositif «Bouger les lignes» de manière détaillée lors du débat thématique. Celui-ci fait partie de ces opérations préexistantes sur lesquelles le groupe de réflexion peut s'appuyer. J'ai en outre fait miennes certaines actions identifiées dans le cadre de ce dispositif. Je pense par exemple au décloisonnement des matières culturelles. En effet, ce groupe de réflexion réunit des acteurs issus de l'ensemble des secteurs culturels. Je pense encore à la centralité des droits

culturels. À cet égard, j'ai insisté pour que les travaux du groupe soient guidés par cette notion et en ai confié la coprésidence à Céline Romainville, spécialiste belge en la matière. Je pense enfin à l'attention accordée au numérique. J'ai fait de cette thématique l'un des axes de travail prioritaires du groupe de réflexion. Notons que ce dernier travaille par moments en sous-groupes sur ces trois sujets.

Pour concevoir le redéploiement des politiques culturelles, la solidarité et la transversalité du secteur culturel seront nécessaires. J'applique également ces maîtres-mots à ma pratique: quelle que soit l'origine ou la couleur politique des propositions constructives qui me parviennent, elles sont les bienvenues pour alimenter la réflexion sur le choix des mesures que je serai amenée à prendre dans les prochaines semaines. Rappelons que mon but est de soutenir ce secteur fragilisé par la crise sanitaire. Plus que jamais, le secteur culturel doit être fort. Il doit recouvrer son rôle essentiel en démocratie, celui de nourrir les citoyens d'imaginaires alternatifs et de prises de conscience émancipatrices.

Concernant le nombre et la composition des groupes, quelques personnes s'y sont effectivement ajoutées, entre autres des plasticiens et des opérateurs du monde musical. Je le répète, ces personnes ne sont pas là en tant que représentants d'un secteur, mais bien en tant qu'acteurs de terrain dans les différents secteurs culturels qui nous occupent. Contrairement à ce qui a été dit ce matin, le secteur de l'éducation permanente en fait partie.

Concernant les objectifs à court terme, les travaux de ce groupe doivent aboutir dans le courant de cet été, peut-être un peu plus tard pour ce qui est de la question des politiques culturelles. Il est évident que les instances d'avis reprendront la main par la suite. Les fédérations seront aussi associées à ce travail, l'idée étant bien d'élargir le champ et non de le réduire. C'est donc un travail de réflexion complémentaire qui est aujourd'hui entrepris pour tenter de répondre à cette question indispensable: comment envisager le redéploiement de la culture et de nos politiques culturelles pour faire face à la crise d'une part, pour pallier les fragilités de ce secteur mises en lumière par cette dernière d'autre part?

M. Benoît Dispa (cdH). – Votre réponse à ma question est plus satisfaisante que celle fournie à M. Gardier, probablement parce que je l'ai abordée sous le prisme particulier de la cohérence avec les travaux antérieurs, notamment ceux de l'opération «Bouger les lignes». Dans une institution telle que la nôtre, je considère en effet qu'il n'est pas de bon aloi de jeter ce qui a été fait par les prédécesseurs. Je suis heureux d'entendre que ce n'est pas ce que vous faites. En témoignent un certain nombre de conclusions importantes que vous retenez de ladite opération: le décloisonnement des matières culturelles, la centralité de droit culturel, l'attention au numérique et la volonté de transversalité.

Cependant, je me permets de vous mettre en garde contre le risque de réinventer le monde en permanence. Les processus consultatifs et participatifs ont leur raison d'être, mais à un moment donné il convient de leur donner une suite très concrète et tangible plutôt que de les relancer sans cesse. En l'occurrence, il n'est pas exclu que l'on reparte dans un vaste processus de consultation et que l'on retarde la concrétisation de ces principes auxquels vous souscrivez et que le secteur lui-même a mis en évidence.

On jugera l'arbre à ses fruits et le processus que vous avez développé produira sans doute des effets. En tout cas, vous reconnaissez d'emblée que l'organisme institué n'a pas de base représentative. Ce n'était pas l'objectif et c'est un choix qui peut avoir son intérêt pour faire surgir de nouveaux éléments. Toutefois, en termes de gouvernance du secteur, il y a là à nouveau un risque. Travailler avec les acteurs mentionnés et avec le CSC me paraît vraiment indispensable, ce dernier ayant véritablement une fonction représentative.

Nous reviendrons sur ce processus. Je vous fais confiance, mais je ne vous cache pas que je suis inquiet. J'espère que vous en tiendrez compte pour ne pas relancer constamment le processus participatif et ne pas perdre de vue la nécessité de collaborer avec des opérateurs pleinement représentatifs des secteurs culturels.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre, je ne pense pas que les règles au sein de ce Parlement aient changé: c'est à la conférence des présidents d'accepter ou non les questions, en fonction de règles effectivement établies. Je n'ai pas du tout le sentiment de vous poser des questions qui ne sont pas d'actualité. D'ailleurs, un certain nombre des questions que je vous ai posées sont nouvelles. Elles concernent un sujet que nous abordons fréquemment dans l'urgence et cela me paraît assez logique. Pourtant, vous n'y répondez pas.

Certes, vous avez répondu à d'autres questions et je vous en remercie. Cela étant, par exemple, pourquoi ne pouvez-vous pas me dire tout simplement si le groupe de réflexion s'est déjà réuni? Je suis content de savoir qu'une date est prévue, qui est d'ailleurs assez proche. J'ai compris les raisons que vous évoquez concernant les acteurs de terrain, mais il est vrai que j'aurais souhaité en savoir un peu plus sur le choix de ceux-ci, vu leur nombre important.

Ensuite, je reste avec une interrogation que vous n'avez pas réellement levée. Qu'en est-il du rôle des instances d'avis habituels de ce CSC qui tarde à se mettre en place et qui va effectivement devoir collaborer avec ce groupe de travail d'une manière ou d'une autre? Ces questions sont nouvelles ou n'ont encore jamais trouvé réponse et je ne manquerai pas de revenir régulièrement sur le sujet. Ce sera à la conférence des présidents de décider si ces questions sont ou non légitimes.

Mme la présidente. – Monsieur Gardier, je vous confirme qu'il a été demandé à tous les ministres de ne pas répondre à nouveau à des questions portant sur des éléments déjà développés. Mme Linard ne fait qu'exécuter ce que le président de séance a exclusivement demandé en conférence de présidents et qui a été accepté par tous les groupes.

M. Charles Gardier (MR). – Les questions que j'ai posées sont de nouvelles questions. Et la ministre a répondu à un certain nombre. Il y a toujours des nouveautés, des changements et des interrogations qui méritent réponse. Vous me dites, Madame la Ministre, que vous ne me répondez pas sur les commissions d'avis et la cohabitation, car vous y répondez plus tard. Puis finalement, vous n'y répondez pas. Pourquoi une question posée par un autre député devait avoir sa réponse, et que puisqu'on lui répond à lui, on ne me répond pas à moi? Je vous avoue être un peu perdu.

1.21 Question de M. Benoît Dispa à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Appels à projets "Culture"»

M. Benoît Dispa (cdH). – Différentes agences ont lancé des appels à projets afin de soutenir le secteur culturel en crise en raison de la pandémie. C'est le cas par exemple de Wallonie-Bruxelles Design Mode (WBDM) qui offre en 2020 deux subventions-coaching supplémentaires dans le cadre du WBDM Fashion Programme. Cet accompagnement personnalisé avec un coach professionnel, octroyé au travers de subventions-coaching, s'adresse à deux designers ou marques qui souhaitent parfaire leur stratégie de développement international. De son côté, le Fonds St'art a lancé un nouvel appel à candidatures pour le sixième prêt culture. Ce mécanisme de prêt s'adresse aux institutions culturelles de Bruxelles et de Wallonie désireuses de développer leurs activités grâce à un projet d'envergure nécessitant des financements importants pour leur infrastructure, leur équipement, la numérisation, l'accueil du public ou encore les ressources humaines, pour un emprunt compris entre 250 000 et 2 000 000 euros.

Madame la Ministre, ces deux appels à projets étant aujourd'hui clôturés, pouvez-vous faire le point sur le nombre de candidatures introduites? Avez-vous connaissance d'autres appels à projets culturels actuellement accessibles ou qui s'ouvriront prochainement, qui donneraient l'occasion au secteur de bénéficier d'un soutien sous la forme de bourse, de prêt, de coaching? Qu'en est-il du cinquième appel à projets lancé en février dernier par les Communautés française et flamande dans le cadre de l'accord de coopération culturelle? La plateforme de coopération vous a-t-elle transmis ses propositions? Avez-vous décidé de l'attribution des

subventions relatives à ce dossier?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, l'appel de WBDM est en fait un soutien au coaching. Cette nouvelle initiative, axée sur le volet du design, est née grâce à la crise. En effet, en raison des contraintes liées au confinement, certains projets internationaux menés par WBDM ont été annulés. Des budgets ont ainsi été libérés et permettront d'offrir huit subventions *coaching* pour le secteur de la mode, soit deux de plus qu'en 2019; de mettre en place un dispositif identique à celui de la mode pour le secteur du design. L'appel à projets porte sur huit interventions en *coaching* dans ce secteur.

Il s'est clôturé hier, le 22 juin 2020. Je n'ai donc pas encore reçu de bilan. Pour le *coaching* mode, rien n'indique que le nombre de dossiers introduits sera supérieur aux 15 dossiers examinés en 2019. Ce programme existe depuis 2017 pour le secteur de la mode. Il est par contre nouveau pour le secteur du design, ce qui empêche d'estimer le nombre de demandes qui ont été introduites. Nous en évaluerons les bénéfices et la nécessité d'une pérennisation une fois l'analyse des dossiers réalisée.

Quant à l'appel à projets lancé par le Fonds St'art, il s'est clôturé ce 15 juin à 12h00. Malgré ce contexte particulier, il n'a recueilli que deux candidatures. Ce n'est pas une mesure de soutien spécifique à la crise, mais bien la mission de base du Fonds St'art, qui n'a pas pour autant tourné le dos au secteur puisque l'organisme a dès le début de la crise déployé un système de prêts pour couvrir les problèmes de trésorerie.

De nombreuses initiatives existent, portées ou non par des opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie Bruxelles, afin d'aider et de valoriser les artistes, les créations et les projets culturels. Beaucoup sont reprises sur le site www.culture.be sur la page «*La culture à la maison et de retour dans vos lieux culturels*».

Concernant les mesures que je compte prendre, je me référerai aux orientations que me formulera le groupe de réflexion sur le redéploiement des politiques culturelles. Il a notamment pour mandat d'apporter des réponses aux difficultés suscitées et révélées par la crise du Covid-19 dans le secteur culturel, en travaillant à très court terme sur des mesures à adopter afin d'accompagner le redéploiement de la culture, notamment au moyen d'appels à projets.

Le cinquième appel à projets, lancé dans le cadre de l'accord de coopération, est à présent clôturé. La plateforme de coopération s'est réunie sous la forme d'un jury le 13 mai 2020 afin de sélectionner les projets selon les critères établis dans le règlement de l'appel et en fonction du budget disponible, soit 180 000 euros, c'est-à-dire 90 000 euros par Communauté. En 2019, ces montants étaient identiques.

Lors de cette édition, 90 opérateurs se sont associés au-delà de la frontière linguistique pour proposer 45 projets. Il y en a eu 33 en 2019. Ces 45 projets rencontraient chacun à leur manière les objectifs de l'appel: stimuler la coopération entre les acteurs culturels des deux Communautés dans toutes les disciplines; favoriser la diffusion des projets et accroître la participation mutuelle des publics.

La plateforme a retenu 16 projets. Mon homologue Jan Jambon et moi-même avons décidé de suivre les propositions de la plateforme. Les montants attribués pour chaque projet vont de 8 000 à 20 000 euros.

M. Benoît Dispa (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse, même si quelques interférences m'ont empêché d'en comprendre certains passages, notamment le dernier nombre que vous avez cité; s'agissait-il de sept ou seize projets dans le cadre du cinquième appel à projets?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Lors de cette édition, 90 opérateurs se sont associés au-delà de la frontière linguistique pour proposer 45 projets, contre 33 projets en 2019. La plateforme en a retenu seize; M. Jambon et moi-même avons décidé de suivre ses propositions.

M. Benoît Dispa (cdH). – Je vous remercie; les données que vous apportez sont intéressantes. Il est trop tôt pour savoir comment seront attribués les huit coachings dans les secteurs de la mode et du design; je vous réinterrogerai donc ultérieurement. Quoi qu'il en soit, je retiens, d'une part, que le Fonds St'art n'a suscité que deux candidatures; à l'inverse, le cinquième appel à projets commun aux Communautés française et flamande a suscité beaucoup de projets. En effet, les 45 projets soumis par 90 opérateurs constituent une nette augmentation par rapport à l'année dernière. C'est le signe incontestable d'une volonté de rentrer dans cette dynamique.

J'en arrive à la conclusion que le financement de ce mécanisme pourrait être amplifié dans la mesure où une enveloppe de 180 000 euros, dont 90 000 euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne constitue qu'un très faible montant au vu de l'affluence de projets et de l'importance de cette collaboration entre le Sud et le Nord du pays. Il serait légitime de réfléchir à la possibilité d'augmenter le financement de façon à répondre plus adéquatement aux projets qui sont proposés, dont seulement un tiers ont été retenus. C'est évidemment une excellente nouvelle pour ces derniers, mais un élargissement de l'enveloppe permettrait peut-être de répondre davantage au succès de cet appel à projets.

1.22 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Culture et travail de mémoire»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Le meurtre de Georges Floyd, le 25 mai dernier, et la vague mondiale de manifestations dénonçant les discriminations raciales qui s'en sont suivies ont remis, au cœur de l'actualité, la lutte contre le racisme et le travail de mémoire qui doit nécessairement l'accompagner. La presse internationale a, par ailleurs, largement commenté la dégradation et le déboulonnage de statues de personnages historiques en raison de leur implication et de leur responsabilité dans les colonisations.

Il semblerait néanmoins que le phénomène ne soit pas vécu de la même manière dans tous les pays. L'historien Pascal Blanchard en faisait le constat dans le journal *«Libération»* du 10 juin dernier. Selon lui, les États qui assurent un travail de mémoire réel et pointu, notamment sur leur passé colonial, ne connaissent pas de revendications si fortes et les traces du passé remises dans leurs contextes font partie intégrante d'un tel travail de mémoire. Il cite le cas de l'Allemagne qui consacre de larges plages de ses cursus scolaires à son passé colonial et à la Shoah. Au-delà de l'enseignement, la culture joue un rôle essentiel dans le travail de mémoire puisque des musées, monuments et œuvres sont consacrés à la mémoire de ces événements historiques douloureux. À propos du débat impliquant les policiers, Pascal Blanchard va plus loin en affirmant que l'Allemagne connaît dix fois moins de contrôles au faciès que la France, notamment parce que les membres des forces de l'ordre, comme tous les citoyens, sont particulièrement sensibilisés et éduqués sur les racines historiques des discriminations et sur leur persistance.

En Belgique, une pétition signée par de nombreux citoyens demande que les statues de Léopold II soient retirées de l'espace public. C'est dire comme les symboles sont importants! Le Musée royal de l'Afrique centrale a réaménagé son exposition afin d'intégrer l'histoire coloniale belge, mais cette approche ne suffit pas tant les symboles glorifiant la colonisation sont présents dans l'espace public. La culture a donc un rôle important à jouer et il convient de s'en emparer! La création d'un groupe de travail pour élaborer une politique culturelle exerçant ce devoir de mémoire permettrait de réfléchir à la meilleure façon d'intégrer ce pan de notre histoire dans l'espace public.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous envisagées afin de permettre à la culture de participer à ce devoir de mémoire et d'éducation de la population concernant l'histoire coloniale? Avez-vous déjà étudié la création d'un groupe de

travail pour réfléchir à la place de la culture dans ce débat?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'émoi suscité par la mort de George Floyd est entièrement légitime. L'événement m'a littéralement bouleversée, comme vous sans doute, par sa nature violente et brutale, mais aussi par le fait qu'il est l'expression de discriminations qui perdurent à l'égard des communautés afrodescendantes, là-bas, aux États-Unis, mais aussi, ici, en Belgique.

La manière dont la société gère le racisme doit être au centre des préoccupations politiques. C'est encore plus vrai aujourd'hui que la haine de certains se déverse sans pudeur et sans crainte, sur les réseaux sociaux par exemple.

La culture joue évidemment un rôle essentiel pour déconstruire les représentations du passé et construire un futur où chacun trouve sa place. La colonisation a existé aux dépens des peuples colonisés. Nous pouvons heureusement nous appuyer sur des voix d'horizons très divers pour nous questionner avec humilité, sincérité et fraternité sur notre propre travail de mémoire, sur la place de notre passé colonial dans l'espace public et sur l'éducation de nos enfants.

Ce mercredi 24 juin, je rencontrerai un représentant du collectif Mémoire coloniale. Avant d'agir, il me semble essentiel d'écouter et de comprendre. Mon cabinet examine actuellement des pistes de travail dans le cadre de mes compétences. Ces pistes devront être construites avec les acteurs de terrain.

S'il faut agir et participer au devoir de mémoire, il faut aussi travailler à une société plus inclusive. J'ai été interpellée par plusieurs collectifs et activistes à propos du manque de diversité dans le secteur culturel, qui devrait être à l'image de la société cosmopolite. Dans ce secteur aussi, j'entamerai un travail de fond qui, je l'espère, pourra aboutir sur des mesures constructives.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Vos propos, Madame la Ministre, rejoignent mes préoccupations. Le débat sur la déconstruction des stéréotypes ainsi que sur la lutte contre le harcèlement et toute forme de discrimination doit passer par des messages forts dans le secteur culturel, mais aussi dans les classes scolaires, tous âges confondus. Le harcèlement ne vise pas seulement les personnes de couleur; il vise aussi celles qui souffrent d'obésité ou celles qui sont différentes tout simplement, comme les personnes rousses. Un enfant sur trois souffre de harcèlement à l'école. Les enfants sont donc les premiers témoins des cas de harcèlement.

Pour DéFI, le travail passe avant tout par l'enseignement, mais aussi par la nécessaire contextualisation des statues. Nous ne sommes pas en faveur du déboulonnage des statues; nous préférons déboulonner les discriminations! Pourquoi ne pas

aussi discuter de l'édification dans l'espace public de monuments aux victimes de la colonisation?

Mme Désir a expliqué toute l'attention qu'elle porte sur la question de la décolonisation dans les référentiels. Elle a indiqué qu'une plus grande place y sera réservée à l'avenir, tout en précisant que les nouveaux référentiels ne toucheront les élèves qu'à partir de 2027 et qu'il fallait donc entreprendre d'autres actions plus immédiates. Je suis donc satisfaite de vous entendre dire, Madame la Ministre, que vous comptez travailler sur la question à travers vos compétences. La culture a toute sa place dans ce débat, car elle véhicule des émotions. Un message passe toujours mieux auprès du public s'il véhicule une émotion!

1.23 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «UTick, la billetterie en ligne»

Mme Sabine Roberty (PS). – UTick, une plateforme de billetterie en ligne, a semble-t-il représenté une aide précieuse pour les théâtres et les centres culturels durant la crise sanitaire. Pour bon nombre d'entre eux en Fédération Wallonie-Bruxelles, le confinement a été synonyme d'annulations, de remboursements, de reports de réservation, lesquels ont dû être gérés en un temps record. Toutes les structures ne sont pas armées pour gérer cela efficacement. Alors que certains ont peiné à s'organiser, UTick a trouvé des solutions en quelques jours seulement, permettant de cette manière aux utilisateurs abonnés de faire face aux problèmes liés à la billetterie. En imaginant de nouvelles fonctionnalités, UTick a également favorisé le retour à la normale et la relance du secteur.

Les reports et remboursements de billets auront-ils une quelconque incidence sur les subventions allouées aux opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles? UTick a permis aux théâtres de gérer plus facilement les désagréments de billetterie qui font suite aux mesures de confinement. Des outils ou des initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles vont-ils également dans ce sens? Madame la Ministre, comment entendez-vous encourager la relance du secteur? Certains, visiblement, semblent frileux à l'idée d'ouvrir à nouveau leurs salles, estimant qu'ils ne disposent pas d'une information suffisante. Avez-vous été informée que les théâtres ou centres culturels demeurent encore en difficulté concernant la gestion de la billetterie? Comment les accompagner concrètement?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Premièrement, les reports et remboursements de billets n'auront aucun impact sur les subventions

structurelles des opérateurs. Deuxièmement, concernant le soutien qui peut être accordé par le fonds d'urgence, le fait d'avoir sollicité la solidarité des publics est pris en compte dans le calcul de l'indemnité, et ce, tout simplement afin de ne pas combler des pertes de recettes de manière surévaluée, si des opérateurs ont pu compter sur un réel soutien de leurs spectateurs.

Aucune consigne n'a été donnée aux opérateurs sur les aspects liés aux remboursements. Des dispositions ont été prises par un arrêté ministériel fédéral au début de la crise. Il s'agissait là de la responsabilité des opérateurs envers leurs spectateurs. Nous n'avons pas d'outils spécifiques à mettre à la disposition des opérateurs pour gérer leur billetterie et ce n'est pas là notre rôle. Mon cabinet a été en contact avec les gérants d'UTick afin de se renseigner sur la situation et sa gestion et de s'assurer que la situation était sous contrôle. C'était le cas. Notre rôle est celui-là, à savoir être au fait des réalités des opérateurs. Par ailleurs, aucun opérateur n'a émis auprès de mes services ou de mon cabinet le besoin de soutien sur cet aspect logistique particulier.

Notre soutien pour résorber le choc de la crise du Covid-19 concernant la billetterie réside dans le fonds d'urgence, dont nous avons réparti la première enveloppe lors de la séance du gouvernement du 11 juin 2020 et dont le formulaire pour le deuxième volet vient d'être mis en ligne hier, donc le 22 juin 2020.

Mme Sabine Roberty (PS). – La crise n'est pas terminée. Ce système de billetterie témoigne de toute la créativité qui peut être déployée dans la gestion de la crise par certains opérateurs culturels. C'est vraiment le cas quand on évoque le monde culturel.

1.24 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Rôle des journalistes face à des actes délictueux, tels que des actes de vandalisme»

M. Olivier Maroy (MR). – Dans la nuit du 11 au 12 juin, une équipe de tournage de la RTBF s'est rendue à Auderghem pour filmer le déboulonnage et la dégradation, à la peinture rouge, d'un buste de Léopold II par une dizaine d'activistes masqués. L'étape suivante les a conduits à Molenbeek où ils ont tagué des plaques portant le nom de Léopold II. Interviewés in situ, les militants antiracistes ont justifié leurs actes en évoquant la présence d'un nombre trop important de symboles du colonialisme dans la capitale.

Dès le lendemain matin, des reportages sur cette action ont été diffusés par la RTBF sur son site internet, dans les journaux parlés en radio et puis dans ses journaux télévisés. Ils ont suscité

beaucoup de réactions sur les réseaux sociaux, les internautes reprochant le plus souvent au service public de s'être rendu complice de vandalisme et de ne pas avoir averti la police.

Pour Sébastien Georis, l'auteur du reportage, filmer cette action c'était aller au plus près de ceux qui tiennent un discours qui porte pour le moment, c'est contribuer au débat public: «On a appris que cette action allait avoir lieu. Ça aurait été une erreur de ne pas aller la filmer. La question de la décolonisation de l'espace public et le déboulonnage des statues est au cœur de l'actualité. Il s'est passé des actions similaires récemment. C'est notre métier que de chercher à savoir qui sont les personnes qui font cela. Quelles sont leurs motivations? C'est de la curiosité journalistique saine», dit-il.

On se trouve en tout cas ici face à une intéressante question de déontologie journalistique. Est-ce le rôle des journalistes de filmer des actes de vandalisme, dont ils ont été informés au préalable? Au sein même de la profession, les avis sont partagés. Selon certains, filmer des faits répréhensibles est possible dans la mesure où l'information relève de l'intérêt général. Pour eux, cacher cette réalité serait même un manquement. Pour d'autres, les journalistes de la RTBF auraient filmé «complaisamment» et auraient contribué à donner une légitimité à des actes délictueux.

Ce débat est sain, Madame la Ministre, pourvu qu'il se tienne avec mesure et respect. Il a eu lieu par exemple dans les pages ad hoc de «La Libre». Le journalisme n'est pas un métier facile, c'est un questionnement permanent et les règles de déontologie ne sont pas coulées dans le bronze, elles évoluent.

Madame la Ministre, comment vous situez-vous dans cet intéressant débat? Selon certains, en agissant de la sorte, la RTBF a donné aux activistes une légitimité dont on pourrait douter du bien-fondé. Quelle est votre position par rapport à cette affirmation? Quel devrait être selon vous le rôle d'un journaliste face à ce genre d'actes? Je rappelle qu'il s'agit en l'occurrence ici de délits, qui sont donc punissables. Dans le respect de l'indépendance éditoriale de la RTBF, mais en tenant compte du débat suscité par le reportage, considérez-vous que ce dernier, tel qu'il a été diffusé, respecte la déontologie journalistique? Cet épisode met en lumière la nécessité pour les journalistes d'expliquer le sens de leur démarche et de nouer le dialogue avec le public.

La médiation est essentielle et je tiens vraiment à saluer ici l'initiative de la RTBF qui remplit cet objectif par le biais de la rubrique «Inside» de son site internet. J'invite toutes celles et ceux qui ont réagi, parfois vertement, sur les réseaux sociaux à aller consulter l'article dans la rubrique «Inside» du site de la RTBF, ils y trouveront un éclairage vraiment intéressant.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé,

de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.
– Monsieur le Député, je l'affirme une nouvelle fois: je suis ministre des Médias et non pas ministre de l'Information. C'est une balise démocratique importante que, comme libéral, vous partagez certainement. Il ne m'appartient donc pas de réagir sur ce reportage ou un autre, vous en conviendrez.

Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que la RTBF a publié dans sa rubrique «Inside» un article expliquant la démarche, mais aussi plus particulièrement la raison qui a motivé les journalistes à suivre ces militants. La RTBF s'est également exprimée sur le fait que cela ne posait pas un problème de déontologie, avec l'interview d'un avocat spécialisé. Comme vous, j'invite tout le monde à lire cet article si ce n'est pas encore fait parce qu'il est très instructif.

Selon mes informations, le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a reçu plusieurs interpellations après ce reportage, mais je n'en sais pas davantage. Rien de plus normal, car il n'est en effet pas dans l'habitude du CDJ de communiquer sur d'éventuelles plaintes en cours. Je rappelle toutefois qu'il est toujours possible de le saisir quand on estime un reportage problématique, même si on n'a pas d'intérêt à la cause.

M. Olivier Maroy (MR). – Vous ne vous mouillez pas, Madame la Ministre, mais à vrai dire, je m'y attendais un petit peu. Bien sûr, il ne s'agit pas de s'immiscer dans la ligne éditoriale de la RTBF. Mais à partir du moment où le débat prend une telle ampleur sur les réseaux sociaux, y compris sur le compte Facebook RTBF info, avec des réactions écrites au vitriol, et à partir du moment où cela arrive dans d'autres médias, je pense qu'il est sain de s'interroger sur l'évolution des pratiques.

Pour répondre au public, je dirais que cela fait partie de la liberté d'informer et qu'une équipe de reportage doit évidemment pouvoir accompagner des activistes, à condition que ces journalistes respectent une série de balises. Ils ne doivent pas, par exemple, pénétrer dans un lieu privé, car ils se mettraient dans l'illégalité.

La question que le journaliste doit se poser est de savoir si en suivant ces activistes, il apporte une valeur ajoutée. Il est évident que cela apporte une plus-value à l'information!

Il est cependant compréhensible que ces images aient pu choquer le grand public, ou du moins une partie de celui-ci.

Pour clôturer, j'ajouterai que la RTBF a eu une bonne initiative avec ce site Inside et que cet article est très bien fait. On interroge un avocat pénaliste ou une personne faisant partie du Conseil de déontologie journalistique (CDJ), on donne la parole à l'auteur du reportage.

Il est important de rester à l'écoute des réactions du grand public. La RTBF aurait gagné à être plus claire dans le chapeau, c'est-à-dire le lancement du reportage, sur le fait qu'on allait y voir des

actes illégaux. En effet, frapper à coup de masse sur une statue placée dans l'espace public n'est pas autorisé. Il était toutefois intéressant d'entendre les justifications – ou en tout cas les explications – données par ces activistes.

1.25 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Éducation aux médias: avis transmis par le Forum des jeunes»

M. Olivier Maroy (MR). – Récemment, le Forum des jeunes a mené une enquête auprès des 16-30 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les résultats, à la fois, interpellent et réjouissent. Ils réjouissent parce que la génération Z montre clairement qu'elle veut comprendre le monde dans lequel elle vit. Ils sont nés, ces jeunes-là, avec un smartphone à la main ou presque, ils ont été biberonnés au numérique et nourris d'informations sur une multitude de supports. Toutefois, dans le même temps, ils refusent de gouverner n'importe quoi – et c'est tant mieux – et veulent être acteurs de leur vie. Ils sont demandeurs d'une véritable éducation aux médias. Ils sont 95 % à penser qu'elle devrait être intégrée durant leur parcours scolaire.

Que veulent-ils, ces jeunes, plus précisément? L'enquête a cherché à le déterminer. Les principales thématiques qui ressortent le plus souvent sont le rôle et l'impact des influenceurs sur les réseaux sociaux, la manière de gérer son identité numérique, les enjeux économiques des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon) et leur modèle économique, le décryptage des rouages de l'information et de la désinformation, la réglementation des droits dans les médias, les idéologies, la publicité, le cyberharcèlement, la sécurité sur internet et les dérives des réseaux sociaux.

Au sein de cette commission de la Culture et en dehors, je ne le rappellerai jamais assez – et heureusement je ne suis pas le seul – à quel point il est primordial que les jeunes soient outillés face à l'univers numérique et médiatique dans lequel ils sont plongés depuis leur naissance. Aiguiser leur esprit critique est une des clés importantes, même si ce n'est pas la seule, pour former de futurs citoyens acteurs de la société. À l'heure de la montée des populismes de droite comme de gauche, cette nécessité est absolue même si je sais, Madame la Ministre, que je ne dois pas vous en convaincre puisque développer l'éducation aux médias est l'un de vos principaux objectifs.

Cette enquête vous y encourage. Les jeunes sont demandeurs; notre chance est par conséquent inouïe. Notre Fédération élabore déjà certaines initiatives, en particulier par le biais du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM). Toutefois, vous en conviendrez, on doit faire

mieux, on doit faire plus. À cet égard, on ne peut que regretter que le Pacte pour un enseignement d'excellence visant à réformer l'enseignement obligatoire n'envisage cette thématique que de façon fragmentée et diluée. Quand 95 % des jeunes réclament cette éducation aux médias, il faut vraiment s'interroger sur l'absence flagrante de cette thématique dans les écoles. En tout cas, le Forum des jeunes vous envoie ce message comme à l'ensemble de votre gouvernement.

Comment comptez-vous œuvrer, Madame la Ministre, dans le cadre de vos compétences, pour améliorer l'éducation des jeunes aux médias? Vous entendez redynamiser le CSEM et ses actions. À cet égard, quelles sont vos pistes et vos réflexions? Notre Fédération soutient déjà quelques initiatives très précieuses, mais qui sont encore loin de toucher tous les élèves. Je songe notamment à l'opération «Ouvrir mon quotidien» et bien sûr à «Journalistes en classes», opération que je connais fort bien. Quels sont vos objectifs de ce côté-là? Le 12 mai dernier, vous répondiez à une de mes collègues que vous entendiez travailler en collaboration avec les ministres Caroline Désir et Valérie Glatigny dans leurs champs de compétence respectifs. Où en êtes-vous? À la suite de l'appel lancé par le Forum des jeunes, des initiatives sont-elles prévues dans les prochains mois ou les prochaines semaines? Cela ne relève pas de vos compétences, mais en tant que vice-présidente de ce gouvernement, ne pensez-vous pas que l'éducation aux médias mériterait vraiment un cours à part entière au sein des écoles?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'éducation aux médias est une matière spécifique, mais surtout éminemment transversale. Elle concerne l'éducation permanente et l'enseignement, obligatoire et supérieur, mais aussi la jeunesse, l'aide sociale et beaucoup d'autres institutions et opérateurs, pour la plupart représentés au CSEM. Nous travaillons déjà en concertation avec eux et un des grands enjeux de cette législature est de revoir le décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux médias et au renouvellement des opérateurs. L'objectif est de l'actualiser et d'y inclure les acteurs aujourd'hui manquants, en particulier ceux qui touchent le numérique et les réseaux sociaux.

Je rejoins l'avis officiel du CSEM et la demande du Forum des jeunes quant au fait qu'il est essentiel de renforcer de manière structurée la place de l'éducation aux médias dans les programmes scolaires, à la fois dans une perspective transversale et à la fois en créant un ancrage disciplinaire spécifique. Nous avons planifié des discussions inter-cabinets à ce sujet, qui débiteront très prochainement.

L'avis du Forum des jeunes a bien entendu été analysé par mon expert en éducation aux médias; il constituera un apport intéressant pour notre travail.

Notons que plusieurs questions évoquées par les jeunes ont déjà fait l'objet d'une réponse précise dans la publication d'un numéro spécifique de «*Repères*», la collection du CSEM. Je pense notamment à la question «*comment gérer son identité numérique?*», qui est évoquée par 70 % des jeunes. D'ailleurs, Monsieur Maroy, j'ai apporté un exemplaire de «*Repères*», que je vous remets sans tarder.

Le CSEM et sa nouvelle cellule d'appui ont pour objectif de faire connaître et de rendre disponibles ces travaux aux membres du corps enseignant et, plus largement, à la société civile. Nous travaillons donc déjà dans cette voie et nous nous réjouissons que cet avis du Forum des jeunes renforce le travail existant et les initiatives en cours.

M. Olivier Maroy (MR). – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, je sais combien vous êtes concernée par cette problématique. Le signal qu'envoient les jeunes à travers cette enquête est une chance inouïe. Allons-y! En 2024, lors du prochain scrutin, nous ne pourrons pas nous lamenter en disant que nous avons connu un dimanche noir. Nous sentons bien que les populismes prennent de l'ampleur chez nous, comme partout en Europe. Une des clés est donc d'agir dans les écoles.

J'ai moi-même participé à l'opération «*Journalistes en classes*». Il s'agit d'une expérience très enrichissante pour les journalistes, mais aussi pour les jeunes. Certains ne savent pas ce qu'est une ligne éditoriale ou n'ont pas appris à recouper les informations. Je suis ébahi de voir, sur les réseaux sociaux, à quel point certains gobent tout ce qu'ils voient, partagent n'importe quoi, parfois même des articles qui ont plus de dix ans. Je suis encore marqué par l'émission «*Bye Bye Belgium*», à la suite de laquelle j'avais organisé un débat. Des personnes pourtant très instruites ont cru à tout, alors qu'il suffisait de changer de chaîne pour constater que la RTBF était la seule à en parler.

S'il y a bien une chose dont vous pouvez être fière, Madame la Ministre, c'est d'encourager l'éducation aux médias. Je me réjouis de ce que le décret de 2008 organisant le CSEM soit bientôt revu afin d'être plus efficace et d'intégrer les acteurs manquants que sont les acteurs du numérique. Nous vous soutenons entièrement.

1.26 Question de M. Michele Di Mattia à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Évolution éditoriale de la plateforme Auvio de la RTBF»

1.27 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,

des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Auvio: hébergement de Sooner et de TV5 Monde Plus et possible ouverture du capital au privé»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Michele Di Mattia (PS). – Nous avons appris il y a quelques jours que la plateforme vidéo de la RTBF, Auvio, hébergerait prochainement un service hybride nommé Sooner regroupant UniversCiné Belgium, un service de location ou d'achat de vidéos à la demande consacré au cinéma indépendant et UnCut sa version par abonnement. L'ajout au catalogue de Sooner ainsi que celui de TV5 Monde Plus, sur lequel je vous avais déjà interrogé début mars, témoigne de l'intérêt de plus en plus grandissant des éditeurs privés et publics à l'égard d'Auvio et atteste de la volonté de la RTBF de positionner sa plateforme dans l'espace belge francophone comme une offre de référence solide face aux géants du streaming américains, même si ces médias ne rivalisent pas à armes égales. Dans le cadre de ce partenariat qui permet à la plateforme Sooner de capitaliser sur les trois millions de personnes inscrites actuellement sur Auvio, la RTBF ne s'est jusqu'ici pas exprimée sur la ligne éditoriale. J'ai cru comprendre que même si les nouveaux contenus se veulent respectueux des valeurs partagées par la RTBF, elle n'aurait pas le contrôle de leur ligne éditoriale.

Madame la Ministre, quelle est la marge de manœuvre permettant à la RTBF d'influer sur les contenus proposés par Sooner? Quel est le positionnement de votre gouvernement sur la manière de garantir toutes les missions d'intérêt public dévolues à la RTBF? Singulièrement, le média pourrait-il être amené à se servir de ce nouvel outil pour faire la promotion du cinéma belge francophone et de nos artistes? Existe-t-il des mécanismes qui permettent à la RTBF d'assurer un certain cadre de son catalogue et, le cas échéant, d'avoir la possibilité de le modifier ou de le faire évoluer, notamment suite à l'hébergement de ce service vidéo? Enfin, encore plus pour le cinéma indépendant et en cette période de crise, s'assurer de la juste rémunération des créateurs et réalisateurs est essentiel. Dès lors, quelles sont dispositions déjà instaurées par la RTBF afin de garantir cet objectif? Le cas échéant, quelles recommandations avez-vous faites afin de déterminer des balises claires et efficaces?

M. Olivier Maroy (MR). – Auvio, la plateforme de vidéo de la RTBF, s'apprête à héberger les contenus d'UniversCiné, soit un service de vidéo à la demande consacré au cinéma indépendant, et d'UnCut, sa version par abonnement lancée en 2018. Le mois passé, Madame la Ministre, je vous interrogeais précisément sur ces plateformes belges de vidéo à la demande et sur le fait que ces deux offres, UniversCiné et UnCut, allaient être fusionnées en un service hybride unique appelé Sooner. C'est désormais chose faite! La plateforme

Sooner propose donc à la fois de la vidéo à la demande en location, classique, et de la vidéo à la demande en abonnement, sur le même modèle que Netflix. Elle sera lancée en Belgique à la fin juin. Elle sera accessible directement sur PC, smartphone, tablette, télévision connectée, mais aussi – et c’est l’élément de ma question – via la plateforme Auvio de la RTBF à partir du 22 juin à un tarif unique de 7,99 euros par mois. La RTBF sera un simple hébergeur, la responsabilité éditoriale revenant à Sooner.

Pour Sooner, c’est une très belle vitrine de marketing pour faire connaître le service auprès des utilisateurs d’Auvio. Pour la RTBF c’est une étape supplémentaire dans le développement d’Auvio qui n’est plus un simple outil de rediffusion de ses programmes. Cette plateforme accueille d’ailleurs depuis septembre dernier des productions d’AB et d’Arte. Mais c’est la première fois que la RTBF commercialise via Auvio un service audiovisuel payant d’une certaine envergure auprès du grand public. Pour Jean-Paul Philippot, administrateur-général de la RTBF, héberger les contenus de Sooner conforte l’ambition de la chaîne publique de faire d’Auvio la plateforme des Belges francophones et l’offre locale de référence complémentaire aux plateformes internationales.

Quel type de contrat entoure cet hébergement de la plateforme Sooner par Auvio et la RTBF? De quel type de partenariat s’agit-il? Sooner fait la part belle au cinéma indépendant, en particulier à celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C’est donc un très bel outil de diffusion et de promotion du cinéma francophone belge. La plateforme bénéficiera-t-elle d’un soutien public spécifique?

L’administrateur général de la RTBF indique que la prochaine étape dans le développement d’Auvio sera l’hébergement de TV5 Monde Plus, nouveau service de vidéo qui sera lancé en septembre et qui réunira les contenus des chaînes publiques partenaires de TV5 Monde, comme la RTBF, France Télévision, la Radio Télévision suisse (RTS), la Société Radio-Canada (SRC), les chaînes africaines, etc. La totalité des contenus de TV5 Monde Plus sera-t-elle disponible gratuitement sur Auvio? Plus globalement, certains évoquent la possibilité que la RTBF ouvre prochainement le capital d’Auvio au secteur privé. Dans le passé, il était d’un service premium sur Auvio payant. Avez-vous connaissance de projets plus précis? Quel regard portez-vous sur cette idée? Pourriez-vous détailler votre position?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l’Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Le contrat entre Sooner et la RTBF prévoit un partenariat basé sur le principe d’un partage de revenus sur chaque abonnement, afin de couvrir partiellement les coûts techniques liés à l’hébergement des contenus de Sooner sur la plateforme Auvio. Il n’est pas question de faire disparaître les plate-

formes existantes. Auvio offre une nouvelle plateforme de distribution du catalogue UniversCiné. Cette initiative permet à la RTBF d’élargir son offre sur Auvio et, donc, d’exposer par la même occasion ses propres contenus à un public élargi.

Comme annoncé précédemment, TV5 Monde Plus sera elle aussi disponible sur Auvio. La priorité de TV5 étant la promotion de sa propre plateforme, Auvio ne proposera pas l’ensemble de ses contenus. La volonté de la RTBF de distribuer une belle partie du catalogue de TV5 est toutefois toujours d’actualité. Cela permettra d’enrichir les découvertes offertes aux utilisateurs d’Auvio et de faire la promotion de TV5 Monde Plus.

L’arrivée d’acteurs du secteur privé pose des questions d’ordre pratique. Auvio est un service de média audiovisuel non linéaire qui fait partie intégrante de la RTBF et qui ne dispose donc pas d’un capital ou d’un statut juridique distinct. Nous notons toutefois qu’Auvio intègre déjà les programmes d’AB3 et d’AB Explore. Avec Sooner, la RTBF propose plus de 1 500 films sélectionnés par les équipes d’UniversCiné dans leur catalogue. UniversCiné est en charge de la négociation des contrats avec les distributeurs belges et étrangers. La RTBF décide quant à elle de l’éditorialisation et du choix de mise en avant de ces films sur Auvio.

De manière générale, je trouverais intéressant qu’une plateforme unique soit mise en place sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La RTBF devrait alors se montrer ouverte à tous les partenariats avec des tiers, qui pourraient enrichir l’offre destinée aux publics de la Fédération Wallonie-Bruxelles et promouvoir les auteurs et autrices, les réalisateurs et réalisatrices et les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Francophonie au sens large, en tenant compte bien sûr des rémunérations justes pour ces différentes entités. Sur un territoire aussi petit que le nôtre, une concurrence de plateformes multiples risque de devenir stérile pour nos médias et notre production culturelle. À terme, je pense qu’il y aurait du sens à n’avoir qu’une seule plateforme sur notre territoire.

M. Michele Di Mattia (PS). – Mes questions évoquent un risque à long terme. Ce n’est pas parce qu’on n’a pas une vision libérale qu’on est forcément opposé à une certaine concurrence. Mais le lien avec le territoire, les bassins de vie, est fondamental; il s’agit de leur permettre de s’épanouir, mais pas de les ouvrir tous azimuts, sous peine, dans quelques décennies, de retrouver tout et n’importe quoi sur un certain nombre de plateformes. Madame la Ministre, je partage pleinement votre volonté d’avoir une seule plateforme, mais ni vous ni moi ne sommes maîtres du jeu.

M. Olivier Maroy (MR). – Je souscris pleinement à l’élargissement prochain de la RTBF à TV5 Monde. Cette collaboration lui permettra d’élargir ses horizons vers les pays francophones avec lesquels nous développons des partenariats

dans toute une série de domaines. Par ailleurs, que la plateforme Auvio héberge les contenus de Sooner est une bonne chose, car elle s'ouvrira ainsi aux films d'auteur, majoritairement issus du cinéma indépendant qui a besoin d'une certaine vitrine. À ce titre, Sooner reflète parfaitement les valeurs que doit défendre la RTBF.

Je vois néanmoins un risque que la RTBF fasse payer à l'avenir, en tout ou en partie, l'accès à sa plateforme Auvio. Vous avez déjà été très claire à ce sujet, Madame la Ministre, en répondant précédemment à une question d'actualité qu'il n'était pas question qu'Auvio devienne payante. Pourtant, lorsque nous avons rencontré certains responsables de la RTBF, nous avons constaté qu'ils préparaient une offre *premium* payante. Ils avaient expliqué leur projet en prenant l'exemple de l'Euro de football pour lequel la diffusion d'un match, de l'avant-match et de l'après-match, resterait gratuite, mais que la diffusion de l'entraînement ou d'une interview exclusive pourrait devenir payante. La RTBF est un service public qui reçoit plus de 270 millions d'euros de dotation, nous devons donc tout cas rester attentifs à cette question.

Le marché de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne compte que 4,5 millions de personnes, le bon sens commande donc de n'offrir qu'une seule plateforme. Vu la taille du marché, il serait stupide de travailler sur plusieurs plateformes différentes. Tous les acteurs du paysage audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'ils soient publics comme privés, auraient intérêt à se fédérer autour d'une même plateforme. Certains regroupements audiovisuels de ce type existent déjà comme les télé locales, les chaînes AB et TV5 Monde. C'est peut-être la stratégie à suivre si la Belgique francophone veut concurrencer de grandes multinationales comme Netflix, mais je suis bien conscient que c'est plus facile à dire qu'à faire.

1.28 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Problèmes de gouvernance et de diversité culturelle dans le secteur du cinéma belge francophone»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, en séance plénière, voici deux semaines, je vous ai interpellée au sujet du reportage décapant du magazine «*#Investigation*», la nouvelle émission d'enquête de la RTBF. À mes questions sur les problèmes de gouvernance que ce reportage dénonce et à celles sur le manque de diversité du cinéma belge qui se traduit par une désaffection du public, vous n'avez apporté que peu de réponses. Dès lors, vous ne m'en voudrez pas de revenir sur les critiques portées à l'égard du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) et plus largement à l'égard de notre Fédération Wallonie-Bruxelles en

espérant que, cette fois, vous répondrez aux questions.

Même si le reportage peut sembler comme étant trop à charge et qu'il se fonde sur un cas litigieux soumis à une procédure en justice, on ne peut pas se contenter de balayer ces critiques d'un revers de la main, car on entend celles-ci depuis bien longtemps en coulisse.

Créer et produire un film coûte cher: entre un et deux millions d'euros pour un film belge francophone. La mission la plus délicate sera donc le plus souvent de récolter les fonds. Dans ce contexte les aides versées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui tournent autour de 400 000 euros, sont un véritable sésame sans lequel il est quasiment impossible de mener son projet à bien. Autant dire que ceux qui décident de ces aides ont un rôle capital et c'est là qu'interviennent de nombreuses critiques. La Commission de sélection des films (CSF), composée de cinq membres, plus ou moins toujours les mêmes, serait le royaume de l'entre-soi et des petits arrangements entre amis. Les décisions de cette commission ne seraient donc pas objectives et les critères manqueraient de transparence. Résultat: on se retrouverait chaque année avec le même genre de films soutenus, essentiellement des films d'auteur, pas forcément très accessibles au grand public. En clair, le cinéma belge manquerait de diversité en termes de types de films.

Selon certains acteurs du secteur, le système sur lequel repose le cinéma belge francophone ne serait pas suffisamment axé sur le public et les spectateurs. Quand le budget a été bouclé et que le film est fini, tous les maillons de la chaîne sont payés. Le succès du film n'aurait donc que peu d'importance.

Autrement dit, notre cinéma n'est pas fait pour le public! À cet égard, il est intéressant de se pencher sur les statistiques du nombre d'entrées. Le constat est sans appel: en 2019, les films francophones ont perdu 61 % de leur public chez nous, en Belgique. Un film sur deux n'atteint pas les 5 000 entrées en salle. Le succès public ne doit évidemment pas être le seul et unique critère de sélection. Il faut un équilibre, notamment entre films d'auteur et films grand public. Or, nous en sommes loin et cela m'inquiète. Les 20 millions d'euros qui sont consacrés au budget du CCA méritent sans doute mieux que cette désaffection du public belge.

Madame la Ministre, quel regard portez-vous sur ce reportage et sur les critiques qu'il soulève? Quelles éventuelles mesures et réformes envisagez-vous pour améliorer la gouvernance au sein du secteur du cinéma belge francophone? Selon vous, faudrait-il revoir la manière dont les aides à la production sont accordées par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Il y a quinze jours vous m'avez dit que le renouvellement de la CSF était en cours et qu'elle serait bientôt composée de 130 personnes issues du secteur. Comment seront-elles choisies? Organisera-t-on une tournante? Comment faire en

sorte d'obtenir une palette de points de vue plus diversifiée? Il y a quinze jours, vous m'avez seulement dit qu'il y aurait le même nombre de femmes que d'hommes. Je m'en réjouis, mais vous n'êtes pas allée au-delà.

Comment comptez-vous œuvrer pour améliorer et renforcer la diversité des genres de films dans le monde du cinéma belge francophone?

Selon certaines critiques, les subventions versées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallimage et screen.brussels ne le seraient pas de façon assez indépendante. La décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles influencerait celle de Wallimage et de screen.brussels concernant un projet. Qu'en est-il? Comment assurer une indépendance entre ces trois organes afin d'éviter une sorte de «monopole» et donc une «homogénéisation» dans l'attribution des aides à la production?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, j'entends bien la nécessité de transparence de la gouvernance dans le secteur du cinéma belge francophone et c'est un objectif que je partage.

La CSF comptait jusqu'ici 85 membres. Ces personnes siègent par groupe de cinq, et les groupes changent selon les formats soutenus: fiction, documentaire ou court métrage, par exemple. La composition des groupes varie donc à chaque session, et les groupes donnent un avis en fonction des critères définis dans le décret du 10 novembre 2011 relatif au soutien au cinéma et à la création audiovisuelle.

Ces critères sont les suivants: qualité artistique et technique du projet, pertinence du dossier de production, budget du film et intérêt culturel pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si les votes sont secrets, les discussions qui précèdent les votes s'articulent autour de ces critères et sont encadrées par l'administration. Il ne s'agit donc pas d'un entre-soi, mais bien d'un panel de professionnels de la culture qui ont à juger de l'opportunité de soutenir des films dits «Art & Essai».

La commission comptera désormais 130 membres, ce qui devrait permettre plus de diversité, et 80 % sont des nouveaux membres. Vous vous en doutez, je suis particulièrement attentive à la question de la représentation genrée au sein de cette commission, et plus particulièrement encore à la suite de l'appel porté par les collectifs Elles tournent et Elles font des films. La nouvelle commission est totalement paritaire: 65 membres sont des femmes et 65 membres sont des hommes.

L'objectif de la CSF est de soutenir les œuvres dites «Art & Essai», qui font partie des objectifs d'exception culturelle que nous défendons. Il existe d'autres guichets de soutien au cinéma qui ont pour objectif de soutenir des œuvres plus accessibles au

marché, comme les fonds régionaux – screen.brussels et Wallimage –, ou le *tax shelter*, qui bénéficie à de nombreux producteurs de films que l'on ne qualifie pas nécessairement «d'auteur».

Par ailleurs, notons que depuis quelques années, la CSF soutient également des films d'horreur tels que «*Grave*» ou «*Le calendrier*» de Patrick Ridremont qui sortira en 2021, des films de genre comme «*Laissez bronzer les cadavres*» de Hélène Cattet et Bruno Forzani, des comédies telles que «*Mon ket*» de François Damien, «*Faut pas lui dire*» de Solange Cicurel, «*Lucky*» de Olivier Van Hoofstadt, mais aussi des films pour enfants comme «*Space Boy*» de Olivier Pairoux ou encore des polars comme «*Tueurs*» de François Troukens, pour vous citer quelques exemples et étayer la diversité des sélections des films.

À cela s'ajoute le nouveau créneau des productions légères, aidées par le CCA et qui permet de toucher des artistes aux profils différents de ceux concernés par la CSF. On y voit plus de jeunes, parfois n'ayant jamais fait d'études de cinéma, et une grande diversité de productions, avec notamment un nombre élevé de comédies.

Nous sommes d'accord, la vraie richesse du cinéma belge, c'est sa diversité. Nous avons des films de genres très variés et de grande qualité. Ces films-là aussi touchent leur public, en Belgique et à l'étranger, en attestent les ventes internationales. Je conviens qu'il est néanmoins souhaitable de revoir certains fonctionnements internes, et nous nous y attelons.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je suis quelque peu déçu. Vous devriez revoir ce reportage, même si le trait est sans doute un peu forcé. J'ai entendu ces propos des dizaines de fois depuis que je m'intéresse à ces questions. Je ne détiens pas la vérité universelle, mais à partir du moment où plusieurs sources convergent, les cliquotants commencent à s'allumer.

La transparence et la bonne gouvernance doivent être des objectifs majeurs. Or, je n'ai pas le sentiment que l'on se dirige vers une amélioration. Vous me dites que la CSF, qui compte 85 membres aujourd'hui, en comptera 130 demain, que ceux-ci siègent par groupe de cinq, et que ces groupes se spécialisent: documentaires, courts métrages, etc. Mais ce seront presque toujours les mêmes membres qui se pencheront sur les longs métrages. Le résultat ne changera pas si l'on adopte cette méthode.

Il se dit dans ce milieu fermé qu'il n'est possible de monter son film que si l'on dispose d'appuis. Il faut certes soutenir le cinéma Art et Essai, mais pas que celui-là: la moitié des films belges ne rassemble pas plus de 5 000 spectateurs. On ne peut faire du cinéma que pour son nombril! Dans ma vie antérieure, j'ai connu des producteurs d'émission qui étaient presque fiers quand leur émission ne faisait pas d'audience. Le mot «succès» n'est quand même pas un vilain mot! Il faut un équilibre. Le

compte n'est pas bon. Nos films belges ont perdu 61 % de leur public. Il y a un chantier à ouvrir. Je compte sur vous pour réaliser cet objectif de transparence et de gouvernance que vous avez cité dès le début de votre réponse.

1.29 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact des projets de Google et du règlement européen “ePrivacy” sur les éditeurs de presse»

M. Olivier Maroy (MR). – Au mois de janvier, Google a annoncé son intention de supprimer dans les deux ans les «cookies tiers» de son navigateur Chrome. Pour rappel, les cookies sont de petits fichiers qui, lorsque vous surfez sur le web, se logent dans votre navigateur pour récolter un certain nombre de données personnelles. Il peut s'agir soit de «cookies de session» soit de «cookies tiers». Les cookies de session sont utilisés dans le cadre d'un «panier» sur un site de commerce en ligne ou encore pour retenir vos préférences quand vous vous connectez à l'espace «Abonnés» d'un site de presse. Les cookies tiers sont quant à eux des cookies déposés par d'autres acteurs que le propriétaire du site. Leur objectif est davantage d'effectuer du ciblage publicitaire.

L'annonce de Google a suscité des inquiétudes du côté des éditeurs de presse. En effet, supprimer les cookies revient à endommager directement le modèle économique des éditeurs de presse puisque les cookies fournissent des informations précieuses sur les préférences de leurs clients.

En attendant la disparition totale des cookies sur son navigateur, Google vient par ailleurs de décider d'introduire de nouvelles règles de gestion des cookies qui suscitent elles aussi de grandes inquiétudes. Concrètement, Google a annoncé que les éditeurs qui utilisent ses services comme outil d'affichage des publicités devront à l'avenir obligatoirement obtenir le consentement explicite de leurs internautes, y compris pour la publicité non ciblée, même si elle est commercialisée directement par les régies des médias. Même si elle s'avère assez technique, selon certains, cette démarche pourrait avoir des conséquences désastreuses pour de nombreux opérateurs, dont les éditeurs de presse qui sont à la recherche d'un nouveau modèle économique en ligne.

Si Google agit dans ce sens, c'est pour s'adapter à un environnement législatif, européen, qui a tendance à devenir de plus en plus strict concernant la protection des données personnelles. Il s'agit bien entendu du règlement général sur la protection des données (RGPD), mais aussi du projet de règlement «e-Privacy» qui a pour objectif de protéger la confidentialité des communications électroniques

des Européens, notamment en encadrant mieux l'utilisation des spams et des cookies.

Ce projet de règlement inquiète grandement les éditeurs de presse. Actuellement, l'acceptation des cookies doit être donnée sur les sites eux-mêmes. En vertu de ce nouveau règlement, l'acceptation des cookies par les internautes pourrait désormais être paramétrée par l'intermédiaire du navigateur, ce qui aurait pour conséquence de permettre une autorisation minimale des cookies pour l'ensemble des sites. Cela pourrait mener à des pertes financières pour les éditeurs. En effet, il faut savoir qu'actuellement, plus ou moins 90 % des internautes acceptent les cookies sur les sites web. Certains affirment qu'avec le nouveau système, moins de 50 % des internautes les accepteraient. S'il est évidemment essentiel de protéger les données personnelles des internautes, il est tout aussi fondamental de ne pas mettre en difficulté les éditeurs de presse qui font face à de nombreux défis.

Madame la Ministre, quelle est votre lecture des projets et annonces de Google en matière de cookies? Disposez-vous d'autres informations sur ce dossier? Où pourrait se trouver, selon vous, l'équilibre idéal entre protection des données personnelles des internautes et protection du modèle économique des médias? Qu'en est-il du projet de règlement européen «e-Privacy»? Où en est-on dans son cheminement législatif? Sauf erreur, le Conseil et le Parlement européens seraient toujours en discussion autour de ce texte. Pouvez-vous nous en dire plus et nous informer du calendrier de l'éventuelle adoption de ce règlement? Pouvez-vous nous informer de l'avancement et du contenu des débats au niveau européen autour de cette problématique?

Les mesures qui inquiètent les éditeurs de presse, notamment l'acceptation paramétrée des cookies par l'intermédiaire du navigateur, sont-elles toujours d'actualité dans le texte actuellement en discussion? Quelle position précise défendez-vous dans ce dossier? La Belgique a-t-elle déjà arrêté sa position? Si oui, quelle est-elle?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, même si votre question porte sur une matière fédérale, je n'y suis effectivement pas indifférente puisqu'elle est susceptible d'affecter les modèles économiques des éditeurs de presse en ligne ou d'autres services de médias audiovisuels non linéaires, comme RTBF Auvio ou RTL Play.

Par rapport à l'annonce faite par Google en janvier dernier à propos de la suppression des cookies tiers de son navigateur Chrome d'ici deux ans, il faut savoir que cette mesure a déjà été mise en place par Apple, depuis 2017, sur iOS11. Pour autant, le ciblage publicitaire n'a pas cessé. L'annonce de Google démontre aujourd'hui la capacité

des géants de l'internet à pratiquer le ciblage publicitaire sans recourir à des cookies en basculant vers des mécanismes de suivi intersites et interdispositifs.

Au niveau européen, les négociations interinstitutionnelles sont toujours en cours en ce qui concerne le projet de règlement «*e-Privacy*». Peu de progrès ont été réalisés sous la présidence croate, en raison notamment de la crise du Covid-19, mais également en raison de la division des États membres dans ce dossier. La présidence allemande, qui prendra la relève à partir du 1^{er} juillet, a annoncé son intention de travailler à une approche globale d'ici la fin de l'année 2020. Dès qu'une approche générale entre les États membres est acquise, le trilogue avec le Parlement européen pourra commencer.

La mesure visant l'acceptation paramétrée des cookies par l'intermédiaire du navigateur, qui inquiète les éditeurs de presse, a été supprimée à ce stade; néanmoins, il faut bien avoir conscience qu'elle est d'ores et déjà imposée par la jurisprudence la plus récente. Je resterai attentive à l'évolution des débats sur cette question. Je serai également ouverte à toute demande de concertation afin de transmettre les préoccupations du secteur au niveau fédéral, en veillant à la conciliation équilibrée des droits.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les précisions que vous m'avez fournies. Même si une partie non négligeable des responsabilités incombe au pouvoir fédéral, les différents niveaux de pouvoir doivent se concerter. Les implications sont en tout cas très importantes pour les éditeurs de presse, mais également pour la RTBF, comme vous l'avez précisé.

Nous sommes encore loin de voir le bout du chemin; je vous invite donc à rester attentive, comme vous venez de le dire, à l'évolution de ce dossier, mais aussi à rester en contact avec le gouvernement fédéral. Vous vous êtes également montrée ouverte à la concertation avec les acteurs du secteur, ce qui est évidemment une bonne attitude à adopter.

1.30 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Statut d'éditeur responsable pour les plateformes de contenu en ligne»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, la Commission européenne s'est engagée à renforcer, d'ici la fin de l'année, la responsabilité des plateformes de contenu en ligne, concernant les contenus qu'elles hébergent. Ce nouveau cadre de réglementation à venir a un nom: le *Digital Services Act*.

Aujourd'hui, contrairement aux médias classiques, les plateformes ne doivent toujours pas endosser un statut d'éditeur responsable. Facebook, Twitter ou encore YouTube, par exemple, ne peuvent donc pas être tenues responsables pour des propos racistes tenus par leurs utilisateurs. Au regard du cadre légal actuel, les plateformes hébergent, simplement et passivement, du contenu.

Selon le président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), c'est la faute à une précédente directive européenne qui a été beaucoup trop loin dans l'exonération des responsabilités des plateformes. Jusqu'à présent, le système établi pour contrôler ces plateformes relève donc pour une grande partie de l'autorégulation, avec les résultats que nous connaissons tous: on peut y dire à peu près n'importe quoi, même des propos punis par la loi.

Dans la perspective du *Digital Services Act*, la Commission européenne a lancé, le 2 juin, une large consultation publique pour définir le contenu de cette nouvelle réglementation. Dans ce contexte, le Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (*European Regulators Group for Audiovisual Media Services*, ERGA), l'instance européenne qui réunit les 27 autorités de contrôle des services audiovisuels et dont le CSA assure actuellement la vice-présidence, a adopté une position commune qu'elle a transmise à la Commission. Un exercice périlleux dès lors qu'il a fallu harmoniser 27 nuances de conception de la liberté d'expression tout en respectant dans le même temps le marché unique du numérique et le principe de pays d'origine.

Selon l'ERGA, l'approche de l'autorégulation est désormais insuffisante et les plateformes devraient assumer un rôle d'éditeur responsable. Elle appelle la Commission européenne à adapter le régime de responsabilité des plateformes en ligne.

Par ailleurs, l'ERGA recommande d'étendre la responsabilité des plateformes à toute forme de contenus sans distinction entre les contenus purement audiovisuels et les contenus sous la forme de texte ou d'audio, étant donné que la plupart des plateformes mêlent des contenus de types différents. La position commune dégagée au sein de l'ERGA recommande de respecter le principe fondateur du marché unique du numérique, celui du pays d'origine. Ainsi, même si une plateforme a son siège dans un certain pays, elle devrait se soumettre aux règles du ou des pays dans lesquels elle opère.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur cette problématique de la responsabilité des plateformes de contenu en ligne? Comment envisagez-vous l'équilibre entre liberté d'expression et responsabilité des plateformes face à des contenus illégaux? Avez-vous des contacts avec vos homologues européens sur le sujet, en vue d'établir ce *Digital Services Act*? D'ici combien de temps ce *Digital Services Act* devrait-il être élaboré? Quelles sont les étapes à franchir d'ici là? Est-il prévu qu'il

se concrétise ensuite en un règlement ou une directive?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Concernant la problématique de la responsabilité des plateformes de partage de contenu en ligne, je suis préoccupée, comme vous, par la diffusion de contenu illicite sur ces plateformes. Les espaces numériques ouverts ne doivent pas devenir le terreau fertile de l'éloge du terrorisme, des discours haineux, xénophobes ou racistes, de matériel pédopornographique, ni échapper à l'État de droit.

L'Union européenne a déjà intégré dans ses législations les plus récentes la question de la suppression de contenu illicite sur ce type de plateforme. C'est le cas notamment dans la directive 2011/93/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie, dans la directive (UE) 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme, ainsi que dans la directive (UE) 2019/790 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique.

La directive (UE) 2018/1808 du 14 novembre 2018 visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la fourniture de services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels»), compte tenu de l'évolution des réalités du marché impose ainsi aux fournisseurs de services de partage de vidéos des obligations en termes notamment de contenu illicite, mais aussi de protection des mineurs.

L'enjeu de la future législation européenne sur les services numériques permettra de renforcer le régime de responsabilité applicable aux services de partage de vidéos, tel que prévu dans le cadre de l'actuelle directive e-commerce, afin d'améliorer par des mesures proportionnées et adéquates les mécanismes de suppression rapide des contenus illicites.

Sous réserve d'un examen plus approfondi de la traduction concrète du concept de filtre en amont, celui-ci ne me semble pas compatible avec l'interdiction de la censure de l'article 25 de la Constitution. Vous savez que deux possibilités existent: le filtre a posteriori, d'application aujourd'hui, mais aussi le filtre en amont, qui fait l'objet d'une réflexion.

Un dialogue avec mes homologues pourra débiter lorsque nous serons en possession d'une proposition législative de la Commission européenne. Selon le dernier état d'avancement du programme de travail de la Commission de mai dernier, cette dernière devrait être en mesure de proposer aux États membres une nouvelle législation européenne sur les services numériques, mieux connue sous l'intitulé *Digital Service Act*, dans le courant du quatrième trimestre 2020. C'est avec beaucoup

d'attention que je m'attèlerai à travailler à cette thématique.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, encore une fois, c'est long, c'est lent, c'est l'Europe. Tout le monde doit se mettre d'accord, et pourtant, l'enjeu est primordial. Vous avez raison de souligner les quelques progrès que la directive «SMA» a permis. Toutefois, nous sommes encore loin d'être au bout de nos peines. Les plateformes restent envahies de propos haineux, racistes, antisémites et autres joyeusetés. Faire en sorte que les plateformes soient des éditeurs responsables permettrait de mieux lutter contre ce genre de propos. Je vous remercie d'y rester attentive et je ne manquerai pas de suivre le dossier.

1.31 Question de M. Jori Dupont à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Situation précaire des médias locaux»

1.32 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Impact de la crise sur les médias locaux et régionaux et suivi des mesures annoncées par le gouvernement en matière de soutien aux médias»

Mme la Présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, début juin, lors de la 13^e réunion plénière de l'association des régulateurs européens, l'*European Regulators Group for Audiovisual Media Services* (ERGA), le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) belge a présenté les premiers résultats de l'enquête européenne sur l'impact du Covid-19 au niveau des médias. Selon ces premiers résultats, les pertes économiques atteignent au minimum 25 % et grimpent jusqu'à 80 % pour certains médias audiovisuels. Ils montrent également un impact plus marqué sur les médias locaux et régionaux, y compris en Belgique.

Pour le directeur des Affaires européennes du CSA, la disparition d'une partie des acteurs locaux serait «une grave menace pour le pluralisme des médias». Il ajoute que «voir disparaître les acteurs audiovisuels locaux, c'est prendre le risque de confier la mission fondamentale d'information à quelques-uns. Quand on envisage cette crise sous l'angle des médias, c'est avant tout une question de démocratie».

Certaines mesures ont déjà été prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais le CSA se demande si elles seront suffisantes afin d'éviter une situation de non-retour pour certains pans du secteur. D'après les télévisions locales, la réponse est non! Elle est négative, d'abord, parce que le secteur était déjà en crise avant la période du coronavirus et avait d'ailleurs déposé un cahier de revendications pour une revalorisation des subventions, surtout sur la partie numérique. Elle est négative, ensuite, parce que les aides prévues ne concernent qu'un nombre limité d'acteurs et que les aides versées risquent de ne pas être à la hauteur des besoins.

Certaines télévisions locales m'ont dit qu'elles disparaîtraient d'ici trois ans maximum si elles n'étaient pas à nouveau subventionnées. Les subventions ne prennent pas en compte la production sur internet, ce qui est un problème compte tenu des télévisions qui ont développé une application. À l'heure actuelle, les télévisions locales ne peuvent pas se permettre de ne pas être présentes sur internet. Il est donc important d'inclure cet aspect lié au numérique. Les aides directes pendant la période du Covid-19 sont conditionnées par huit critères qui semblent restrictifs.

Les télévisions locales faisaient par ailleurs la réflexion que la ventilation des subventions était illogique: qu'ils développent un journal parlé pour 100 000, 30 000 ou 600 000 citoyens représente le même travail, mais les subventions sont calculées en fonction du nombre de l'audimat visé.

Quelles aides ont-elles été versées pendant la période de la crise du Covid-19 aux télévisions locales? Quel est le planning prévu pour le versement des aides? Quelle est la clé de répartition des achats des espaces publicitaires pour les télévisions locales? Cela fait partie des aides que vous avez créées. Qu'en est-il du cahier de revendications du secteur, notamment sur la partie numérique qui n'est pas prise en compte dans l'octroi des subventions, la crise du Covid-19 n'ayant fait qu'accroître la précarité existante dans les télévisions locales? Vu la situation précaire de nos médias locaux, ne faut-il pas aider plus directement l'ensemble du secteur?

M. Olivier Maroy (MR). – La 13^e réunion plénière de l'ERGA dont le CSA assure la vice-présidence a permis de présenter les premiers résultats de l'enquête européenne sur l'impact du Covid-19 sur le secteur des médias. Les conclusions sont sans appel: à l'exception des services de vidéos à la demande, les pertes économiques atteignent au minimum 25 % et grimpent jusqu'à 80 % pour les télévisions et radios commerciales, ainsi que pour les chaînes thématiques dédiées au sport. Les résultats montrent aussi un impact plus marqué sur les médias locaux et régionaux. La Slovaquie, par exemple, prévoit même une disparition de 30 à 50 % de ses médias locaux.

À ce sujet, je rejoins les propos du directeur des Affaires européennes du CSA, Bernardo Herman, qui voit dans la disparition d'une partie des médias locaux une grave menace pour le pluralisme des médias et, à terme, pour la démocratie. C'est évidemment pour mon groupe une grande source de préoccupation et les efforts doivent être concentrés en priorité sur cette menace.

De manière générale, l'enquête pointe les problèmes de liquidité à court et moyen termes pour bon nombre de médias qui considèrent que la pression fiscale, les taxes et les procédures bancaires augmentent leurs difficultés.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est évidemment pas resté les bras ballants face à cette situation. Le 30 avril dernier, il a présenté son plan de soutien aux médias en quatre points: l'achat d'espaces publicitaires afin de réaliser des campagnes de communication institutionnelle, une enveloppe de trois millions d'euros pour aider les médias dont la viabilité est menacée par la crise du Covid-19, un soutien direct aux journalistes les plus touchés par la crise, notamment et avant tout les journalistes indépendants, et enfin la réalisation d'un audit pour permettre une transition du secteur médiatique vers un modèle économique moins dépendant de la publicité.

Madame la Ministre, comment comptez-vous œuvrer pour assurer la préservation des médias locaux en Fédération Wallonie-Bruxelles et garantir le pluralisme des médias? Prévoyez-vous des aides ciblées sur les médias locaux? Ceux-ci sont les plus touchés et les plus vulnérables face à la crise. Mon collègue a raison de citer l'exemple des télévisions locales. Je suis allé à l'assemblée générale de la télévision locale du Brabant wallon où je représente ma commune. Effectivement, les responsables m'ont parlé de leurs inquiétudes et de tout ce que vous avez évoqué, Monsieur Dupont, notamment le fait que leurs efforts sur internet ne sont pas toujours pris en compte dans les subventions.

Concernant l'enveloppe de trois millions d'euros, pourriez-vous faire le point, Madame la Ministre, sur les demandes qui ont déjà été introduites par les médias, s'il y en a? L'enveloppe de trois millions suffira-t-elle? D'ici combien de temps ces aides seront-elles versées aux médias concernés?

Les achats d'espaces publicitaires constituent une mesure d'urgence que le gouvernement comptait lancer rapidement. Qu'en est-il aujourd'hui? Lors de ma précédente question orale sur le sujet, vous précisiez que les modalités exactes du mécanisme de soutien aux journalistes indépendants étaient en cours d'élaboration. Depuis lors, le gouvernement a bien avancé. Pouvez-vous en dire plus? Quand les journalistes recevront-ils ces aides? Il y a en effet urgence pour certains journalistes qui peinent à remplir leur frigo.

Concernant l'audit sur le modèle économique des médias, votre cabinet a-t-il élaboré le cahier des

charges pour le marché public? Dans l'affirmative, quelles en sont les grandes lignes?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, nous avons déjà eu certains débats sur la viabilité des médias locaux et je vous renvoie donc aux réponses que j'avais fournies pour les aspects plus structurels.

En ce qui concerne la situation actuelle, les opérateurs qui ont subi des pertes en raison de la crise du Covid-19 et dont la viabilité est menacée sont éligibles à une indemnité du fonds d'urgence, financée par l'enveloppe de trois millions d'euros que le gouvernement a débloquée pour le secteur des médias. Le formulaire pour solliciter cette indemnité est en ligne depuis le lundi 15 juin et sera accessible jusqu'à ce mercredi 24 inclus. Les médias locaux peuvent bien entendu introduire leur demande. L'administration entamera l'examen des dossiers dès jeudi et soumettra son analyse au gouvernement avant le 21 juillet.

Les travaux concernant la deuxième mesure d'aide, c'est-à-dire ceux qui concernent l'achat d'espaces publicitaires en vue de réaliser une campagne institutionnelle, avancent bien. Le cahier des charges du marché public est en voie de finalisation et pourra être présenté au gouvernement dans les prochaines semaines. Ici aussi, les médias locaux sont inclus dans le périmètre.

Par ailleurs, le renforcement du Fonds pour le journalisme à hauteur de 550 000 euros, pour aider spécifiquement les journalistes les plus affectés par la crise, peut également bénéficier aux médias locaux. En effet, une attention toute particulière sera portée aux journalistes qui, d'habitude, ne pensent pas à postuler pour une bourse de ce fonds. Les journalistes de presse locale en font partie. Le fonctionnement de ces aides permet aussi de soutenir financièrement le travail en équipe, par exemple celui d'un journaliste, mais aussi celui d'un technicien.

Pour être complète, j'ajouterai que le cahier des charges pour l'étude exhaustive du marché publicitaire belge francophone a été approuvé par le gouvernement du 14 mai dernier. La procédure de sélection de l'opérateur qui sera chargé de la réaliser est en cours.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, vous n'avez pas apporté de réponses à toutes mes questions. Qu'en est-il notamment du cahier des revendications? Aucune avancée n'a été enregistrée alors que cela fait des mois que les acteurs attendent une réaction par rapport à leurs préoccupations! Si les aides ponctuelles adoptées pour les quelques mois à venir peuvent éventuellement sauver quelques télévisions locales, qu'en sera-t-il pour l'année prochaine? Vous n'avez pas répondu à la question! C'est assez problématique!

L'achat des espaces publicitaires concerne l'ensemble des médias audiovisuels, pas seulement les télévisions locales. Quelle sera la clé de répartition et quel montant ira directement vers les douze télévisions locales?

Vous n'avez pas non plus répondu sur la prise en compte le numérique.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, vous avez répondu aux questions que je vous posais.

Il y a deux choses: l'urgence et le moyen terme. C'est ce à quoi M. Dupont fait allusion. Il a raison sur un point. À un moment, il faudra faire ce que le précédent ministre n'a pas fait: se pencher sur le financement des télévisions locales. Ce n'est pas tout à fait le sujet aujourd'hui, mais le débat n'en sera que plus intéressant. Il faut faire évoluer les choses. Nous ne serons probablement pas d'accord sur les méthodes à suivre. Comme vous le savez, je plaide pour la création de maisons de médias publiques et des rapprochements beaucoup plus forts entre la RTBF et les télévisions locales.

Sur l'urgence, qui était l'objet de ma question, le gouvernement avance et agit: pas de blablas, mais des résultats! Je vous félicite, car les journalistes ont besoin de ces résultats! Songez au journaliste indépendant qui a perdu toutes ses piges, parce qu'il n'y a plus d'événements sportifs ou culturels! La revue «*Journalistes*» de l'Association des journalistes professionnels (AJP) a publié un témoignage très percutant d'une pigiste dans le secteur culturel: cette journaliste n'a plus rien, plus aucune pige, plus aucune rentrée financière. Comment vit-elle alors?

Le gouvernement ne se contente pas de donner des sous, mais il a trouvé une belle formule qui responsabilise les acteurs. Le Fonds pour le journalisme est ouvert à tous. Tous les journalistes sont incités à y recourir, même s'ils pensent ne pas y avoir accès, soit qu'ils travaillent dans une télévision locale, soit qu'ils travaillent dans une édition régionale de l'Avenir ou de Sudpresse. Je ne peux que saluer cette formule adoptée par le gouvernement. Néanmoins, j'imagine que tous ces journalistes ne pourront pas postuler tout de suite et que les demandes devront s'échelonner. Il faudra aussi donner un coup de pouce et une visibilité aux productions qui en ressortiront.

D'après votre réponse concernant le fonds de trois millions d'euros pour les médias en difficulté, dont les formulaires sont accessibles jusqu'au 24 juin, je déduis que des médias demandent l'aide. C'est important, car il m'est parvenu le bruit que certains éditeurs seraient tentés de profiter de la crise sanitaire pour se séparer d'une partie de leurs effectifs. Même si ce bruit n'est pas fondé, c'est une crainte que les travailleurs pourraient avoir. J'y serai attentif. En ce qui concerne l'achat d'espace, les choses avancent et c'est tant mieux!

1.33 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Lutte contre les discriminations et rôle des médias»

1.34 Question de Mme Margaux De Re à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Racisme et discriminations dans les médias»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Michaël Vossaert (DéFI). – La mort de George Floyd le 25 mai dernier a entraîné une vague mondiale de manifestations contre le racisme et les violences policières. Ces manifestations nous rappellent à quel point la lutte contre le racisme est malheureusement loin d'être terminée et toujours aussi importante.

Parmi les demandes formulées par les militants de ce mouvement figurent, outre la décolonisation de l'espace public, la reconnaissance de l'histoire coloniale belge et surtout l'enseignement de ce passé colonial et des racines historiques des discriminations qui existent malheureusement toujours aujourd'hui. Nombreux sont ceux qui témoignent de n'avoir pas encore de cours assez conséquents sur l'histoire coloniale belge. Il y a donc lieu de corriger le tir.

Un autre acteur a aussi un rôle important à jouer en termes d'enseignement, d'éducation, de transmission de l'histoire et de représentation des personnes victimes de discriminations. Il s'agit des médias, qui peuvent remettre en perspective ce passé colonial. En tant que service public, les médias, au même titre que l'enseignement, ont un rôle important à jouer en termes d'information de la population. Si les médias suivent de près les événements qui font l'actualité, la programmation des chaînes publiques assure davantage un travail de mémoire. Cette mission demeure indispensable.

Madame la Ministre, de quelle façon les chaînes publiques participent-elles à la lutte contre le racisme et les discriminations et au travail de mémoire en lien avec la colonisation, tant dans leur organisation interne que dans leur programmation?

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Un constat est sans appel aujourd'hui: les personnes racisées sont très peu représentées dans les médias. L'absence de mixité dans la sphère médiatique, et globalement dans toutes les structures institutionnelles, est intimement liée aux questions de racisme et de discrimination qui sont au cœur du débat actuel. Cette réalité est le miroir de la réalité

que ces minorités vivent au quotidien: les obstacles à l'emploi, à l'enseignement, au logement, etc. Les médias ne sont finalement qu'un des lieux où les personnes racisées sont à la fois sous-représentées et victimes de racisme et de discriminations. Il s'agit en fait d'un phénomène structurel, c'est-à-dire qu'il trouve son origine dans la façon même dont nos médias sont organisés.

Une étude de l'Association des journalistes professionnels (AJP) de 2013 dénombre un très faible pourcentage de personnes de nationalité autre que belge au sein des rédactions francophones: 6 % et aucune personne non européenne. Elle relève également que seulement 7 journalistes sur 750, soit 1,1 % des sondés, sont nés de parents non européens. Autrement dit, il n'y en a presque aucun dans ce cas. Même si je sais que ces statistiques sont relativement anciennes, je n'en ai malheureusement pas trouvées de plus récentes.

Pourquoi est-il fondamental et prioritaire de mettre la diversité aux manettes des médias, malgré le fait que ce secteur ne soit pas le seul? Comme l'a dit mon collègue, car les médias façonnent et transmettent une vision du monde. Le racisme et les discriminations doivent être combattus par les médias qui doivent faire preuve d'exemplarité dans leur conscience de ces enjeux. Afin que les médias soient le reflet de notre société, de toute notre société. Ils ont aussi le rôle de montrer que les personnes racisées sont acteurs de notre société et de leur donner à l'écran ou sur les ondes toute la place qu'ils méritent. Il me tient à cœur de rappeler ici que le niveau de diversité des opinions et réalités sociales dans l'espace médiatique influence aussi l'action civile, notamment les votes lors des élections. Ce phénomène menace ainsi grandement notre démocratie.

Récemment, plusieurs journalistes et présentatrices ont pris la parole dans les médias et sur les réseaux sociaux pour dénoncer le racisme et les discriminations dont elles étaient la cible, en dehors des médias, mais aussi – et c'est sans doute le plus interpellant – parfois à l'intérieur même de ceux-ci. Ce qu'elles relatent est inadmissible, intolérable. Notre rôle, en tant que politiques, est de faire tout notre possible pour leur assurer un cadre de travail sécurisé, serein, sans quoi la sous-représentation des personnes racisées dans le secteur sera toujours interrogée dans dix ans sur les bancs de notre Parlement.

Madame la Ministre, en tant qu'écologistes, nous voulons une société où chacun puisse occuper pleinement sa place au sein de l'espace public et des institutions. Les médias ont un rôle énorme à jouer en ce qu'ils vont – et je parle ici au futur proche parce que je sais que vous y travaillerez sans relâche – jouer un rôle crucial sur le changement culturel nécessaire pour venir à bout du racisme. Une réflexion est-elle en cours dans votre cabinet pour améliorer la représentation des personnes racisées dans les médias? Quels sont les outils envisagés ou déjà adoptés par ce secteur pour traiter

cette problématique? Êtes-vous en contact avec les différents médias pour travailler à l'éradication du racisme et des discriminations dans les rédactions?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Madame et Monsieur les Députés, je commencerai par un préalable sur le terme «racisé», avec lequel je me sens un peu mal à l'aise. Porteur d'un paradoxe, il est aujourd'hui le terme qui désigne le mieux, de manière générique, les personnes victimes de racisme et laisse sous-entendre, par ailleurs, que les races existent. Mais comme il est employé par les personnes elles-mêmes victimes de racisme, je vais l'utiliser malgré mes questionnements personnels. Le champ lexical a tout son sens ici également.

Les événements des dernières semaines, aux États-Unis et chez nous, montrent à quel point il est essentiel d'agir. Il est fondamental d'entamer une triple réflexion sur les discriminations à l'égard des personnes racisées, sur la compréhension de notre passé colonial et sur la manière de lutter efficacement contre le racisme. Je suis persuadée que les médias ont un rôle prépondérant à jouer, en incarnant notamment le reflet de la société telle qu'elle est aujourd'hui: multiculturelle, multiconfessionnelle et cosmopolite. Il s'agit également de rendre compte des difficultés rencontrées, au quotidien, par les personnes racisées.

Chaque année, la RTBF organise avec ses équipes des espaces de réflexion sur la colonisation ou la diversité, lors des rencontres sur la culture avec les partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, lors d'ateliers de formation destinés au personnel sur l'impact de la propagande coloniale dans les médias, ou lors des «Midis de la diversité» ouverts à toutes et à tous en partenariat avec la société civile. La RTBF en tant que média de service public a, dans son contrat de gestion, la mission d'être une référence en la matière.

Aujourd'hui, nous faisons le constat qu'il reste néanmoins encore du chemin à parcourir. Les personnes racisées sont trop souvent absentes des reportages ou des plateaux des médias belges aujourd'hui. Elles sont souvent interviewées lors d'événements au caractère particulier, à la suite de violences, au sujet du colonialisme ou du racisme, mais elles sont absentes des rédactions. Trop peu de journalistes sont des personnes racisées. À l'instar de ce qui se passe ailleurs dans la société, les journalistes racisés sont régulièrement confrontés à du racisme, à l'extérieur ou à l'intérieur des rédactions. C'est précisément le sujet du mémoire «Minorités visibles et discriminations invisibles», réalisé en 2019, à l'Université libre de Bruxelles (ULB), par Hanan Harrouch, mémoire dont mon équipe a pu prendre connaissance.

Pourtant, le public devrait voir des personnes de différentes origines ethniques tous les jours dans les journaux télévisés parce que ces personnes sont

tous les jours dans notre quotidien: à l'école, dans les magasins, dans les administrations, dans les universités, dans les rues. Il y va d'une représentation juste de la société. Ce n'est qu'en donnant une juste visibilité aux personnes racisées, sans stigmatisation et sans stéréotype, mais plutôt en normalisant leur présence dans nos lieux d'expression que nous pourrions trouver de l'apaisement et de la sérénité à ce sujet.

Néanmoins, c'est une évidence: je suis blanche et je ne peux pas parler en leur nom. En revanche, je peux les assurer de mon écoute. Une réflexion est en cours dans mon cabinet, avec des personnes directement concernées par le racisme, pour tenter de dégager des pistes de travail pour les médias, la culture, la santé et dans chacune des matières qui relèvent de mes compétences.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, mon intervention se basait plutôt sur la question de la transmission autour de l'histoire du passé colonial et de la contextualisation que l'on peut faire au travers des médias. Dans cette optique, le contrat de gestion de la RTBF peut être un outil utile.

Je souhaitais surtout attirer l'attention sur le rôle des médias. Même si beaucoup de choses se passent sur les réseaux sociaux, les médias permettent de développer l'esprit critique grâce à la confiance dont jouit le service public, à son rôle, à son implication. Les médias prolongent en quelque sorte le travail de l'enseignant au-delà des heures scolaires, en prenant pleinement leur place dans cette actualité autour du passé colonial. Je vous encourage à travailler sur cet aspect. J'ai compris que vous étiez sur la même longueur d'onde et vous en suis reconnaissant.

Le rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel fait état du manque de représentativité des personnes racisées. Ma collègue abordera plus longuement cette question. J'ai compris que vous meniez la même réflexion. Cette question dépasse le cadre des médias et de la représentativité des personnes issues d'autres cultures. On peut parler du monde sportif, du monde du travail en général.

Je veux aborder le côté positif. On connaît des tas d'exemples où on n'interviewe certaines personnes que dans des cas de figure délicats et négatifs. Pourquoi ne pas profiter de cette crise et de ce mouvement citoyen pour raviver la lutte contre le racisme, pour identifier des ambassadeurs, des ambassadrices de la diversité? On l'a vu dans l'entrepreneuriat féminin, dans la réussite sportive. Je pourrais citer tant et tant d'athlètes qui démontrent toute l'étendue de cette diversité. Il faut privilégier des politiques positives saluant ces hommes et ces femmes qui ne demandent qu'à contribuer à l'essor et au développement de notre société.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai apprécié que vous attiriez notre attention sur le champ lexical. Cela peut paraître anecdotique, mais c'est en fait important. C'est

d'ailleurs une demande des personnes qui sont victimes d'attitudes racistes. Il est par exemple important de dire «noir» et pas «black» et d'éviter d'utiliser d'autres termes, afin de ne pas cacher des réalités avec des mots moins engageants. Il faut appeler les choses telles qu'elles sont. On nous dira aussi de ne pas appeler les femmes maghrébines des beurettes, un terme connoté sexuellement, car utilisé dans les films porno. Ce sont des choses dont on n'a pas forcément conscience, car cela ne fait pas partie de notre réalité.

On voit donc émerger un nouveau vocabulaire, utilisé par une nouvelle génération de militants antiracistes. Il y a peu, des personnes ont parlé de privilèges blancs, ce qui a provoqué beaucoup de remue-ménage dans les médias et sur les réseaux sociaux. Aussi parce que ce sont des concepts face auxquels on se sent fort dépourvu. Il faut pouvoir comprendre et analyser leur portée. Si c'est une nouvelle génération qui les emploie, c'est parce qu'ils ont un certain sens pour elle. Il est utile de se pencher sur cette question.

Par ailleurs, j'ai remarqué que, grâce aux mobilisations contre le racisme, il y a eu une prise de conscience très forte au sein des rédactions qui se sont attelées à constituer des panels beaucoup plus diversifiés, à inviter certaines personnes et à mettre en évidence le travail de certaines autres, notamment des journalistes. J'espère qu'elles vont pouvoir leur offrir un cadre sécurisé et suivre les plaintes des victimes. Cécile Djunga disait que presque toutes les plaintes qu'elle avait déposées avaient été classées sans suite. Ensuite, j'ai compris que c'était parce qu'elle avait supprimé les éléments de preuve. Elle était en effet tellement choquée qu'elle avait préféré effacer un commentaire alors qu'il s'agissait d'une preuve. Tout cela est fondamental.

Enfin, il faut travailler sur la formation de toutes les personnes actives ensuite dans les médias et le journalisme. Je ne suis pas certaine qu'il y ait beaucoup de diversité dans nos écoles, par exemple parmi les enseignants. Il y aura peut-être quelque chose à faire à ce niveau-là aussi. Il conviendrait d'ouvrir ces formations à plus de diversité.

1.35 Question de M. Olivier Maroy à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Reprise des tournages cinématographiques»

M. Olivier Maroy (MR). – Le milieu de l'audiovisuel et du cinéma est soulagé. Le 20 juin dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a en effet adopté l'arrêt de pouvoirs spéciaux n° 39 visant à relancer les tournages en garantissant les risques liés à la crise du Covid-19, grâce à un mécanisme de garantie qui va permettre

la reprise des tournages, que ce soit pour les séries ou pour le cinéma. Ce mécanisme de garantie est destiné à pallier l'absence de couverture assurantielle pour les tournages. La plupart des compagnies d'assurance refusent en effet de couvrir les risques liés au Covid-19. Résultat: des projets mis en stand-by, avec un risque important qu'ils soient purement et simplement abandonnés.

Concrètement, cette garantie représente un montant de cinq millions d'euros via le Fonds St'art. La garantie est destinée à indemniser les tournages commencés entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2020 qui seraient interrompus ou suspendus en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Elle interviendra déduction faite d'une franchise de l'ordre de 10 % du budget, ce qui vise à responsabiliser les producteurs. Elle est triplement plafonnée: un million maximum d'indemnisation par film, 20 % maximum du budget total du film et 5 millions d'indemnisation pour le total des sinistres couverts. Par ailleurs, un protocole sanitaire a été établi pour permettre la reprise des tournages.

Je me réjouis bien évidemment du travail réalisé par l'ensemble du gouvernement avec l'adoption de ces mesures qui vont permettre de relancer toute l'économie du secteur, que ce soient les comédiens, les techniciens, les producteurs; bref, le secteur a été entendu. Il faut savoir que l'été est traditionnellement une période intensive de tournage. À la RTBF, par exemple, trois tournages de séries belges sont programmés cet été et les équipes attendaient le feu vert des autorités. C'est donc chose faite.

Le Fonds de garantie ne couvre à ce stade qu'une période de trois mois afin d'envisager, au terme de cette période un autre mécanisme, remplaçant ce mécanisme d'urgence. Le ministre-président du gouvernement a annoncé que les assureurs devront prendre leurs responsabilités. Pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont le gouvernement envisage la suite? Quels sont les mécanismes envisagés? Comment comptez-vous œuvrer pour assurer la pérennité de la reprise des tournages? En n'espérant qu'une seule chose, qui ravirait tout le monde: que le virus disparaisse très rapidement pendant l'été et qu'on n'en parle plus, auquel cas nous n'aurons peut-être plus besoin de ces mécanismes.

Selon le président de l'Union des producteurs francophones de films (UPFF), la solution à long terme doit venir du fédéral. Comment voyez-vous les choses? Certains acteurs du secteur craignaient de devoir faire plus avec moins à cause des mesures sanitaires imposées. Pouvez-vous nous dire comment le protocole sanitaire a été accueilli par le secteur?

Je vous remercie tout en m'excusant d'avoir évidemment dû adapter ma question puisqu'entre le moment où je l'ai déposée et le moment où je vous la pose, la décision est tombée. Je n'allais quand même pas vous demander ce que vous alliez faire

alors que tout le monde le sait. Je sais que ce n'est pas très «réglo», mais je vois que Madame la Présidente comprend que c'est une question de bon sens.

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – L'écosystème du cinéma belge francophone a fortement mûri ces dernières années et s'est structuré en véritable industrie du 7^e art, notamment grâce à des leviers artistiques et financiers répartis entre les différents niveaux de pouvoirs. De nombreuses co-productions internationales viennent se tourner en Fédération Wallonie-Bruxelles et on peut s'en réjouir.

Le protocole sanitaire autorisant la reprise des tournages dès le 8 juin a été validé par le groupe d'experts chargé de l'*exit strategy* (GEES) et le Conseil national de sécurité (CNS) quelques jours avant, début juin. Cependant, la reprise effective des tournages a été conditionnée par la mise en place d'un Fonds de garantie ou d'indemnisation, qui prendrait le relais des assurances en cas de problème lié au Covid-19 sur un tournage. Un fonds de garantie est la seule piste permettant la relance effective des tournages.

Cette reprise est essentielle, puisque les mois de juillet, août et septembre – vous l'avez souligné, Monsieur le Député – sont généralement les mois les plus prisés pour les tournages. En l'absence d'un fonds de garantie, ces tournages auraient dû être soit reportés, soit annulés, soit déplacés à l'étranger – certains ont exploré cette piste –, avec des conséquences majeures en cascade: blocage du secteur de la post-production, blocage de l'offre de films dans les cinémas, blocage du mécanisme de *tax shelter* et perte d'attractivité au niveau international. Une décision devait donc être prise.

Une proposition objectivée et chiffrée émanant des principales associations professionnelles, à savoir l'Union des producteurs francophones des films, l'Association des réalisateurs et producteurs de films et l'Union des techniciens, proposition soutenue par le Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), a été soumise aux cabinets du ministre-président, du ministre du Budget ainsi qu'au mien. Cette proposition suppose d'utiliser le fonds St'art, société anonyme financée majoritairement par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale comme Fonds de garantie ou d'indemnisation, dans un périmètre et des conditions balisées.

Cette garantie, soumise au paiement d'une franchise, est triplement plafonnée: 1 million euros par film, 20 % du budget total film et 5 millions d'euros maximum pour le total des sinistres couverts. Ce Fonds de garantie ne couvre qu'une période de trois mois pour laisser la possibilité qu'au terme de cette période, entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre, ce mécanisme puisse laisser place à

un autre système porté soit entièrement par les assureurs, ce qui pourrait avoir du sens, soit de manière conjointe entre les assureurs et les pouvoirs publics.

Pour ma part, j'estime – et je porte cette revendication depuis plusieurs semaines – que cela aurait du sens que cette mesure soit coordonnée et prise au niveau fédéral pour disposer d'un fonds de garantie qui couvre à la fois les tournages francophones et néerlandophones. En l'absence actuelle d'une telle réponse, notre Fédération a retenu la solution que je viens de vous confirmer et que vous évoquiez déjà dans votre intervention. Le gouvernement a approuvé cette mesure samedi passé, preuve que nous travaillons à soutenir le secteur culturel chaque fois que c'est possible et même le week-end. Il était en effet important de reprendre les activités de tournage dès les prochains jours. Cela valait la peine de se concerter avec les secteurs et de travailler de concert pour leur offrir cette solution qui nous a paru indispensable.

M. Olivier Maroy (MR). – Voilà encore de quoi clore le bec des Schtroumpfs grognons qui disent que le gouvernement ne fait rien. Tout le gouvernement s'est retroussé les manches avec le ministre-président, le ministre du Budget et vous-même. Vous auriez très bien pu renvoyer la balle au niveau fédéral, mais cela aurait nécessité une concertation entre Communautés et il aurait fallu que francophones et Flamands se mettent d'accord. Cela aurait été compliqué. On vit dans un pays compliqué.

Vous avez pris vos responsabilités et vous avez fait face à l'urgence en mettant en place un mécanisme en concertation avec le secteur.

Le risque était grand de voir des projets être abandonnés ou partir à l'étranger. Cela aurait été une catastrophe. Le président de l'Union des producteurs francophones de films a affirmé que grâce à cette décision concrète du gouvernement et grâce à la mise en place de ce fonds de garantie, 66 millions d'euros vont pouvoir être dépensés grâce à la reprise des tournages. Ce budget repartira dans notre économie et vous avez raison de signaler que le cinéma est un art, mais c'est aussi une industrie avec des emplois et des familles qui en vivent. Je me réjouis sincèrement de la créativité et de la réactivité de votre gouvernement.

1.36 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Vers de nouvelles mesures européennes pour lutter contre la désinformation et les fake news sur les plateformes internet»

Mme Sabine Roberty (PS). – Dernièrement, la Commission européenne a appelé les grandes

plateformes numériques à mieux lutter contre l'énorme vague de désinformation suscitée par la pandémie. Ainsi, si l'Europe a salué les efforts des réseaux sociaux face aux *fake news*, elle considère également que ces derniers peuvent mieux faire. L'Union européenne a alors, par exemple, appelé les géants d'internet à publier un rapport mensuel sur les actions mises en œuvre pour lutter contre ce phénomène. Cette prise de position de la Commission a également fait réagir des organisations représentant des radiodiffuseurs, des éditeurs et des journalistes européens qui réclament des mesures plus fortes face aux plateformes internet comme Google et Facebook pour lutter contre la désinformation.

Considérant que le Code européen de bonnes pratiques contre la désinformation en ligne, signé en 2018 par les plateformes internet, ne suffit pas, les signataires de la déclaration demandent la mise en place d'instruments efficaces et mieux adaptés à la lutte contre les *fake news* sur ces réseaux. Un dialogue plus structuré avec ces plateformes internationales est également demandé par les professionnels de l'information.

Cette déclaration, tout comme la Commission, rappelle aussi l'importance de préserver la liberté journalistique, la liberté d'expression et la liberté éditoriale, car il s'agit d'un enjeu majeur. En effet, la lutte contre la désinformation et les *fake news* ne doit jamais se transformer en une quelconque forme de censure.

Relevons également l'étude récente du Groupe des régulateurs européens des services de médias audiovisuels (*European Regulators Group for Audiovisual Media Services*, ERGA), association européenne des régulateurs de l'audiovisuel, pilotée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) belge. Cette étude démontrait des pertes économiques de 25 % à 80 % selon les secteurs, pour les acteurs de l'audiovisuel européen, à cause de la crise. Ces pertes de revenus ne sont pas nouvelles, mais ont encore augmenté avec le contexte actuel.

En outre, comme le souligne très justement le président du CSA, «cette crise cristallise les inégalités entre les acteurs audiovisuels. Elle [...] illustre la disparité de situation réglementaire et économique entre les acteurs historiques et les plateformes.» En effet, aujourd'hui, ces dernières échappent encore à de nombreuses obligations et ne sont pas responsables des contenus haineux et des fausses informations qui prolifèrent sur leurs plateformes.

Dans ce contexte, l'ERGA a adopté une série de propositions concrètes adressées à la Commission européenne pour adapter le régime de responsabilité afin de lutter contre la désinformation et les propos haineux. Nous avons déjà régulièrement parlé de cette problématique au sein de notre commission, de l'importance de soutenir les journalistes et les rédactions dans leur travail contre les fausses informations, de sensibiliser et bien sûr

– vous savez comme cela me tient à cœur, Madame la Ministre – d'éduquer l'ensemble des citoyens aux médias.

Aujourd'hui, il me semble en effet qu'il est temps que l'Europe avance vers un cadre en adéquation avec la réalité du secteur. Le groupe socialiste se réjouit que des initiatives se dessinent, mais il faut avancer vers une forme de responsabilisation de ces plateformes. Les médias et les professionnels de l'information ont besoin d'un soutien concret.

Madame la Ministre, pouvez-vous revenir sur la prise de position de l'Union européenne et sur la déclaration qui a suivi de la part des professionnels de l'information? Avez-vous également pu prendre connaissance de l'étude de l'ERGA et des propositions faites par l'association des régulateurs? Quelles mesures attendez-vous au niveau de l'Europe pour aider à lutter contre cette désinformation croissante et la propagation des propos haineux? Avez-vous eu un échange avec les acteurs des médias francophones à ce sujet? Quelle est leur position quant aux obligations de vigilance qui devraient être demandées aux plateformes internet?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes.
– Il est essentiel que le phénomène des *fake news* sur les plateformes en ligne soit appréhendé à l'échelle de l'Union européenne. Il faut saluer les initiatives prises par la Commission européenne sur le sujet. À la suite de sa communication du 26 avril 2018 intitulée «*Lutter contre la désinformation en ligne: une approche européenne*», Facebook, Google, Mozilla, Twitter et Microsoft ont signé, le 26 septembre 2018, aux côtés d'associations professionnelles du secteur, le code de bonnes pratiques contre la désinformation en ligne. Le 16 octobre 2018, le code a été complété, avec l'aide de la Commission européenne, par les feuilles de route des plateformes en ligne et du secteur de la publicité.

Ces différents travaux ne constituent qu'une première étape dans un processus de dialogue avec les opérateurs. Le rapport l'ERGA vient utilement rappeler la nécessité de renforcer la transparence sur la mise en œuvre du code, d'en préciser les termes ainsi que sa structure et d'élargir le nombre de signataires à d'autres opérateurs, tels que TikTok, WhatsApp ou Messenger. Je souscris pleinement à la position de l'Union européenne dans sa communication conjointe avec la Commission européenne, intitulée «*Lutter contre la désinformation concernant le COVID-19 – Démêler le vrai du faux*» et adressée au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil de l'Union européenne, au Comité économique et social européen (CESE) et au Comité des régions.

Les travaux à venir aborderont des enjeux cruciaux, tels que la distinction entre les notions de contenus illicites et de contenus préjudiciables

ainsi que la définition de critères objectifs caractérisant l'intentionnalité de la mise en ligne des contenus illicites, afin de distinguer la mésinformation de la désinformation. Toutes les mesures correctives devront respecter les droits et libertés fondamentaux, en particulier la liberté d'expression. Ce sera un des enjeux de la future législation sur les services numériques. J'y resterai attentive.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'ai la désagréable impression que dénoncer et s'indigner ne suffit plus. Je comprends bien que les difficultés sont multiples, mais les responsabilités entre les médias et les géants d'internet restent à ce jour inégales. Toutefois, la récente décision de Twitter de signaler plusieurs *tweets* de Donald Trump marque peut-être un tournant dans la modération des contenus sur les réseaux sociaux. Twitter a récemment apposé sur plusieurs *tweets* du président américain un avertissement et un lien vers des informations vérifiées, allant même jusqu'à masquer un de ses *tweets* faisant l'apologie de la violence. De son côté, Facebook n'a entrepris aucune action, se retranchant derrière la liberté d'expression, ce qui lui vaut aujourd'hui de vives critiques. Nous n'avons pas encore fini d'évoquer cette problématique ni les géants d'internet au sein de notre commission. Je vous interpellerais à nouveau à ce sujet, Madame la Ministre.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de Mme Elisa Groppi, intitulée «Organisation de stages pendant l'été», de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulées «Modifications apportées à la réforme des milieux d'accueil (MILAC) et poursuite des concertations», «Producteurs indépendants non subventionnés» et «Sortie de crise du secteur muséal», de Mme Caroline Cassart-Mailleux, intitulée «Éducation à la santé et à la vaccination», de M. Olivier Maroy, intitulées «Aide au secteur du livre», «Diffusion de l'e-sport», «Impact de la crise sur les médias locaux et régionaux et suivi des mesures annoncées par le gouvernement en matière de soutien aux médias» et «Relations entre Proximus et la RTBF concernant le respect de l'intégrité du signal», de Mme Isabelle Emmery, intitulées «Aide aux auteurs», «Annonce du 11 juin

relatif à la répartition du fonds d'urgence pour le soutien à la Culture», «Décret sur la gouvernance culturelle et problématique des jetons de présence» et «Projet Scan-R», de Mme Diana Nikolic, intitulées «Reconnaissance de l'improvisation comme art de la scène à part entière», «Renouvellement des instances d'avis dans le secteur culturel» et «Avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) sur la liste des événements d'intérêt majeur et leurs modalités de diffusion», de M. Maxime Hardy, intitulée «Protocole de reprises des activités», de M. Charles Gardier, intitulées «Réouverture d'un théâtre à Amsterdam désormais muni de cabines modulables» et «Synchronisation musicale», de M. Matteo Segers, intitulée «Reconnaissance de nouvelles fédérations professionnelles», de Mme Françoise Mathieux, intitulée «Aides aux cinémas indépendants non subventionnés et critères d'aide pour les cinémas subventionnés», de Mme Sabine Roberty, intitulée «Expérience positive pour la série belge "Into the night"», et de Mme Véronique Durenne, intitulées «Féminicides en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Site internet du dispositif Alter Égales», sont retirées.

Les questions orales à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, de M. Dimitri Legasse, intitulée «Burn-out familial et suivi des services de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)», de M. Pierre-Yves Lux, intitulées «Activités culturelles en extérieur» et «Situation des centres d'archives privées», de M. Benoît Dispa, intitulée «Extension des zones de réception des télévisions locales», de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Élaboration du plan des droits des femmes», de Mme Véronique Durenne, intitulée «Ligne d'Écoute Violences Conjugales», de Mme Delphine Chabbert, intitulée «Organisation des assises des droits des femmes et concertation avec les Régions wallonne et bruxelloise au niveau des mesures liées aux droits des femmes», de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Fausses visites médicales et prévention d'abus envers les jeunes femmes via internet», et de Mme Sabine Roberty, intitulée «Fausses visites médicales virtuelles», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 20h05.*